

PECHES ET OCEANS CANADA
(Région du Québec)

Pierre BELAND, président
Daniel LE SAUTEUR, directeur gestion des Océans
Guy CANTIN, chargé de projet
Pierre GAUTHIER, biologiste

Consultation publique

Projet: Zone de protection marine, Estuaire du Saint-Laurent

Rimouski, le 28 octobre 2004

Enseignement et recherche

Hôtel Rimouski
Rimouski

CG041028.A

Carole Gélinas, s.o.
Le 28 octobre 2004.

Personnes-ressources:

Michel GILBERT
Véronique LESAGE
Ian McQUINN
Lena N. MEASURES

Participants:

Stéphanie Carole PIEDESAUX
Magella GUILLEMETTE
Margaret KRAENZEL
Stéphane PILLET
Jean-François PELLETIER
Guy VIEL
Emilien PELLETIER
Michel FOURNIER

TABLE DES MATIERES

PAGE

REPRESENTATIONS 3

L'an deux mille quatre (2004), ce vingtième-huitième
(28^e) jour du mois d'octobre,

... (**voir *Présentation***) ...

5 Cet avant-midi, nous aurons une pause café vers
dix heures trente (10 h 30), sinon nous travaillons de
neuf heures (9 h 00) à midi (12 h 00) et nous
recommençons à treize (13 h 00) ou quatorze heures
(14 h 00)?

10 M. PIERRE GAUTHIER, secrétaire:

Treize heures quinze (13 h 15).

M. PIERRE BELAND:

Treize heures quinze (13 h 15) à dix-sept heures
(17 h 00). Voilà.

M. PIERRE GAUTHIER:

5 C'est ça.

M. PIERRE BELAND:

Alors, sans plus tarder, nous allons passer à la
présentation des participants. Je vous demanderais, en
commençant par Michel, de chacun vous présenter et nous
10 dire qui vous êtes et ce que vous faites.

M. MICHEL FOURNIER, Ph.D.,
professeur titulaire, Institut Armand-Frappier:

Michel Fournier, je suis professeur à l'INRS,
Institut Armand-Frappier, je suis le directeur du réseau
15 de recherche en écotoxicologie du Saint-Laurent. Le
réseau regroupe soixante-quinze (75) chercheurs du
Québec des différences universités, institutions de
recherche, celles qui travaillent plus dans le domaine
de l'écotoxicologie de l'environnement. On a une
20 dizaine de programmes de recherche, par exemple, sur les
effluents municipaux et un qui porte, particulièrement,
sur les mammifères marins dans l'estuaire du Saint-
Laurent.

Personnellement, je travaille depuis mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) sous la motivation de Pierre Béland dans les premières années sur les effets des toxines sur le système immunitaire des mammifères marins, sur les bélugas et plusieurs espèces de phoques.

5 M. EMILIEN PELLETIER, professeur,
Institut des sciences de la mer, Rimouski:

Mon nom est Emilien Pelletier, je suis professeur à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski et je suis directeur de la chaire de recherche Canada en écotoxicologie marine. Donc, mes intérêts, évidemment, depuis de nombreuses années, pour l'estuaire du Saint-Laurent, sont déjà connus de pas mal de personnes.

10 Donc nous avons travaillé beaucoup sur les substances toxiques incluant dans les bélugas et dans les autres organismes et surtout dans le Saguenay. Et, donc je suis membre du Comité de coordination du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent et cette préoccupation de la jonction entre le parc marin et la zone de protection marine nous importe beaucoup.

20

M. GUY VIEL, M. Env. Ph.D.,

directeur général,

Centre de recherche sur les biotechnologies marines:

5 Guy Viel, directeur général du Centre de recherche
sur les biotechnologies marines. Le centre de
recherche, qui est un nouveau centre et qui a démarré au
mois de mai deux mille quatre (2004) à Rimouski. C'est
un centre dont la fonction, le transfert de technologies
et la valorisation de la biomasse marine, pour des
10 applications dans les secteurs biomédicaux,
pharmaceutiques et aliments naturels.

 Le centre effectue de la recherche interne
appliquée dans le domaine de l'application des
biotechnologies marines en terme de valorisation des
15 biomasses et surtout des résidus, qui proviennent des
produits de transformation de la pêche, mais dans un
contexte de développement durable, bien sûr.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER, chercheur,

Innovation maritime:

20 Bonjour, Jean-François Pelletier, je suis
chercheur à Innovation maritime, qui est un centre
collégial de transfert technologique de l'Institut
maritime du Québec, ici, à Rimouski. En fait,

nous, ce qu'on fait, c'est des projets de transfert
technologique et d'étude pour l'industrie du transport
maritime et de l'industrie maritime en général.

5 Moi, personnellement, je suis chercheur au niveau
de la gestion du transport et maritime et gestion
portuaire.

M. PIERRE BELAND:

 Monsieur Lagacé n'est pas avec nous. Monsieur
Pillet.

10 M. STEPHANE PILLET, adjoint à la direction,
Réseau de recherche en écotoxicologie du
Saint-Laurent:

 Bonjour, Stéphane Pillet, je suis associé de
recherche en INRS, Institut Armand-Frappier avec Michel
15 Fournier, adjoint à la direction du Réseau de recherche
en écotoxicologie du Saint-Laurent et je m'occupe plus
particulièrement d'un des programme que Michel a
mentionné, Michel Fournier a mentionné, à savoir, les
impacts de la contamination sur les mammifères marins
20 dans l'estuaire du Saint-Laurent, qui était d'ailleurs,
le sujet de ma thèse de doctorat.

MME MARGARET KRAENZEL, responsable de l'éducation,
Parc de la rivière Mitis:

5 Bonjour, Margaret Kraenzel du Parc de la rivière
Mitis. Le parc, c'est un parc qui a été mis sur pied
par Les jardins de Mitis, puis on est par contre un
organisme à part, puis on fait la conservation d'un
petit territoire qui est sur... ça renferme les
territoires, une partie des berges, puis, pour nous, ça
allonge la ZPM proposée.

10 Puis, nous, ce qu'on fait en général, c'est
vraiment de l'éducation et de la sensibilisation sur
l'environnement en général. Puis c'est ça notre intérêt
avec ce projet-là.

M. PIERRE BELAND:

15 Merci. Alors, vous êtes les personnes qui ont été
invitées et que nous consultons... Ah! c'est vrai, c'est
vrai, je m'excuse. Excusez-moi, madame Pieddesaux.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAX,
présidente directrice scientifique, ORES:

20 Stéphanie Carole Pieddesaux, je suis la nouvelle
présidente directrice de l'Institut de l'ORES. L'ORES,
c'est *Ocean Research & Education Society*.

C'est un groupe qui s'occupe de la recherche sur
l'écologie comportementale des mammifères marins.

M. MAGELLA GUILLEMETTE, Ph.D.,

professeur, Université du Québec à Rimouski:

5 Magella Guillemette, je suis professeur au
département de biologie, chimie et sciences de la santé.
J'enseigne à ce département-là l'ornithologie,
l'écologie et puis l'application des études d'impact.
Alors, je m'intéresse à l'estuaire du Saint-Laurent par
10 l'entremise des oiseaux aquatiques.

M. PIERRE BELAND:

Merci. Alors, ça complète les personnes présentes
qui avaient été invitées à cette table. Et vous êtes
les personnes que nous consultons, évidemment,
15 aujourd'hui, en priorité, lors de cette première séance.
Pour répondre à vos questions, nous avons quatre (4)
experts ou personnes-ressources, je ne veux pas utiliser
le mot expert, parce que vous êtes, vous, aussi, des
experts. Les gens qu'on invite sont des experts et je
20 demanderais à ces personnes de se présenter. Lena.

MME LENA N. MEASURES, chercheur scientifique,
Institut Maurice-Lamontagne:

Oui, Lena Measures, je suis chercheure à
l'Institut Maurice-Lamontagne, Pêches et Océans et je
5 fais la recherche sur les maladies des mammifères marins
et je m'occupe des échouages des mammifères marins dans
l'estuaire et le reste de la côte Ouest du Canada et le
Nord aussi.

MME VERONIQUE LESAGE, Ph.D.,
10 Chercheur Cétacés:

Véronique Lesage, aussi chercheure à l'Institut
Maurice-Lamontagne, Pêches et Océans. Je m'occupe de la
recherche sur les mammifères marins, en fait, je vais
répondre à des questions qui se retrouvent autant dans
15 les phoques que les baleines, aujourd'hui.

Mes intérêts personnels, depuis quelques années,
se sont portés surtout sur les baleines en général.
Michel Harvey, qui ne peut pas être ici ce matin, m'a
aussi mandatée pour répondre aux questions qui touchent
20 au krill, son domaine d'intérêt, parce qu'on travaille
étroitement ensemble, je connais assez bien ces données-
là, donc je peux répondre sur ça aussi.

M. IAN McQUINN, biologiste,
Institut Maurice-Lamontagne:

5 Ian McQuinn, je suis biologiste à l'Institut
Maurice-Lamontagne. Je suis aussi acousticien, donc je
travaille sur tout ce qui touche l'hydro-acoustique, ça
veut dire le recensement des poissons et de la vie
marine avec l'acoustique active, mais aussi je fais des
études pour mesurer l'environnement acoustique dans
l'estuaire et dans l'Est du Canada. Donc, on regarde
10 l'aspect du bruit et on essaie de toucher un peu aussi
aux influences que ça a sur les comportements des
baleines.

M. MICHEL GILBERT,
directeur du programme des sciences de l'environnement,
15 Institut Maurice-Lamontagne:

Alors, bonjour, mon nom est Michel Gilbert. Moi,
je suis directeur du programme des sciences de
l'environnement de Pêches et Océans à l'Institut
Maurice-Lamontagne. A ce titre, je coordonne, si on
20 veut, la recherche puis la prestation de l'avis
scientifique, entre autres, sur les enjeux qui entourent
le pétrole et gaz dans l'estuaire et golf du Saint-
Laurent. Et dans ce contexte-là, c'est moi qui ai
coordonné la

prestation de l'avis à l'Office nationale de l'énergie
pour les projets qui ont été soumis au cours des deux
(2) dernières années dans l'estuaire puis dans le golfe,
de même que la participation du MPO aux dernières
5 audiences du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement qui se sont déroulées cet été.

**...Présentation de l'équipe ZPM consultation (voir
Présentations)...**

M. PIERRE BELAND:

10 Merci, monsieur Catin.

Est-ce que vous auriez des questions sur sa
présentation? J'ai l'impression qu'on va toucher à tous
ces sujets, éventuellement, lors de nos discussions.

15 Alors, on va donc aborder le coeur de cette
séance. Tous ont vu ce document où on donne, en plus
d'informations sur le projet, les quatre (4) objectifs
de la ZPM: protéger les mammifères marins, protéger
leurs habitats, protéger les ressources alimentaires qui
les font vivre et un quatrième objectif qui, en fait,
20 sont des mesures... qui présentent des mesures qui
visent à contrer plusieurs menaces qui sont associées à
divers simulis ou à diverses causes.

Lors de rencontres préliminaires que les gens de
l'équipe de consultation, de l'équipe de la ZPM ont eu
25 avec certains, sinon presque tous, parmi

vous et qu'ils ont eu aussi avec les gens qui ont été
invités aux autres tables de consultation, on a pu
dégager pour chacun de ces groupes de personnes, selon
leurs intérêts, des mesures qui sont prioritaires, qui
5 les concernent plus que d'autres.

Par exemple, les bateliers, il y a une mesure qui
vise à ralentir la vitesse des bateaux, ça les touche
directement. On a ainsi été capable de prioriser, pour
chacune des tables de consultation, les mesures en
10 fonction de l'intérêt.

En ce qui concerne, la table présente,
"Enseignement et recherche", il n'y a pas vraiment de
mesures qui sont ressorties comme étant prioritaires.
Évidemment, vous avez des intérêts diversifiés et qu'on
15 parle des mammifères eux-mêmes, de leurs habitats, de
leurs aliments, de leur alimentation, ça touche toujours
certaines des activités dans lesquelles vous êtes
engagés.

Alors, plutôt que de choisir une mesure en
20 particulier, je pense qu'on va passer à travers
l'ensemble des objectifs et des mesures pour recueillir
vos commentaires. Et avant de faire ça, je pense qu'on
aura une façon de vous

présenter les mesures sur l'écran, mais Guy va vous donner quelques mots d'explication sur comment est construit ce document.

M. GUY CANTIN :

5 Bien, vous l'avez peut-être déjà remarqué. Pour c
qui est des mesures, monsieur Béland l'a défini comme...
on y va selon quatre (4) objectifs puis qui s'articulent
autour d'un certain nombre de menaces. Si on va à la
page 4, du document, si on prend, par exemple,
10 l'objectif A, il y a une série de menaces. Donc, A1,
collision, A2, l'emmêlement, A3, et cætera, dérangement
et puis la numérotation des mesures suit ces lettres-là.

 Et pour ce qui est des types de mesures qu'on veut
mettre de l'avant, il a différentes catégories de
15 mesures, il y a des mesures qui sont du type
réglementaire, elles sont identifiées dans le document.

 Donc, si on prend la menace A1, il pourrait y avoir des
mesures qui sont de type réglementaire pour essayer
d'atténuer cette menace-là ou de d'autres types qui
20 relèvent du plan de gestion, donc de l'harmonisation de
programmes, des mesures qui sont non-réglementaires et,
là aussi, il y a des activités de sensibilisation et de
l'information.

Donc, ça résume *grosso modo* le genre de mesures qu'on veut mettre de l'avant, puis le document est construit selon cette structure-là.

M. PIERRE BELAND:

5 Merci, Guy.

Alors, commençons par l'objectif A: Protéger les mammifères marins. La première menace qui est inscrite à la page 5, du document, ce sont:

10 "*Les collisions avec des embarcations
ou des navires pouvant entraîner la
mort ou blesser.*"

On a envisagé donc, pour contrer cette menace, deux (2) mesures: la première étant l'adoption d'une réglementation visant une vitesse maximale des bateaux.

15 Je vous laisse la parole si l'un d'entre vous a une question ou un commentaire, donc à proposer. Oui, monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

20 Moi, j'aurais peut-être quelque chose à... Magella Guillemette. Justement, comment on va gérer la venue prochaine des traversiers catamarans qui sont des bateaux qui se déplacent à très grande vitesse. Dans certains cas, c'est presque soixante-quinze kilomètres (75 km)/heure.

On en a entendu parler dans les journaux, c'est pas un secret des dieux, qu'il pouvait y avoir un traversier entre Forestville, Rimouski, Baie Comeau.

5 Alors, quelle est la position de Pêches et Océans par rapport à la venue des traversiers catamarans? On sait très bien qu'en Europe c'est la folie furieuse. On est en train de créer des routes un peu partout en Europe, en Belgique, en Grèce, en France. Alors, je ne pense pas que ça va venir comme ça ici, mais il va y
10 avoir un début, puis on a entendu des choses dans *La Presse*. Encore une fois, je ne suis pas au courant de ce qui se passe, mais quel va être le point de vue, la stratégie adoptée par Pêches et Océans, vis-à-vis la venue de ces catamarans-là, dans l'estuaire?

15 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que vous vous référez seulement à ceux qui sont projetés ou bien, il y a en déjà un, je crois, un traversier assez rapide entre...

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

20 Bien, si, on suit le progrès qui se passe en Europe, c'est sûr que ça va arriver éventuellement. Encore une fois, je ne pense pas

que ça va atteindre la densité qu'ils ont là-bas. Mais il y a quelque chose là, il y a probablement des gens qui sont au courant autour de la table par rapport à ces projets-là.

5 M. GUY CANTIN:

Evidemment, il y a une préoccupation particulière, on la relève ici, en lien avec la vitesse et les collisions. Donc, ce n'est pas pour rien qu'on amène cette mesure-là à adopter une réglementation. Si vous
10 remarquez bien, il n'y a pas de vitesse de définie, c'est à l'état embryonnaire pour le moment.

Pour ce qui est des catamarans haute vitesse, effectivement, il y a une préoccupation particulière à ce niveau-là. L'idée dans cette mesure-là, c'est
15 d'instaurer un certain plafond dans les vitesses. Quel sera ce plafond-là? Est-ce que ce sera selon des zones définies, dans toute la zone? Actuellement, on n'est pas en mesure de répondre, il y a encore des analyses à faire, mais la préoccupation est là, puis elle est
20 importante pour Pêches et Océans. Il y a déjà un traversier qui voyage Forestville-Rimouski, à relativement à haute vitesse.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Quelle vitesse? Est-ce que vous le savez?

M. GUY CANTIN:

C'est trente (30) noeuds.

5 M. PIERRE GAUTHIER:

Je pense que oui.

M. GUY CANTIN:

Trente (30) noeuds. Bon, ces gens-là, ça fait
quelques années qu'ils le pratiquent. Il y a sûrement
10 des pourparlers à avoir, peut-être voir, tout est
envisagé, je pense qu'il faut s'asseoir aussi avec ces
gens-là pour analyser ce qui pourrait être fait, voir
est-ce qu'il y a des zones particulières qui sont plus
sujettes à des collisions pour les mammifères marins.
15 Est-ce qu'il y a des vigies qui peuvent être mises en
place, il y a beaucoup de choses à faire.

Mais, ce que je peux dire, c'est que le risque de
collisions, pour Pêches et Océans, est préoccupant, puis
que, on essaie, notre préoccupation aussi, c'est que ce
20 risque-là n'augmente pas dans le temps. Donc, si il y a
des développements à venir, on...

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Alors, il va peut-être y avoir un conflit

potentiel, ici, entre le développement de ces nouvelles formes de transport et puis la mise en place de ZPM.

M. GUY CANTIN:

Je veux dire, il va y avoir des discussions à mener, c'est sûr, des pourparlers, des analyses. Ça se fera en collaboration avec l'industrie maritime, c'est certain aussi. Il y a des intérêts économiques en jeu, je pense qu'on va s'asseoir avec les gens puis on va essayer de minimiser les impacts sur les mammifères marins et minimiser les impacts sur les usagers.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette parlait que c'était une mode en Europe, ce genre de traversier. Est-ce qu'il y a des zones de protection marines, ailleurs dans le monde, qui ont eu à faire face à ce problème?

M. GUY CANTIN:

La mer, la grande zone dont je parlais dans la mer Méditerranée où il y a l'espace de quatre-vingt-dix mille kilomètres carré (90 000 km²), il y a beaucoup de traversiers haute vitesse et il y a beaucoup de collisions avec les rorquals et il y a des préoccupations particulières, là-bas, aussi.

Le parc marin a imposé des limites de vitesse à l'intérieur du parc en lien avec les collisions sûrement et pour d'autres choses aussi. Oui, il y a des exemples. En Europe, il n'y a pas encore de législation mise en place avec ces trois (3) pays qui sont ensemble, c'est compliqué mais je sais que c'est la préoccupation numéro un.

M. PIERRE BELAND:

La mer de Ligurie...

10 M. GUY CANTIN:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

... c'est celle-là?

M. GUY CANTIN:

15 Oui, le sanctuaire de la mer de Ligurie.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Est-ce que, monsieur le président...

M. PIERRE BELAND:

Oui?

20 M. MAGELLA GUILLEMETTE:

... en fait c'est comme si on passait d'une bicyclette à trois (3) roues à un bicycle à deux (2) roues, ici, dans la mesure où c'est quoi, c'est deux (2), trois (3) fois plus rapide que les navires traditionnels, les traversiers?

25

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Cinq (5) fois. Cinq (5) fois.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Alors, vous pensez déjà à réduire la vitesse de
5 ces bateaux-là, alors j'imagine que c'est vraiment la
vitesse, et évidemment, il y a des routes, comme vous
avez mentionné, qui vont être utilisées?

M. GUY CANTIN:

Bien, je n'ai pas dit nécessairement de réduire la
10 vitesse de ces bateaux-là, mais de ne pas augmenter le
niveau de risque aux mammifères marins. Est-ce que ça
sera de mettre un plafond pour pas que ce risque-là
augmente, augmente, ce n'est pas nécessairement de
réduire la vitesse des bateaux qui passent actuellement
15 dans l'estuaire.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Parce que, moi, j'ai vu des résultats assez
intéressants au Danemark, dans la mer Cattégat, où
vraiment, on a fait des relevés, mais surtout sur les
20 oiseaux aquatiques, et puis ça a été fait à plusieurs
reprises pendant une couple d'années. Puis ce qu'on
voit, on voit qu'il y a des zones qui ne sont pas
utilisées par les oiseaux aquatiques puis ces zones-là
correspondent aux

principales routes utilisées par les navires.

Alors, il y a un effet de dérangement sur les
oiseaux, alors j'imagine, je ne sais pas si quelque
chose comme ça pourrait arriver avec les mammifères
5 marins.

M. GUY CANTIN:

Je ne sais pas s'il y a des scientifiques qui
peuvent répondre à la question.

M. PIERRE BELAND:

10 Madame Measures.

MME LENA N. MEASURES:

Oui, Lena N. Measures. La seule chose que
j'aimerais mentionner c'est, je pense qu'il y a un
intérêt du côté de la sécurité du public aussi, parce
15 que c'est déjà documenté au Japon où un bateau de grande
vitesse a frappé des rorquals ou des baleines et les
passagers sont blessés. Donc, je pense qu'il y a un
intérêt de protéger le public aussi.

Et, personnellement, j'ai parlé avec le capitaine
20 de *l'Évolution*, il y a quelques années, quand j'ai pris
le traversier pour Forestville et j'ai dit: "*Quelles
sont les mesures que tu fais pour éviter possiblement
une collision?*" - il dit - *Même, il y a des gens qui
surveillent en face plus*

- il dit - *il y a des radars.*" Je ne sais pas si c'est vraiment efficace pour détecter une baleine et pour le bateau d'avoir assez de temps pour changer son cours. Mais je pense que c'est plus juste les mammifères marins, mais c'est sûr que une zone où il y a beaucoup de baleines, il faut être prudent avec sa vitesse.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pelletier.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

10 Oui. Par rapport au projet de catamarans rapides sur le Saint-Laurent, si je peux me permettre, effectivement, c'est déjà des choses qui ont été discutées, il y a eu des promoteurs qui ont pensé à ça. Par contre, il y a un problème fondamental, mais si ça peut vous rassurer, on n'est certainement pas dans un
15 coin de pays où on a la densité de population qu'il y a en Europe.

 Puis de tels projets jusqu'à maintenant, pour des catamarans rapides, par exemple, là, et leur venue
20 massive sur le Saint-Laurent, c'est d'au moins d'avoir démontré de rentabilité commerciale. Une des raisons pour ça, c'est qu'en hiver c'est pas possible sur le Saint-Laurent d'aller à

quarante (40), cinquante (50) noeuds avec un catamaran rapide parce qu'il y a de la glace.

Et les services qui seraient dédiés, par exemple, au transport de marchandises, sur le Saint-Laurent, demandent d'être constants, réguliers à l'année longue.

Donc, à partir de ça, c'est un des critères qui fait en sorte qu'un tel projet pourrait être rentable et pour l'instant, bien, c'est pas possible.

Donc, pour être là-dedans pas mal et avoir regardé ces questions-là à plusieurs reprises, oui, il y a des projets de développement de transport maritime inter-rive, mais pour l'instant, dans les projets les plus récents, sur lesquels on a travaillé et dont on a entendu parler, il n'est pas question de catamaran rapide, à ce moment-là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pelletier.

M. EMILIEN PELLETTIER:

Emilien Pelletier. Donc, commentaire bref sur ce qu'on vient de discuter. Bon, le problème des catamarans, oui, peut-être, si on en voyait un entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, un jour, on est en plein dans la zone, on est peut-être plus

proche même, en terme de localisation qu'ici, il faudrait regarder. Mais comme il a été mentionné par madame Measures, il y a un problème de sécurité aussi.

5 C'est que les catamarans n'ont pas du tout intérêt à heurter une baleine bleue ou autrement ça pourrait être un accident catastrophique. Donc, on peut s'attendre que ces navires d'assez grande taille et très rapides, mettraient eux-mêmes en place certaines mesures à tout le moins pour éviter l'accident de leur côté.

10 Cependant, la préoccupation qui a été très importante au Parc marin, le Parc marin s'est beaucoup penché sur ce problème de navires ou de bateaux qui vont vite, ce sont les petites embarcations, parce qu'il y a évidemment, et ça, c'est toute une autre problématique, 15 c'est de petites embarcations qui soit, vont aux baleines, ou soit simplement des gens qui se baladent avec des zodiaques très rapides dans la zone immédiate d'observation des baleines, a été une très grande préoccupation.

20 Et il y a eu, il y a, actuellement, des règlements au niveau du Parc marin qui demandent de réduire les vitesses. Quel est le niveau

d'efficacité de ces règlements, ça reste encore en
évaluation actuellement, il n'y a pas de réponse claire
là-dessus, mais on doit bien se rendre compte que c'est
impossible de mettre un garde de parc derrière chacun
5 des zodiaques qui se déplacent sur l'estuaire. Donc,
ça, c'est un peu difficile.

Mais la problématique a été présentée comme
réelle, très réelle, particulièrement dans la zone
d'observation. Et le seul contrôle que le Parc a
10 réussi, je pense, à avoir de façon claire, c'est sur les
bateliers eux-mêmes qui vont aux observations. Là, au
moins, on a la possibilité de... on aurait la
possibilité de retirer un permis, par exemple,
d'observation ou encore de faire des réprimandes, ou
15 encore plus, de faire des amendes.

Mais un zodiaque qui se déplace à haute vitesse et
qui n'est pas un observateur de baleines ou autrement,
c'est extrêmement difficile d'établir, établir, c'est
facile, une réglementation c'est facile, mais
20 d'appliquer une réglementation.

M. PIERRE BELAND:

Merci. J'aimerais qu'on revienne sur les

petites embarcations, à nouveau, mais peut-être qu'on pourrait essayer de compléter le dossier des traversiers rapides. Monsieur Cantin, vous aviez...

M. GUY CANTIN:

5 Non, c'était simplement pour mentionner, on m'a posé la question, à savoir, s'il y avait des exemples dans le monde. J'ai oublié de mentionner, pour la baleine noire, qui est une espèce en voie de disparition, et où la cause de mortalité numéro un ce
10 sont les collisions.

 Dans la Baie de Fundy, il y a eu un changement de voie pour le trafic maritime afin de s'écarter des zones de concentration de ces espèces. On diminue le risque d'à peu près quatre-vingt pour cent (80%) dans ce cas-
15 là, c'est quand même notable.

 Donc, il y a les limites de vitesse, mais comme je disais, il y a des analyses à faire puis il y a peut-être des mesures qui peuvent être beaucoup plus efficaces que ça pour diminuer la menace qui nous occupe
20 en ce moment, ici, soit les collisions.

 Donc, ça, c'est un autre exemple de choses qui peuvent être faites, mais ça ne se fait pas du

jour au lendemain, ça demande des analyses, non seulement du risque pour les mammifères marins, mais aussi du risque pour la sécurité maritime, *et cætera*.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

5 Et puis des coûts que ça peut engendrer.

M. GUY CANTIN:

Les coûts que ça peut engendrer.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

10 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Seulement un commentaire concernant la venue prochaine, on parle d'embarcations ou de catamarans ultra performants. On sait, par exemple, que le Parc marin est une destination, donc on pense, maintenant, 15 ici, plus dans en terme de traversier, mais on sait qu'il y a des excursions avec des embarcations rapides qui partent de Québec, qui se rendent au Saguenay et qui reviennent. Donc, je pense qu'il ne faut peut-être pas oublier quand même qu'il y a une pression qui vient de 20 l'extérieur, qui peut-être va être en croissance. Je n'ai pas de données économiques, mais il ne semble pas que ces gens-là soient en faillite présentement parce que les

bateaux sont toujours plus gros, toujours plus rapides.

Donc, il faut s'attendre, d'après moi, à une
croissance à partir des pôles extérieurs, comme Rivière-
5 du-Loup, Rimouski, Québec, pour se rendre entre ces
secteurs-là à haute vitesse.

M. PIERRE BELAND:

Donc, il y déjà certains bateaux qui ne sont pas
très très rapides, mais qui sont plus rapides que la
10 moyenne, comme le traversier Rimouski-Forestville et
ceux qui font des excursions, je crois qu'il y en a même
à partir de Montréal, qui amènent des gens à Québec,
ensuite Québec, Tadoussac, en quelques heures, un
navire, quand même assez rapide, qu'il faudrait
15 éventuellement contrôler et peut-être, puisqu'il n'y a
pas de navire à très très grande vitesse et qu'il n'y en
a pas dans un avenir rapproché, on...

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Mais, à tout le moins, pour le transport de
20 marchandises, là, je pense que c'est plutôt...

M. PIERRE BELAND:

Ou de passagers.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

... cette question-là, au niveau des

passagers, là, je suis un peu moins au courant, mais par exemple, même je ne crois pas que La Société des traversiers du Québec a de projet pour un catamaran rapide dans un avenir rapproché sur le Saint-Laurent.

5 Bien, à tout le moins, dans la portion plus en aval du Saint-Laurent, l'estuaire.

M. PIERRE BELAND:

Ce serait peut-être une bonne occasion d'avoir une réglementation avant que ces navires arrivent.

10 M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Tout à fait. A ce moment-là, il n'y a plus de problème.

M. PIERRE BELAND:

Donc, contrôler les vitesses, contrôler le trajet, aussi, c'est une alternative, par exemple, un navire rapide qui viendrait de Québec, s'il passe sur la rive sud, il y a moins de chance de frapper les mammifères marins entre le Saguenay et disons, La Malbaie, que s'il passe sur le chenal nord.

15

20 Monsieur Le Sauter.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Seulement un dernier commentaire concernant

ce sujet-là. C'est d'éviter, aussi, de peut-être
d'avoir une vision actuelle, c'est de prévoir que la ZPM
est pour l'avenir, également. Donc, quand on a mis en
marche le projet en quatre-vingt-dix-huit ('98), jamais
5 on aurait pensé qu'un jour on aurait des intérêts pour
l'exploration, l'exploitation pétrolière.

Donc, moi, je pense que l'estuaire est un centre
de concentration d'activités, donc il faut vraiment
prévoir dix (10), quinze (15) d'avenir pour ces mesures-
10 là.

M. PIERRE BELAND:

J'aimerais revenir sur la question des petites
embarcations. En fait, sur la question de la taille des
embarcations. Est-ce que vous croyez que la
15 réglementation doit varier en fonction du type
d'embarcation, que la limite de vitesse, par exemple,
qui s'applique aux gros cargos, ne peut pas s'appliquer
aux zodiaques et vice et versa. Monsieur Pelletier.

M. EMILIEEN PELLETIER:

20 Emilien Pelletier. Donc, évidemment, ces gros
cargos, il va falloir avoir un contrat solide pour
réussir, parvenir à les convaincre de passer de dix-huit
(18) noeuds, à quinze (15) noeuds ou à

douze (12) noeuds et le démontrer très clairement.
Donc, pour les cargos, d'ailleurs, ça vient d'être
mentionné, il est probable qu'une modification des
lignes de navigation sont probablement des moyens pas
5 mal plus efficaces que de tenter de faire réduire les
vitesses de ces navires-là, qui ne sont quand même pas
extraordinairement élevées, surtout qu'ils doivent
s'arrêter aux Escoumins, je vous rappelle, pour prendre
des pilotes, la très grande majorité, donc ils
10 ralentissent, ils redémarrent.

Ils ne sont quand même pas à une vitesse maximale
dans la zone, pas toute la zone, remarquez, là; mais
d'une bonne partie de la zone qui est là. Par contre,
les petites embarcations sont, à mon avis, est-ce que ce
15 n'est pas plus facile, à tout le moins, où on peut
établir ce genre de réglementation. Encore, comme je
vous dis, c'est encore faut-il pouvoir l'appliquer.

Mais les petites embarcations, là, on parle
surtout des zodiaques rapides qui sont actuellement
20 presque à la portée de tout le monde, c'est-à-dire que
ce n'est pas si cher que ça, un zodiacal, actuellement.

Les particuliers en ont, actuellement et même les
motos marines aussi.

Parce que vous savez, les motos marines, là, c'est un problème de bruit, là.

On tombe sur un autre problème, on tombe sur un problème de bruit et de très grande vitesse aussi.

5 Toutes ces petites embarcations-là, c'est un peu comme plein de petites mouches qui sont autour d'un appât, parce que, entre vous et moi, si vous avez vu la zone d'observation des baleines, c'est une zone qui n'est pas très grande dans le parc qu'on a là actuellement.

10 Et c'est comme si vous aviez un nuage de mouches noires tout autour. Vous voyez, vous l'avez vu comme moi, vous l'avez observé, en pleine zone... en pleine période d'observation des baleines, il y a quelqu'un qui repère une baleine ou un groupe de baleines à un endroit
15 donné, vous avez une douzaine de zodiaques qui se dirigent à vitesse folle dans l'endroit où on vient de voir une baleine. Et aussi vous avez, bon, en tout cas, on ne nommera pas le nom commun qu'on l'appelle régulièrement, mais le gros bateau, le gros catamaran,
20 qui, lui aussi, se *garoche* au même endroit.

Moi, j'ai vu, jusqu'à une douzaine de navires, de petites embarcations et moyennes

embarcations se diriger vers un tout petit groupe de
baleines pour une observation rapide et ensuite
redémarrer à toute vitesse vers un autre site. Et
malgré les efforts actuellement de parcs et des gardes
5 de parcs de réglementer ou d'agir dans cette direction-
là, il est clair, comme je vous dis, on ne peut pas
attacher un garde de parc derrière chacun des gens qui
sont opérationnels.

Puis, ça, ce sont souvent des gens qui ont des
10 permis, des gens qui travaillent, qui gagnent leur vie,
finalement dans cette région-là. Alors voilà, il y a un
sérieux problème d'application et de réglementation là.

M. PIERRE BELAND:

Madame Measures.

15 MME LENA N. MEASURES:

Je suis d'accord avec docteur Pelletier pour les
petites embarcations, mais pour les grandes baleines, je
pense, la plus grande menace, c'est les grosses
embarcations. Parce que même, il y a une baleine, je
20 pense, un rorqual commun, qui a été traîné dans Terre-
Neuve, récemment, c'était sur les nouvelles, et souvent
ces bateaux n'ont jamais senti qu'ils frappent une
baleine. Donc, les études là-dessus, pour les grandes
baleines,

je pense qu'il y a probablement un plus grand nombre qui sont touées et à cause que les rorquals coulent tout de suite, la carcasse... le nombre de collisions, le nombre de mortalités est probablement sous documenté au monde.

5 C'est seulement quand une carcasse arrive sur la plage, il y a un examen détaillé pour démontrer qu'il y a des évidences de collisions qu'on peut vérifier ces données.

M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

10 MME VERONIQUE LESAGE:

Véronique Lesage. En fait, quand on regarde les risques de collision, pour moi, il y a comme quatre (4) facteurs qui peuvent être en cause pour les risques; deux (2) qui viennent de l'animal puis deux (2) qui
15 viennent de l'embarcation.

Du côté de l'animal, comme Lena le mentionnait, en fait, du côté de l'animal, de la persistance de l'animal à vouloir rester dans ce secteur-là, puis aussi ses capacités à détecter l'embarcation qui s'en vient. Mais
20 du côté de l'embarcation, la vitesse est une chose, mais aussi la trajectoire fait que...

Alors, si on compare les petites embarcations

aux grandes, les grandes embarcations se déplacent
habituellement sur des trajectoires rectilignes, donc
plus faciles à prévoir, alors que les petites
embarcations sont beaucoup plus erratiques... est-ce un
5 mot qu'on peut employer pour dire ça?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui, c'est ça.

M. PIERRE BELAND:

Peuvent sembler erratiques.

10 MME VERONIQUE LESAGE:

Peuvent sembler plus erratiques dans leur
comportement puis c'est quelque chose qui devient
difficile à juger aussi pour les animaux, ce qui peut
augmenter le risque, donc pour moi il y a quatre (4)
15 composantes là-dessus, ça fait que la vitesse est une
(1) des quatre (4).

M. PIERRE BELAND:

Est-ce qu'il y aurait moyen, je ne sais pas, si
dans une des mesures, plus tard, je ne crois pas que ça
20 revient, mais est-ce qu'il y aurait moyen de, au lieu de
toujours se concentrer sur régler la vitesse,
régler la façon de se comporter aussi, le genre de
virage, parce que même, si tu n'as pas un observateur à
bord d'un zodiaque, par exemple, un garde de parc, qui
25 est

là pour dire: "Bien là, tu dépasses le 17 noeuds, tu vas
à 17.5.", par contre, une embarcation qui va en zigzag,
ça se voit de loin. Est-ce qu'on pourrait imaginer une
réglementation sur la façon de changer de trajectoire ou
5 de modifier sa course?

MME VERONIQUE LESAGE:

Véronique Lesage. Je pense que du côté du Parc
marin ils ont essayé un peu de faire des suggestions
dans ce sens-là. Ils ont su imposer des plafonds de
10 vitesse, mais... et aussi des vitesses de déplacement
lorsqu'ils quittent ou qu'ils arrivent sur un site
d'observation. C'est souhaitable, mais dans
l'application je ne suis pas sûre que... on peut
suggérer des choses, mais je vois difficilement comment
15 ça peut s'appliquer. Ça serait difficile, en tout cas,
ça prendrait du monde.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

20 Moi, mon commentaire là-dessus, c'est juste que,
c'est un peu pessimiste comme commentaire. Il faut
juste regarder comment ça se passe sur nos routes,
comment qu'il y en a qui font des zigzags

puis qui ne respectent pas les limites de vitesse.

Alors, je ne crois pas que des... c'est sûr que,
comme monsieur Pelletier le dit, on ne peut pas avoir un
garde de parc en arrière de chaque bateau. Ça, c'est un
5 problème entier, un problème entier, c'est pas évident
d'aborder et de résoudre ce problème-là, quant à moi.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

10 Oui. Simplement pour mentionner que si on lit
bien la recommandation un peu comme Daniel Le Sauter le
mentionnait, on a une perspective à long terme dans la
mise en place des mesures et puis ça se veut préventif.
Ce qu'on dit ici, ce n'est pas nécessairement de
15 réduire les vitesses. Bon, ça pourrait être ça, mais
c'est d'adopter une réglementation, fixer et mettre un
plafond, parce qu'on sait que la tendance dans le monde,
dans le transport maritime, plus ça va vite, plus c'est
payant.

20 M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Pas nécessairement.

M. GUY CANTIN:

Pas nécessairement. Ici, la tendance c'est

ça. Et que les vitesses ont tendance, dans le futur, à s'accroître, par exemple, pour les porte-containers ou des bateaux de ce type-là, ça serait peut-être important qu'il y ait une limite, pas nécessairement réduire ce qui existe déjà.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

O.K.

M. GUY CANTIN:

Pour pas que ça... que le niveau de risque augmente, augmente, augmente. C'est un peu comme de dire: "Dans une zone scolaire, on réduit les vitesses parce qu'il y a des enfants pour pas les frapper." Bon, bien, dans la... ou on impose une limite dans la ZPM, ça pourrait être, imposer une limite, je ne sais pas quelle serait cette limite-là, pour ne pas augmenter de façon induite le niveau de risque.

Et, en même temps, je voulais juste mentionner, nous, on repose beaucoup nos analyses sur une étude, sans dire que c'est les vitesses qui seront déterminées, mais seulement dans la littérature, je fais souvent référence à une revue de littérature, qui a été faite en deux mille un (2001), dans "*Marine Mammals*", où une analyse, dans tout le monde des collisions depuis peut-être

cinquante (50) ans, je ne me souviens plus combien
d'années, mais ce qui ressortait de l'étude, c'est que
les risques de collisions graves, de blessures graves et
de mortalités, s'accroissent à partir de quatorze (14)
5 noeuds et en montant.

Donc, plus la vitesse est élevée, plus le niveau
de risque est élevé. En bas de quatorze (14) noeuds, il
n'y a pratiquement plus de risque.

Et puis les blessures graves et les mortalités
10 sont associées à des navires, dans l'analyse qui a été
faite, dans cette base de données-là, des navires de
quatre-vingt (80) mètres et plus pour les accidents qui
sont graves pour les animaux.

Si on parle de bateaux de quatre-vingt (80) mètres
15 et plus, le contrôle de vitesse par la garde côtière est
pas mal plus facile que sur les petites embarcations.
Donc, si ça s'avère être ça la volonté de diminuer les
risques de blessures graves et de collisions qui
conduisent à des mortalités, peut être que le bras de
20 levier est plus... la mise en place d'une telle mesure
est peut-être plus facile.

M. PIERRE BELAND:

Madame Kraenzel.

MME MARGARET KRAENZEL:

Je crois qu'une partie de la solution est aussi
l'éducation parce que les particuliers qui sont à bord
des petites embarcations, souvent, si ils comprennent un
5 peu les effets sur les mammifères marins, ils vont peut-
être modifier leur comportement à long terme, pour le
moins. Puis je pense que les petites embarcations,
comme vous dites, c'est peut-être pas les collisions qui
sont les plus... qui dérangent le plus, ça doit pas
10 arriver souvent, mais, bien sûr, c'est comme les mouches
noires, ça peut les déranger dans ce qu'ils font, dans
leurs activités de tous les jours.

Alors, ça serait peut-être quelque chose à
regarder, de voir s'ils pourraient faire une éducation
15 des gens sur les effets sur les mammifères marins quand
ils sont dans des petites embarcations.

M. PIERRE BELAND:

Je pense qu'en plus ça fait partie du concept de
la ZPM que les gens qui habitent et qui utilisent la
20 zone, finalement, adoptent, par eux-mêmes ou achètent
des façons de se comporter. Parce que, évidemment, avec
les individus, on ne

peut pas s'imaginer qu'on va réglementer chaque personne
sauf si les personnes s'auto-réglementent en ayant
compris les objectifs, en ayant compris pourquoi on fait
certaines choses, alors que pour les navires
5 commerciaux, il faut adopter des réglementations.

Et je voulais demander à monsieur Pelletier s'il
connaît d'autres endroits dans le monde où on peut
réglementer la vitesse des cargos. Monsieur Pelletier
disait, il y a deux (2) messieurs Pelletier, Emilien
10 Pelletier disait que les cargos c'est une question
d'argent, donc réduire en bas de dix-huit (18) noeuds
pour eux ce n'est pas avantageux, c'est impossible.

Mais, monsieur Jean-François Pelletier, il doit
certainement y avoir des régions dans le monde où les
15 cargos sont soumis à des réglementations de vitesse?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Ah! oui, tout à fait. Jean-François, j'oublie de
me présenter tout le temps. Oui, tout à fait.
D'ailleurs, dans les zones où ce n'est pas
20 nécessairement pour les mammifères marins, mais les
zones où le trafic est intense, on va limiter la
vitesse pour éviter les accidents.

M. PIERRE BELAND:

Je sais, par exemple, que pour la voie maritime du Saint-Laurent, en amont de Montréal, il y a plein de réglementations, non seulement, sur la vitesse, mais sur comment décharger ses eaux usées alors qu'en bas de Montréal, il n'y a presque pas de réglementation et les gens font à peu près ce qu'ils veulent dans ce domaine-là et peut-être qu'il y aurait moyen, justement, d'amener des réglementations plus sévères.

10 Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Oui, Guy Cantin. Simplement pour mentionner dans la voie maritime, dans ce cas-là, c'étaient des problèmes d'érosion associés aux passages des grands navires, puis il y a des mesures, dans ce cas-là, ce n'est pas réglementaire, c'est des mesures volontaires qui ont été mises de l'avant pour réduire les vitesses de concert avec l'industrie. Ça s'est fait, il y a des réductions de vitesse pour atténuer ce problème-là, il s'agit plus d'une entente entre les gens de l'industrie puis le gouvernement.

M. PIERRE BELAND:

Donc, on peut agir, par réglementation...

M. GUY CANTIN:

Oui...

M. PIERRE BELAND:

... et aussi par entente mutuelle.

5 M. GUY CANTIN:

... c'est ça.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

10 Oui, je voulais revenir aux petites embarcations.

Seulement peut-être un commentaire additionnel concernant l'importance de la ZPM. Quand on parle de territoire à protéger, de territoire à surveiller également, on parle de six mille kilomètres carré (6000 km²), si on ajoute le Parc marin, autour de sept

15 mille kilomètres carré (7000 km²).

M. PIERRE BELAND:

Je pense que c'est un peu loin.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

20 C'est certain que c'est difficile d'avoir un garde de parc ou un garde-pêche derrière chaque embarcation, donc il y a un problème au départ de sensibilisation, d'éducation pour changer les mauvaises habitudes, mais également il y a une

question de rassembler des forces, rassembler des
ressources.

5 On parle du Parc marin, on parle de Pêches et
Océans, on parle de d'autres instances qui vont se
joindre quand même à ce projet-là. Alors si on a une
approche concertée en terme de mise en place de mesures
sur le terrain, peut-être, le gouvernement provincial,
aussi, aura des intérêts à faire des suivis; si on s'y
met tous, vers un même objectif, à ce moment-là, ça
10 serait possible. Mais Pêches et Océans tout seul, même
avec la ZPM, un parc tout seul, pour un grand territoire
c'est difficile.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pillet.

15 M. STEPHANE PILLET:

Oui, c'est juste pour reprendre l'analogie avec le
transport routier. C'est sûr qu'on pourrait mettre un
garde derrière chaque voiture, mais enfin, je ne sais
pas si ça existe ici, au Canada ou au Québec, mais en
20 Europe on a les *disques* pour les gens qui sont
commerciallement affectés dans le transport routier, que
ce soit du transport de personnes ou de marchandises,
est-ce qu'on peut imaginer que les gens qui opèrent des

activités commerciales dans la ZPM ou dans le Parc marin pourraient munir leurs embarcations d'une espèce de disques qui sont l'équivalent des disques pour transport routier.

5 Et quand il y a un dépassement de limite de vitesse, si c'est ça le problème, bien, il y a une sanction et s'il y a plusieurs sanctions, il y a un retrait de permis. Est-ce qu'on peut envisager cela ou est-ce que c'est hors de question?

10 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

15 Je sais, que dans la grande barrière de corail, il y a un genre de balises satellites qui sont mises sur des, je crois que c'est des chalutiers ou des navires de pêche, donc qui savent... qui identifient chaque bateau de façon individuelle et ils peuvent les retracer sur les territoires, puis s'ils sont dans des zones où ils ne devraient pas être pour la pêche, c'est su. J'en
20 avais parlé, à un moment donné, avec le Parc marin, c'est des technologies qui, en tout cas, pourraient toujours être envisagées, je ne le sais pas, il y a sûrement coûts très importants associés.

M. STEPHANE PILLET:

Je ne sais pas si c'est un principe
technologiquement avancé, seulement ce que je parlais,
c'est tout simplement un disque, un *holotomètre* qui
5 mesure la vitesse sur les poids lourds et quand le poids
lourd sur une autoroute dépasse son disque, et bien, ils
sont obligés de les rendre à la Commission.

M. GUY CANTIN:

Oui, mais pour les navires, on sait que c'est
10 peut-être plus difficile du fait que c'est la vitesse
par rapport au froid avec les courants.

M. STEPHANE PILLET:

Par rapport au courant, c'est enregistré.

M. GUY CANTIN:

Oui, sur les navires, les navires commerciaux, je
ne sais pas si c'est déjà fait, il y a des systèmes de
balises qui, d'emblée, vont être installés. Je ne sais
pas si monsieur Pelletier, est peut-être plus
connaissant que moi en la matière, mais à tout moment la
15 garde côtière va être capable de dire: C'est tel navire
qui passe dans tel lieu, tu es capable de le repérer et
20 il y a toute une série d'informations qui vient avec ça,
à distance.

Peut-être qu'avec ce genre d'instrument-là il est possible, pas peut-être, je suis pas mal sûr que c'est possible de les suivre mais tu es un petit peu plus au courant que moi.

5 M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Jean-François Pelletier. En fait, il y a différentes choses qui peuvent être faites, là. Ce qui est notamment... notamment, des projets qui ont été faits en Europe, c'est les fameuses boîtes noires, là,
10 un peu comme il y a sur les avions, bon, bien, on appliquerait ça, on en poserait, on en mettrait sur les bateaux.

Bien évidemment, c'est quand même pas tous les armateurs qui sont intéressés à en avoir ou même les
15 capitaines qui sont intéressés à avoir des boîtes noires à bord des navires pour enregistrer tous leurs déplacements et la vitesse à laquelle ils vont, les discussions qu'ils ont sur le pont et ainsi de suite.

Non, vous riez, mais, sur dans certaines
20 compagnies, c'est des choses qui existent déjà. Et bon, bien là, la boîte noire peut effectivement être une solution envisageable si on enregistre une donnée en particulier qui serait la vitesse ou même là, on peut analyser ces données-là par la

suite ou vérifier effectivement si les règlements ont été respectés.

5 Mais comme il a été discuté tout à l'heure, je pense que, au niveau, à tout le moins, du transport de marchandises avec des gros navires, ils seront particulièrement suivis et bon, à partir des Escoumins, il y a des pilotes et ce sont les pilotes qui décident de par... quand il va se mettre à l'ancre et par où devra-t-il passer pour éviter telle ou telle chose.

10 Alors, c'est sûr, je crois que déjà il y a un suivi très intense de leurs activités et je crois qu'ils font attention quand même.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Est-ce que je peux faire un commentaire?

15 M. PIERRE BELAND:

Juste, j'avais madame Pieddesaux, d'abord.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDESXAUX:

20 C'était juste par rapport aux petites embarcations. C'est arrivé plusieurs fois, l'été, qu'on fasse des projets de suivi d'observation en mer, un suivi d'observation en mer pour les projets de recherche du GREMM, puis c'est arrivé plusieurs fois qu'on soit en contact avec les capitaines, puis souvent les nouveaux capitaines,

par exemple, n'étaient pas au fait de ce qui se passait avec les baleines, vraiment ne savaient pas vraiment lire les activités des baleines; est-ce que, dans ce cas-là, ce ne serait pas possible d'avoir plus de formation des capitaines ou avoir une éducation plus poussée des capitaines avant qu'ils embarquent sur les bateaux; ça éviterait peut-être plus de collisions aussi ou plus de problèmes avec les baleines?

M. PIERRE BELAND:

10 Excellente suggestion. Un commentaire. Monsieur Emilien Pelletier.

M. EMILIEN PELLETIER:

15 Juste pour renchérir. En fait, les capitaines, on entend ici, on comprend ici, les pilotes du Saint-Laurent, puisque ça, je crois qu'il y a là un point à élaborer en terme de coopération. C'est que ce sont des pilotes, c'est des gens qu'on connaît, c'est une association qui s'est jamais montrée hostile à... au contraire, à la protection de l'environnement. Ce sont des gens, c'est pas des étrangers, c'est des gens d'ici.

20 Et la sensibilisation et la prise de contact avec l'Association des pilotes et des pilotes eux

mêmes est probablement un outil important non
réglementaire qui pourrait être utile dans ce cas-ici.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette.

5 M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Bon, moi, c'était juste un commentaire. Ça a
rapport à cette technologie-là pour vérifier la vitesse,
mais aussi la position avec les GPS; maintenant, les
autos neuves ont des GPS. Alors, je pense que ça
10 pourrait être intéressant quelque chose comme ça aussi
en relation avec la pollution, parce que, comme vous le
savez, des fois, c'est très très difficile dans la
plupart des cas de relier des épanchements de pétrole,
des petits épanchements ou juste les navires qui vident
15 leurs huiles usées avec le navire qui est dans une
région particulière.

Alors, je pense que ça pourrait être intéressant
en relation avec la pollution aussi d'avoir des outils
comme ça pour localiser et suivre les navires.

20 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Juste pour renchérir sur ce que madame Pieddesaux,
c'est ça?

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

5 Oui.

M. GUY CANTIN:

Elle disait, si je me rappelle, ça va tomber en
plein dans la ligne de nos mesures. Si on se réfère à
la recommandation D1.4, je peux la lire, c'est:

10 *"Tenir des activités de sensibilisation
en partenariat avec les parties
responsables et intéressées sur la
protection des mammifères marins, à
l'intention des officiers et des
15 pilotes des navires qui transitent dans
la ZPM."*

Donc, on a, d'un côté, oui, on a des
réglementations et d'autres types de mesures, mais c'est
évident que la sensibilisation et l'information c'est
20 quelque chose de très très important pour l'appui des
mesures. Puis dans certains cas, ça peut se limiter
même à ça. On va en voir des exemples un peu plus loin,
mais ça

peut être suffisant pour contrer une menace.

Donc, on ne brandit pas d'emblée une réglementation, si c'est nécessaire, oui, sinon, il faut faire autre chose.

5 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Jean-François Pelletier.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Bonjour, Jean-François Pelletier, attendez, il y a en une seconde aussi, là, A3.7 que je vois.

10 M. PIERRE BELAND:

A3.7.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

"Développer un partenariat avec les parties responsables, des activités et des programmes de formation..."

15

Je crois que c'est assez explicite à ce niveau-là.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

20

Même qu'on pourrait, à mon avis, y aller plus précisément et dire carrément dans les cours menant à l'obtention des permis pour petites embarcations, on devrait être exposé à ces réalités-là. Ça, ça devrait faire partie du cursus.

M. PIERRE BELAND:

Excellente suggestion. J'ai suivi le cours et je ne me souviens pas qu'il y avait quoi que ce soit sur la protection de la faune ou des mammifères marins ou des oiseaux ou quelque autre. Y a-t-il des éléments, en ce moment, dans ce cours?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Bonne question, mais je ne suis pas plaisancier moi-même.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Pelletier. Autres questions, remarques, suggestions? Je retiens donc les suggestions de se pencher sur une réglementation possible ou sur les contacts réguliers y compris sensibilisation, formation auprès de groupes cibles, en particulier, la "Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent" en ce qui concerne les gros cargos qui, en effet, ont toujours démontré beaucoup d'intérêt à l'environnement dans le milieu.

20 C'est une de leur préoccupation principale, d'ailleurs, quand ils défendent leur rôle, c'est de s'assurer qu'il y aura le moins d'accidents possible. Donc, avec des gens comme ça,

formation, consultation, pour en arriver à régler soit la vitesse, soit le trajet, soit le comportement et des mesures ciblées sur le type d'embarcation, par exemple, cargos, on les gère différemment de la façon dont on gère les embarcations de plaisance et de ne pas se limiter non plus à ceux qui en font un commerce, par exemple, les zodiaques qui font l'observation de baleines, mais aussi les zodiaques de Monsieur tout le monde qui sont installés à gauche et à droite et qui, souvent, ne sont pas au courant des impacts qu'ils peuvent avoir sur la faune ou les mammifères marins.

Bien, je pense qu'on est rendu à notre pause-café et nous passerons ensuite à l'examen de la mesure suivante. Peut-être, dix (10) ou quinze (15) minutes de pause. Merci.

SUSPENSION

20 M. PIERRE BELAND:

Alors, on reprend, si vous voulez bien. N'hésitez pas à insister si je ne vous ai pas vu, si vous avez levé la main ou si vous accrochez le

regard de Guy ou de Pierre, ils vont me faire signe que vous voulez prendre la parole.

Alors, nous passons à la mesure suivante, toujours l'objectif A, de protéger les mammifères eux-mêmes, collisions avec les embarcations, mesures A1.2, toujours à la page 5:

"Appuyer la mise en oeuvre du réseau québécois d'urgence pour les mammifères marins, notamment, en cas de collision avec un mammifère marin."

Questions, commentaires, suggestions, messieurs, mesdames? Monsieur Emilien Pelletier.

M. EMILIEN PELLETIER:

Question de base: C'est quoi le réseau québécois dont il est question là?

M. PIERRE BELAND:

Je pourrais en parler moi-même, mais je pense que je vais laisser Guy nous présenter très rapidement de quoi il s'agit.

20 M. GUY CANTIN:

C'est un réseau qui a été mis en place, peut-être qu'il y a d'autres gens parmi les experts ici qui pourront compléter ma réponse, mais c'est un réseau qui a été mis en place suite à une

initiative des faunes, de l'intendance sur les espèces
en péril pour essayer de centraliser tout ce qui est
d'appel concernant les mammifères marins en détresse,
puis un peu comme il se fait à Terre-Neuve, d'instaurer
5 des équipes spécialisées, plus spécialisées, puis des
procédures pour désemmêler, entre autres, les mammifères
marins.

Ça vise d'autres objectifs, là, mais ça, ça en est
un important, là, de ceux qui sont pris, empêtrés dans
10 des engins de pêche, donc d'avoir des... il y a des
façons de faire pour démêler les mammifères marins puis
des procédures pour que ça soit efficace; ce n'est pas
quelque chose de simple et de facile.

Puis c'est pour mettre en place... il y a un
15 guichet unique où les gens peuvent appeler s'ils voient,
que ça soit des échouages de mammifères marins, un
béluga qui est trouvé mort ou vivant, peu importe, des
prises accidentelles dans des engins de pêche, des
collisions, des carcasses à la dérive.

20 Et puis aussi pour diminuer... Les gens appellent
aussi, souvent à Pêches et Océans pour ce qui est des
phoques, des phoques communs, des jeunes phoques qui
sont retrouvés sur la plage qui

est un phénomène normal; les gens, bon, il y en a qui les amènent chez eux. C'est un peu pour répondre à ça pour les informer, donc c'est aussi un outil de sensibilisation auprès du public.

5 Et puis ça sert aussi à monter une banque de données. Et puis, c'est ça, il y a un numéro d'appel unique, c'est: 1-877-7BALEINE. Puis la personne qui répond peut diriger les appels selon ce dont il est question.

10 M. PIERRE BELAND:

Vous n'avez pas l'air convaincu?

M. EMILIEEN PELLETIER:

15 Non, bien, en fait, j'ai une sous question ou une explication supplémentaire. Est-ce que c'est lié, c'est la même organisation ou les mêmes personnes qui s'occupent, par exemple, de l'échantillonnage des tissus des bélugas morts ou des autres baleines retrouvées le long du Saint-Laurent, c'est la même personne, ça?

M. PIERRE BELAND:

20 C'est un réseau qui est plus complexe, qui regroupe quelques services de Pêches et Océans Canada dont les services de protection dans les différents secteurs: Gaspé, Sept-Iles qui regroupent le MIX qui est installé à Mingan, un

groupe de recherche dirigé par Richard Sears, le groupe
de Robert Michaud à Tadoussac, l'Institut national
d'écotoxicologie du Saint-Laurent, un autre groupe à
Gaspé dont j'oublie le nom et il y a des équipes
5 régionales.

Et ce numéro de téléphone réfère à une personne
qui est à Tadoussac, au GREMM à Tadoussac et qui prend
les informations du public sur le cas qui est soulevé.
Quelqu'un trouve une carcasse à la dérive ou quelqu'un
10 trouve une carcasse échouée ou un pêcheur rapporte un
mammifère marin pris ou un autre qui traîne une bouée et
la personne à Tadoussac étudie le cas, consulte les
autres équipes et, finalement, réfère le cas à une
équipe qui, éventuellement, pourrait aller sur l'eau
15 libérer le mammifère marin ou récupérer la carcasse ou
l'échantillonner.

En ce qui concerne les bélugas, le réseau va
appeler une personne qui est ici à Rimouski, au BIC, en
fait, Richard Plante, qui va aller chercher le béluga et
20 l'amener à Saint-Hyacinthe, par exemple. Donc, c'est un
réseau qui regroupe beaucoup d'intervenants, mais qui
tente de séparer les interventions, de les donner à la
personne qui est la plus à même de résoudre, mais comme
disait

Guy, l'objectif, c'est non seulement d'aider les mammifères marins, mais aussi de récolter des données sur les incidents qui se produisent le plus souvent dans quelle condition.

5 Et on imagine que, après dix (10) ans d'opération, par exemple, on aura découvert que les mammifères qui se prennent dans tel type d'engin sont toujours les mêmes, ils se prennent toujours de la même façon, donc on pourra peut-être imaginer des techniques pour modifier
10 ces engins de pêche, pour minimiser les prises.

Madame Measures.

MME LENA N. MEASURES:

Oui, Lena N., c'est juste pour préciser qu'est ce que Guy a dit. Ce ne sont pas juste les espèces en
15 péril, c'est tous les mammifères marins.

M. GUY CANTIN:

Non non.

MME LENA N. MEASURES:

Et c'est essentiellement une continuation du
20 travail que Pierre Béland avait commencé en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) pour faire un repérage des mortalités de tous les mammifères marins. Et lui, il avait changé plus pour se

concentrer, sur le béluga, mais on a un réseau pour faire un bon repérage à Pêches et Océans, c'est juste récemment qu'on a demandé l'aide d'un groupe non gouvernemental juste pour répondre aux appels.

5 M. PIERRE BELAND:

Parmi les membres, il y a une liste ici. Si vous êtes intéressé, on pourra vous la donner, il y a un site internet, aussi, que vous pouvez consulter. J'oubliais, il y a le Biodôme de Montréal, il y a l'Aquarium du Québec, des bénévoles, agents des pêches, gardes de parc dans les parcs, que ce soit Parc marin ou Parc du Québec, et voilà, des vétérinaires, des pêcheurs.

M. GUY CANTIN:

Je pense qu'il faut le mentionner, les principaux intéressés dans les cas d'emmêlements, c'est les pêcheurs. Il y a un intérêt double, donc pour... d'abord, ils peuvent diminuer les bris sur leurs engins de pêche qui peuvent parfois être coûteux. Ça fait qu'ils ont tout intérêt à participer aux efforts et puis aussi, l'autre intérêt, c'est de sauvegarder les mammifères marins. Donc, c'est des partenaires importants aussi, je pense, dans le réseau.

M. PIERRE BELAND:

Effectivement. Il y a aussi des partenaires étrangers qui sont là comme consultants. Aux États-unis, il y a un groupe qui s'est spécialisé dans la libération de mammifères marins qui sont pris dans les agrès de pêche. Et il y a un groupe semblable à Terre-Neuve qui ont développé des méthodes. A première vue, ça semblait impossible, mais on peut dégager un rorqual à bosse qui est pris dans une trappe à morue, par exemple, en procédant avec des techniques particulières.

Et, éventuellement, si le réseau veut instaurer ces techniques-là ici, dans le Saint-Laurent, les problèmes sont différents parce que c'est plus vaste. A Terre-Neuve, les rorquals à bosse viennent, à certains endroits, très près de la côte et sur la côte est américaine, les eaux sont plus chaudes, c'est plus facile. Ici, ce n'est pas aussi simple.

D'autres questions? Monsieur Emilien Pelletier.

M. EMILIEN PELLETIER:

Un autre commentaire ayant suite et en lien avec ça, parce que ça nous amène, je pense, à une question importante qui n'est pas mentionnée et je

ne suis pas sûr que ça concerne la zone de la ZPM
directement. Mais ce réseau dont vous venez de parler,
si j'ai bien compris, concernant les bélugas, il y a
effectivement un échantillonnage systématique des
5 animaux trouvés morts, échoués ou à la dérive, alors que
ce n'est pas le cas pour les autres espèces.

Et j'ai appris récemment que, effectivement, il
n'y a aucune banque de tissus centralisée concernant
même les bélugas eux-mêmes et les autres espèces de
10 baleines. Dans une ZPM où on veut, en particulier,
protéger les mammifères marins, il me semble que
l'établissement d'un programme qui permettrait d'avoir
une banque de tissus centralisée, non seulement pour les
bélugas, mais toutes les autres espèces de mammifères se
15 trouvant dans cette zone, trouvés morts dans cette zone,
serait, en particulier pour les gens, comme moi, qui
s'intéressent aux substances toxiques ou autrement aux
nouvelles substances toxiques, serait un outil de
travail extrêmement utile.

20 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin, pas de commentaire?

M. GUY CANTIN:

Peut-être que madame Measures pourrait répondre à ça.

MME LENA N. MEASURES:

5 Oui, Lena N. Measures. On a certains tissus qui
sont ramassés régulièrement et grâce à nos
collaborateurs, chaque année, quand commence la saison
d'échouage, maintenant c'est le GREMM ou le réseau.
S'il y a des chercheurs qui sont intéressés d'avoir
10 certains tissus, c'est juste une question d'exprimer son
intérêt et le dire à nous et peut-être qu'on peut
coordonner quelque chose. Mais il y a déjà certains
tissus ramassés régulièrement pour moi, c'est pour les
maladies, alors Véronique s'est peut-être associée avec
15 les analyses sur le régime. On a Michel Leboeuf qui est
intéressé avec les contaminants.

Donc, de ramasser tous les tissus possibles pour
toutes les espèces échouées tout le temps, ça coûte une
fortune juste pour avoir un congélateur à moins
20 soixante-dix (-70). Il y a certains tissus pour le
béluga, sûrement, dans une archive à Saint-Hyacinthe,
mais pour les phoques ou les autres espèces, ça dépend
des intérêts pour les chercheurs, mais si vous êtes
intéressé à

collaborer ou que vous avez quelque chose de spécifique,
ça peut être organisé.

M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

5 MME VERONIQUE LESAGE:

Bien, en fait, c'était le point que je voulais
faire. C'est une question de temps et de gros sous,
puis au fil des ans, on a dû réduire des besoins
spécifiques parce qu'on pouvait pas se permettre d'aller
10 échantillonner tous les mammifères marins, phoques et
baleines qui s'échouaient.

M. PIERRE BELAND:

Mais, en principe, si je comprends bien, en
contactant le réseau en question, qui, lui, centralise
15 les réponses et en manifestant un intérêt et peut-être
en donnant des sous pour les échantillons qui sont
demandés avec les techniques et tout, je pense qu'il y a
moyen d'obtenir des échantillons de tous les mammifères
marins qui peuvent s'échouer, en principe. Je crois
20 avoir vu dans les documents qui décrivent le réseau
cette possibilité.

MME LENA N. MEASURES:

Oui, c'est juste pour préciser. On essaie de

donner la priorité à certaines espèces comme les bélugas
ou les espèces en voie de disparition, parce qu'à chaque
fois, quand il y a une carcasse trouvée sur la plage, je
donne la priorité, selon la condition de la carcasse,
5 parce que pour mes besoins, si ça pourri, ça ne vaut la
peine. Mais pour les contaminants, tu peux ramasser des
carcasses qui sont moins fraîches, donc...

M. EMILIEEN PELLETIER:

Il y a des limites à tout, mais quand même.

10 MME LENA N. MEASURES:

... c'est une question d'organiser un groupe de
travail, d'aller sur place et ramasser les échantillons,
donc c'est juste une question de main-d'oeuvre et comme
Véronique a dit, des sous.

15 M. EMILIEEN PELLETIER:

Mon commentaire à ça, c'est que j'ai effectivement
fait des démarches et avec succès d'ailleurs, auprès...
mais jusqu'à un certain point, les échantillons
disponibles actuellement sont, entre guillemets, plus ou
20 moins la propriété du chercheur qui les a obtenus. Par
exemple, il y a beaucoup d'échantillons à Saint-
Hyacinthe, mais, bon, il y a quand même une démarche
qu'il faut faire.

Il n'y a pas, j'appellerais, de banque centrale où on pourrait voir les disponibilités, par exemple, de tissus pour certains organismes, là, en disant, bon, bien, il y a, par exemple, des bélugas ou des tissus de foie de béluga sur dix (10) ans, quinze (15) ans, vingt (20) ans. Je sais qu'elles existent parce qu'il y en a même dans mon propre congélateur mais, effectivement, jusqu'à un certain point, il n'y a pas d'organisme central ou de réseau central d'information sur la disponibilité des tissus actuellement.

MME LENA N. MEASURES:

Oui, Lena Measures, encore. Il y a certains tissus entreposés à l'Institut Maurice-Lamontagne, même une grande collection de Pierre Béland a été déposée uniquement pour les études sur les contaminants, donc communiquez avec moi. Mais, essentiellement, certains tissus sont en train d'être analysés par les écotoxicologistes, mais c'est pas tous les tissus dans le passé qui sont ramassés. Il y a tout le temps des nouveaux projets, donc je suggère que tu communique avec moi ou les gens à Saint-Hyacinthe et on pourra organiser quelque chose.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Oui, Stéphane Pillet. Est-ce qu'on ne peut pas
5 imaginer d'avoir justement, parlant de banque de
données, ne fût-ce que juste une liste disponible sur
Internet, quel que soit l'hôte, qu'on puisse au moins
partager l'information, à savoir, bon, bien, voilà, on
a, puisque... je suppose qu'il doit y avoir une liste
10 quelque part, chacun dans son frigo a quand même une
liste de ce qu'il a, enfin, je l'espère.

Donc, est-ce qu'on doit mettre même avec un accès
restrictif... pas restrictif, quoi, à certaines
personnes ou en tout cas, la communauté scientifique, en
15 disant, bien, voilà ce qui est disponible, une échelle
de grandeur et si on a quatre (4) kilos, est-ce qu'on a
quatre (4) grammes, qu'on puisse voir si on peut, parce
que, quand on a... c'est toujours une question de gros
sous aussi, on peut établir un projet de recherche mais
20 il faut savoir ce qu'on a de disponible en général.

MME LENA N. MEASURES:

Lena Measures, encore. C'est ça, en général,

quelque chose, des ententes entre un chercheur et un autre et comme tu es au courant, j'ai le congélateur plein de sérum...

M. STEPHANE PILLET:

5 Oui oui.

MME LENA N. MEASURES:

... et si on veut organiser une étude ensemble, c'est correct de mettre ça dans un site sur le web, c'est de prendre le temps aussi.

10 M. STEPHANE PILLET:

O.K.

MME LENA N. MEASURES:

15 On a des fichiers avec une liste de qu'est-ce que j'ai dans mon laboratoire et les autres chercheurs ont la même chose pour leurs échantillons aussi; mais une grande place pour toutes les choses, ça n'existe pas à date.

M. STEPHANE PILLET:

Non, je sais.

20 M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage et ensuite monsieur Gilbert.

MME VERONIQUE LESAGE:

25 Oui, Véronique Lesage. Bien, pour votre information, en fait, depuis deux (2) ou trois (3) ans, il y a eu une initiative pour essayer. Ça a

été lancé dans le cadre des travaux sur les phoques,
dans l'Est du Canada, pour essayer justement de
construire des fichiers ou des bases de données où on
pouvait inclure toutes les données ramassées sur chaque
5 mammifère marin, qui avait été, chaque phoque dans ce
cas-là, échantillonné large, les tissus qui ont été
ramassés, qui les a ramassés, qui les détient.

Et, en fait, c'est un modèle de base qui, faute de
sous, n'est pas terminé, mais il y a un bout de chemin
10 de fait. Alors, dans cette base de données-là, il y
avait également de l'espace pour, si moi, par exemple,
c'est un peu comme ça qu'on fonctionne maintenant, si
moi, j'ai fait des analyses d'acides gras sur des
animaux, ces données-là entrent dans la base de données
15 avec le droit d'auteur sur le dessus, évidemment.

Mais c'est quelque chose qui est en construction,
qui n'est pas terminé, mais c'est vers là où on s'en va,
puis c'est évidemment un modèle qui pourrait très bien
être appliqué pour les baleines aussi. Mais ce n'est
20 effectivement pas disponible pour l'instant.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Gilbert.

M. MICHEL GILBERT:

Oui, Michel Gilbert. Le point qui est soulevé ici par le docteur Pelletier, concernant la disponibilité de banque de tissus est certainement extrêmement pertinent.

5 Je crois que tous les tissus qui sont ramassés sur les différents mammifères marins qui peuvent s'échouer ou qui peuvent être capturés ici et là, c'est de l'information qui est inestimable à court et à long terme et il faut se définir une stratégie puis un *modus*
10 *operandi* pour avoir des ententes de partenariat entre le MPO puis tous les organismes impliqués, pour essayer de monter ces banques de tissus-là, qu'elles soient montées à l'IML ou qu'elles soient montées, ici, à l'ISMER ou ailleurs, mais je crois que le point est pertinent.

15 Moi, je le prends en note, je crois qu'il faut travailler dans ce sens-là puis il faut s'asseoir autour d'une table commune pour essayer de discuter de la mise en commun de ces différentes banques de tissus-là.

20 Ça pourrait se faire, par exemple, via le réseau de recherche en écotoxicologie qui ont d'ailleurs un programme de recherche sur les

effets toxiques des contaminants sur les mammifères marins ou sous un autre forum.

5 Mais je pense que le point est extrêmement pertinent, puis si on veut se ramasser de l'information, à court et à long terme, des tissus qu'on pourraient analyser rétrospectivement pour tout nouveau contaminant qui pourrait apparaître dans le système, je pense que c'est extrêmement important d'avoir un *modus operandi* qui nous permette d'avoir une banque disponible aux
10 personnes intéressées puis auxquels tous les gens qui sont impliqués puis qui ont un intérêt dans ces genres de tissus-là puissent contribuer.

M. PIERRE BELAND:

15 Est-ce que, je ne m'adresse pas nécessairement à vous monsieur Gilbert, mais est-ce que la ZPM ne serait pas une bonne occasion de développer certains outils dans le cadre de l'acquisition de connaissances parce que quand on parle de méthode pour protéger,
l'acquisition de connaissances est une méthode en soi
20 pour justement centraliser ou voir à ce que soit disponible tout ce qu'on apprend, tout ce qu'on connaît sur les mammifères marins?

M. MICHEL GILBERT:

Oui, Michel Gilbert. De mon point de vue, le projet de ZPM ne devrait pas constituer un forum pour ramasser ou un cadre pour ramasser ou former une banque
5 de tissus comme ca, mais plutôt comme un justificatif de gestion qui donnerait les éléments nécessaires aux différents organismes scientifiques de vouloir développer une banque de tissus comme ca.

La ZPM est un élément justificatif, il y en a
10 d'autres, le plan d'action Saint-Laurent en est un autre, la Loi sur les espèces en péril en est une autre.

Donc, je pense que les justificatifs de gestion réglementaire, ils sont là. Il s'agit, pour les scientifiques, de s'asseoir puis de voir qu'est-ce qui
15 peut être fait pour monter une banque de tissus comme celle-là et de voir où cette banque de tissus-là devrait être située et qui devrait y avoir accès, *et cætera, et cætera*. Mais, certainement, les justificatifs sont là.

M. PIERRE BELAND:

20 Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Oui, Stéphane Pillet. Justement, à ce sujet-là, je ne parlais pas du tout du banque de tissus,

mais bien d'une banque de données. Et, le réseau de
recherche de l'écotoxicologie du Saint-Laurent met, à
travers l'ensemble de ces programmes, justement, malgré
les contacts, en fait, ce sont les *BM*, pour ne pas les
5 nommer qui nous ont contactés pour créer un genre de
data warehouse où aurait accès l'ensemble des gens du
programme avec, exactement comme madame Lesage l'a
mentionné pour l'initiative sur les phoques, avec chacun
des échantillons, on aurait, à l'intérieur du réseau,
10 qui a fait quoi dessus, de façon à ce que, d'abord il y
ait pas de recoupement d'efforts de recherche et en plus
que toutes les données soient utilisables par tous les
membres du réseau, sous un accès restrictif, évidemment,
mais ce genre d'initiative-là, elle est vraiment
15 encouragée.

Et je pense que, terme de communication entre les
chercheurs, je pense qu'on aurait effectivement tous à
se mettre autour de la table pour favoriser ça. Et la
ZPM sera probablement une des premières à en bénéficier.

20 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Gilbert.

M. MICHEL GILBERT:

Oui, je suis tout à fait d'accord. De toute

façon, quand je parle de banque de tissus, pour moi, banque de tissus, banque de données, tout ça va de pair et c'est interrelié et puis il faut que ça soit lié nécessairement, évidemment.

5 M. PIERRE BELAND:

Autres questions, commentaires? Avant de passer à la menace A2 dans l'objectif A, votre point de vue sur... est-ce que les deux (2) mesures, A1 et A1.2, selon vous, sont essentielles, sont souhaitables?

10 M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Est-ce qu'on a parlé de la mesure A1?

M. PIERRE BELAND:

La mesure A1.1:

15 *"Adopter une réglementation visant une vitesse maximale des bateaux."*

C'est la première que nous avons couverte ce matin.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui oui, c'est ça, mais on a parlé de la mesure comme telle. Non, moi, je me demandais, par rapport à
20 sur quelle base on va déterminer la vitesse maximale?
C'est à partir de revues de littérature, comme vous l'avez mentionné, monsieur Cantin?

M. GUY CANTIN:

Bien, c'est un élément. Comme je le mentionnais,
il y a d'autres éléments à tenir en compte, là, soit
d'autres avenues aussi, comme détournement de trafic
5 pour arriver à atteindre notre objectif de ne pas
hausser les risques de collisions ou les diminuer. Et,
aussi, en collaboration avec l'industrie, voir qu'est-ce
qui est économiquement possible de faire. Donc, il y a,
à la fois l'information scientifique et à la fois
10 l'information de l'impact économique que peut avoir
telle ou telle mesure.

C'est une combinaison de tout ça, je pense qu'il
faut que ça se fasse en pourparlers sur des bases
scientifiques et autres, économiques.

15 M. PIERRE BELAND:

Peut-être, monsieur Guillemette, aurais-je dû
poser la question autrement. Est-ce que, en plus de ces
deux (2) mesures, il y en a d'autres qui vous
apparaissent comme étant... comme devant être utiles ou
20 adoptées, celle sur le trajet?

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

C'est certain qu'il suffirait des objectifs
supplémentaires pour la surveillance, mais on

attend de futurs développements à ce propos-là.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Moi, si je peux me permettre...

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

... je crois qu'il y a une limite à prendre des
résultats qui ont été obtenus ailleurs puis les
appliquer dans une situation particulière comme dans
10 celle de la ZPM, ici. Alors, peut-être que Pêches et
Océans devrait penser à essayer de tester
expérimentalement ou d'essayer de faire des mesures pour
arriver à des vitesses, par exemple, idéales pour
certains navires, certaines grosseurs de navire.

15 Parce qu'il faut faire attention, je ne sais pas,
là, Lena vient juste de me passer cette revue de
littérature-là sur la collision entre les navires et
puis les baleines. Je ne sais pas qu'est ce qu'il y a
là-dedans, mais souvent c'est des observations, c'est
20 pas expérimental, on manipule pas les facteurs et puis,
bien, je pense que c'est un problème assez important que
peut-être que Pêches et Océans pourrait essayer de
répondre à cette question-là avec les experts que

vous avez à l'intérieur du ministère.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

5 Oui, merci. Oui, effectivement, il y a
d'ailleurs, dans le cadre, il y a une mesure qui rejoint
un peu cette préoccupation-là qui est la mesure D1.3, je
m'excuse de sauter, là, mais, qui a des liens...

M. PIERRE BELAND:

10 Qui est à la page?

M. GUY CANTIN:

 Qui est à la page 10, qui est mousser la mise en
place d'une table, c'est la D1.3. Bon, qui est:
 "*Initier la mise en place d'une table*
15 *multipartite dont le mandat est*
d'identifier des mesures visant à
minimiser les répercussions de la
navigation commerciale sur les
mammifères marins et les risques
20 *d'accidents maritimes...*"

C'est, entre autres, on pourrait penser comme... bon,
effectivement, d'utiliser les données disponibles, mais
aussi il n'est pas impensable,

par exemple, de faire de la modélisation du trafic et voir où sont concentrés les mammifères marins, où les risques sont plus grands puis qu'est-ce que ça l'a comme impact, puis cette table-là, pourrait adresser...

5 Ce qu'on s'est rendu compte, c'est que lors de... dans le groupe de travail dont j'ai fait mention dans ma présentation, on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de mesures: on va dévier le trafic, on va ralentir dans telle zone puis on va aller là, peut-être.

10 Là, on s'est rendu compte que, bien, peut-être que ça va augmenter les risques d'accidents maritimes si on fait ça, peut-être que ça va augmenter les risques de collisions avec les bélugas en diminuant les collisions sur les rorquals, on s'en sortait pas. Il manquait des
15 joueurs autour de la table.

Il faut vraiment mettre tout le monde autour de la table, les experts, les gens de l'industrie, adresser les questions de façon le plus logique possible puis répondre à ces questions-là.

20 Pour répondre à ces questions-là, peut-être que des outils comme la modélisation seront les plus utiles et qu'il y a peut-être des activités de recherche qui l'ont malmenée.

Tout ça pour dire qu'il y a encore du travail à faire pour en arriver à quelque chose de réel puis d'efficace, mais c'est évident que dans le meilleur des cas, plus on a de données dans la région où on travaille, plus c'est pertinent.

M. PIERRE BELAND:

Avant de passer à la menace suivante, monsieur Emilien Pelletier, si vous allez sur:

"www.baleineendirect.net"

il y a une référence au réseau qui vous donnera les informations de qui sont les membres.

Madame Kraenzel.

MME MARGARET KRAENZEL:

Margaret Kraenzel. Avant de passer à la prochaine menace, je voudrais peut-être poser une question sur une autre menace qui n'est pas officiellement dans la liste, qui sont les changements climatiques, puis de savoir si la ZPM va prendre un rôle face à cette problématique-là qui est très importante.

Puis, cet été, j'ai entendu que le krill a été très affecté dans l'estuaire par ces changements climatiques-là puis il me semble que c'est vraiment quelque chose qui va affecter les baleines. C'est ma question: Est-ce qu'il y a

des solutions envisagées ou un rôle de la ZPM à essayer
d'aborder cette problématique-là?

M. PIERRE BELAND:

5 Merci. Monsieur Cantin, avant de vous donner la
parole, je voudrais vous demander si, quand nous allons
faire l'examen des autres mesures, est-ce que nous
allons aborder ce sujet ou non?

M. GUY CANTIN:

 Identifier les changements climatiques?

10 M. PIERRE BELAND:

 Oui.

M. GUY CANTIN:

 Non.

M. PIERRE BELAND:

15 Alors, on va le vider maintenant.

M. GUY CANTIN:

 Si vous voulez. Ecoutez, je ne le sais pas.

M. PIERRE BELAND:

 Je le sais pas, moi non plus.

20 M. GUY CANTIN:

 On va le percer. Je vais laisser madame Lesage
répondre pour la question du krill.

M. PIERRE BELAND:

 O.K.

M. GUY CANTIN:

5 Puis pour ce qui est de cette menace-là,
effectivement, lorsqu'on a fait l'analyse dans le cadre
de l'atelier scientifique, la seule chose qui pouvait
être faite ou on a à prendre ces considérations-là
effectivement en compte. Evidemment, la ZPM, le pouvoir
qu'on peut avoir, comme je le disais, dans les limites
de la ZPM, bon, c'est un phénomène qui est planétaire,
on a aucun droit de levier.

10 Mais il est évident que des impacts climatiques
peuvent avoir... des changements climatiques peuvent
avoir des impacts drastiques sur la répartition des
mammifères marins partout dans le monde et dans
l'estuaire sur la disponibilité des ressources
15 alimentaires.

C'est sûr que c'est très très important, puis on
en est conscient et évidemment on n'a pas de mesures
outre le fait qu'on puisse le mentionner aux autorités,
au gouvernement du Canada, il y a une préoccupation à la
20 fois pour le climat, mais aussi pour les mammifères
marins, dans la répartition des animaux aussi. Je ne
sais pas si quelqu'un a une réponse complémentaire à ce
sujet-là.

M. PIERRE BELAND:

Madame Kraenzel.

MME MARGARET KRAENZEL:

Je crois que, ça, c'est vrai que les changements
5 climatiques c'est vraiment pas limités à un espace
spécifique, mais je crois que toutes les personnes ou
les organismes qui en sont affectés doivent se donner la
responsabilité d'aborder le problème puis c'est sûr que
c'est un dossier très politique, peut-être que c'est
10 difficile à cause de ça, mais si personne ne le fait,
alors je ne sais pas si vous... en tout cas, c'est une
préoccupation que j'avais de passer à côté de cette
possibilité-là pour la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

15 Inscrire peut-être, cette préoccupation, à tout le
moins, dans les mesures qui incluent des activités
d'éducation et d'information...

MME MARGARET KRAENZEL:

Oui, oui.

20 M. PIERRE BELAND:

... auprès de différents publics.

MME MARGARET KRAENZEL:

Puis aussi de peut-être d'avoir un porte-parole
qui serait là si jamais il y a des

conférences internationales ou des pourparlers politiques aussi dans les mesures en inter-gouvernementales, d'être présent pour des choses qui se font dans ce domaine.

5 M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

MME VERONIQUE LESAGE:

Je n'ai pas demandé la parole.

M. PIERRE BELAND:

10 Désolé. Non, mais peut-être que j'allais vous interroger sur deux (2) points. Le krill, puisque vous représentez, monsieur Harvey, ensuite, en ce qui concerne l'impact des changements climatiques sur les mammifères marins, est-ce qu'il existe des données, des
15 études, des tendances qui ont été observées, qui vont au-delà de dire: Ah, cette année il y avait moins de mammifères marins, peut-être est-ce que c'est parce que le climat change. Est-ce qu'il y a des données solides à ce sujet? Monsieur McQuinn semble avoir la réponse.

20 M. IAN McQUINN:

Je ne suis pas madame Lesage, mais...

M. PIERRE BELAND:

Ian McQuinn.

M. IAN McQUINN:

Ian McQuinn. Je voulais juste dire que je pense
que Pêches et Océans, entre autres, a un rôle à jouer
dans le monitoring de l'environnement en général, non
5 seulement dans la ZPM, mais dans tout notre territoire.

Et une partie de ce rôle-là c'est d'observer et de
prévoir les changements de toutes sortes qui peuvent
affecter les mammifères marins, entre autres et toutes
les activités qu'on gère.

10 Là-dedans, il y a peut-être des règlements qui
peuvent être faits en terme de compétition humaine
versus les mammifères marins pour la nourriture, des
poissons plagistes, le krill entre autres, qui
pourraient être monitorés encore, mais c'est sûr que ça
15 fait partie de notre mandat global de Pêches et Océans
de faire un recensement et un état de l'environnement
dans la ZPM et ailleurs.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauter et ensuite Madame Measures.

20 M. DANIEL LE SAUTEUR:

J'ai oublié ma question.

M. PIERRE BELAND:

Madame Measures.

MME LENA N. MEASURES:

Oui, c'est juste pour indiquer, renforcer l'idée
5 de Ian McQuinn. On a des données surtout pour les
échouages qui documentent les échouages surtout dans
l'estuaire pour les phoques et les baleines trouvés
morts. Et il y a déjà depuis une courte durée de temps
des changements chaque année et ça peut être associé
10 avec le climat ou le changement de poids des baleines où
c'est une association avec la température.

Et on est sûr qu'une espèce rare est documentée
dans l'estuaire depuis des années et même avec la
libération des phoques dans le Golfe, la glace aussi
15 peut être favorable pour la libération des phoques.
Comme Ian l'a mentionné, il y a déjà plusieurs démarches
de Pêches et Océans pour faire un monitoring sur
plusieurs aspects océanographiques à cause de
changements climatiques.

20 M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage. Je reviendrai à vous après
monsieur Guillemette.

MME VERONIQUE LESAGE:

En fait, mon commentaire, c'est plutôt en partie
pour répondre à votre question. C'est concernant ce
qu'on sait puis ce qu'on sait pas des ressources
5 alimentaires puis des impacts sur les mammifères marins.

Ce qu'on sait, c'est qu'il y a des tendances claires
entre l'abondance des copépodes qui est l'appât
principal des baleines noires et leur taux de
reproduction. Quand il n'y en a pas, le taux de
10 reproduction est plus bas, quand la ressource est
abondante, ils se reproduisent mieux, ça c'est publié,
c'est disponible.

Ce qu'on sait également, c'est que la tendance
dans l'abondance des biomasses de certaines espèces de
15 zooplanctons, comme les copépodes et le krill sont plus
basses au cours des quinze (15) dernières années
qu'elles ne l'étaient dans les années précédentes.
C'est vrai du côté de la côte Est de Terre-Neuve, sur le
plateau néo-écossais. Pour ce qui est du golfe du
20 Saint-Laurent, il y a une base de données qui date de
quatre-vingt-deux ('82), une série temporelle depuis
quatre-vingt-deux ('82), qui est semi quantitative
malheureusement, elle n'est pas

quantitative, qui supporte les tendances ailleurs,
c'est-à-dire à une diminution des biomasses de krills et
autres zooplanctons dans le Sud du Golfe. Comme je vous
disais, c'est semi quantitatif, puis Michel Harvey qui
5 manipule cette base de données-là, prend ça avec un
grain de sel.

Par contre, il y a une étude qui a été faite dans
le sud du Golfe, sur la morue, sur le régime alimentaire
de la morue qui démontre que le krill a disparu des
10 estomacs de morue à peu près dans les mêmes années que
la base de données semi- quantitative indique qu'il y a
une disparition, donc ça supporte.

M. PIERRE BELAND:

Le sud du golfe, c'est quelle région?

15 MME VERONIQUE LESAGE:

Iles-de-la-Madeleine, Ile du Prince Edouard.

M. PIERRE BELAND:

Vers le sud?

MME VERONIQUE LESAGE:

20 Oui.

M. PIERRE BELAND:

Pour ce qui est de la zone de la ZPM, est-ce qu'il
y a des données?

MME VERONIQUE LESAGE:

Pour la zone de la ZPM puis de l'estuaire Nord du golfe, la série temporelle commence en quatre-vingt-quatorze ('94) et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Puis
5 dans cette base de données-là, quatre-vingt-quatorze ('94), des biomasses, en fait, c'est difficile à expliquer, mais quatre-vingt-quatorze ('94) est très élevé, quatre-vingt-quatorze ('94) est un peu plus faible puis les huit (8) années suivantes sont
10 relativement faibles par rapport à ces deux (2) années-là.

Le problème avec le Nord du golfe puis l'estuaire ou la zone de la ZPM, c'est que la série temporelle commence en quatre-vingt-quatorze ('94), c'est-à-dire
15 que la série est très courte. Alors, quelle est la norme, quelle est l'exception, est-ce que c'est les huit (8) années, ici, qui sont la norme ou la norme était ici mais qu'on n'a pas documentée avant quatre-vingt-
quatorze ('94), ça, ce n'est pas clair.

20 Du côté des baleines, ce qu'on sait, c'est que quatre-vingt-quatorze ('94), pour les gens qui étaient sur place, était une année exceptionnelle de baleines. Donc, ça met des doutes, on n'a pas de réponse pour la zone dans le Nord du golfe puis

la zone de protection pour financer ça. Puis dans le
cadre de la baleine bleue, les travaux sur la baleine
bleue, une hypothèse que nous, on a mis de l'avant puis
qu'on essaie de tester, puis ça va être difficile, c'est
5 de déterminer si le manque de reproduction de la baleine
bleue peut être lié à un manque de nourriture.

Puis ça rejoint un peu le point que Ian faisait,
c'est-à-dire que, à un moment donné, si les ressources
alimentaires sont limitées, on peut arriver à un point
10 où il y a de la compétition, puis là tout le monde a un
problème.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

15 Bien, moi, c'est juste pour mentionner, que c'est
un problème éminemment complexe. Alors, il faut se
méfier à chaque fois que quelqu'un va vous dire que
c'est l'effet des changements climatiques. Il faut
réaliser que c'est une mode présentement, je pense
20 sérieusement d'ailleurs à mettre ça dans ma demande de
subvention, changements climatiques, mais c'est comme
si... je peux faire une analogie, c'est comme si vous
allez chez le médecin puis vous dites: J'ai mal dans un

bras, j'ai le nez qui coule, j'ai la tête qui me pique
et puis vous demandez au médecin, qu'est-ce que j'ai.

Alors, c'est relativement facile dans ce cas-là
puis vous savez que les diagnostics valent le médecin
5 qui est en face de vous, parce que vous faites affaire
avec un organisme unique et puis vous pouvez apporter un
certain nombre de questions. Lorsque vous êtes dans un
écosystème, bien c'est très très complexe, il y a plein
de choses qui peuvent se passer au niveau de la
10 prédation, au niveau de l'abondance de nourriture. Il y
a des cycles naturels dans l'environnement qui sont là
en absence de changements climatiques.

Alors, il y a plein de variables confondantes qui
fait que, à chaque fois que quelqu'un va dire que c'est
15 à cause des changements climatiques, soyez méfiant un
petit peu par rapport à ça.

Alors, c'était mon commentaire.

M. PIERRE BELAND:

Merci. Si vous voulez, nous allons passer à la
20 menace A2: "*Emmêlement dans les engins de pêche*. Et,
là, je fais une remarque, je passe chacune des mesures,
on n'est pas obligé de passer une heure sur chacune. Si
vous n'avez pas de

questions ou d'interrogations particulières, on va progresser et on peut y revenir par la suite.

Alors, la menace est celle des engins de pêche. Les mammifères marins peuvent s'y emmêler, en mourir s'il s'agit d'un engin qui est submergé et que le mammifère marin ne peut pas ramener à la surface.

Je pense, par exemple, aux marsouins communs qui se prennent dans les filets maillants qui sont déposés sur le fond. Ça peut être une cause de dérangement intense pour une grande baleine qui se prend dans un filet mais qui réussit à le traîner et qui lui cause des blessures. Et, évidemment, pour les pêcheurs, ça peut être une perte économique. Alors, la mesure A2.1:

"Revoir la stratégie de déploiement des engins de pêche à la morue, réduire l'usage des filets maillants et inciter à l'utilisation de palangres pour la capture de la morue."

Evidemment, vous allez tous penser immédiatement qu'en ce moment la pêche à la morue, ça n'est pas une préoccupation énorme puisqu'il n'y en a pas dans la zone si je ne me trompe. Mais c'est quand

même une mesure qui pourrait s'avérer utile,
éventuellement, s'il y a reprise de cette pêche. Donc,
questions et commentaires de la part de nos invités.

Monsieur Emilien Pelletier.

5 M. EMILIEN PELLETIER:

Moi, j'ai une question, à savoir, effectivement,
bien, pour la morue, même les autres mesures sont toutes
liées à des engins de pêche, soit des filets ou
autrement, c'est une mesure, c'est une question
10 vraiment... à quels endroits, dans quelles zones en
particulier dans la ZPM, telle que montrée là, se
trouvent actuellement ou se trouveraient des engins de
pêche auxquels on fait allusion dans ces différentes
recommandations-là? C'est où, si actuellement s'il y en
15 a?

M. PIERRE BELAND:

Réponse, monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Je vais passer la réponse à madame Lesage.

20 M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

MME VERONIQUE LESAGE:

Oui, Véronique Lesage. Dans le cadre d'une

étude sur les prises accidentelles du marsouin commun dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, on a fait l'inventaire des endroits où les filets maillants sont utilisés et les haranguent, donc on a cartographié.

5 Ce que j'ai ici, c'est les filets maillants, puis essentiellement il n'y en a pas pour l'instant dans la zone de protection marine. Faudrait que je revérifie les données de Pierre-Michel Fontaine, disons même, les données de pêche qui sont disponibles à Pêches et Océans
10 pour les années avant le moratoire.

 Mais je ne crois pas que la zone de protection marine était un endroit où il y avait beaucoup de ce type de pêcherie-là. Et, aussi, bon, considérant les dernières données ou, en fait, des suppositions, c'est
15 que l'estuaire est rendu *annexique* au point où ce n'est même plus un habitat pour la morue.

 On se demande si, dans le court moyen terme, c'est vraiment une préoccupation qui va devenir importante. Puis, en fait, ce n'est pas pour vous le vendre, là,
20 mais c'est ça, c'est tout chaud, ça sort de la presse, mais ça cartographie les endroits où on utilise le filet maillant

présentement dans l'estuaire et le golfe et où les prises accidentelles de marsouins sont importantes, puis la zone de protection marine n'est pas un endroit où c'est une problématique pour le marsouin.

5 Pour les grands rorquals, les prises dans d'autres types d'engins, ça, c'est une autre histoire, là, mais je voulais juste clarifier pour les marsouins.

M. PIERRE BELAND:

10 Est-ce qu'il y a des données sur les autres espèces, les grands rorquals, par exemple, qui s'emmêlent dans des filets ou des engins ou dans des câbles quelconque?

MME VERONIQUE LESAGE:

15 Dans le cadre des pêches avec des observateurs en mer, il y a des banques de données qui existent où les prises accidentelles de mammifères marins sont prises en note. Avant deux mille un (2001), il n'y avait aucune emphase sur les mammifères marins, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de code précis pour que les observateurs
20 prennent en note ces problèmes-là. On a fait ajouter ces codes-là, puis chaque année, quand les observateurs sont formés, on demande à la personne

qui forme de mettre une emphase sur les mammifères marins puis l'importance de prendre ça en note.

5 Ça fait que depuis deux mille un (2001), c'est pris de façon plus systématique autant dans le Nord du golfe que dans le Sud du golfe, ça fait qu'à la grandeur du golfe c'est fait. Pour les empêtements, tout ça, bien, là, je vais laisser Lena répondre pour les autres incidents qui ne sont pas rapportés à travers ces bases de données-là.

10 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que ces bases de données ont été analysées, examinées, est-ce que c'est fréquent ce genre d'emmêlements?

MME VERONIQUE LESAGE:

15 Dans le cadre d'un projet d'une étudiante qui était avec moi, elle a regardé, je crois, les données depuis quatre-vingt-neuf ('89), de tous les mammifères marins qui avaient été rapportés dans les filets de pêche. Faudrait que je fouille pour avoir les détails
20 pour ce qui a trait aux autres espèces que le marsouin.

Mais ça existe ces données-là, c'est dans les records.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que ce sont des données que vous

pourriez... une réponse que vous pourriez nous fournir
le plus tôt possible pour qu'on la mette au moins sur...
parce que j'anticipe, quand on va rencontrer les
pêcheurs, ils vont nous poser la question: Oui, mais
5 est-ce que ça se produit souvent ou non? Ce serait bien
qu'on ait la réponse.

MME VERONIQUE LESAGE:

Les bases de données sont accessibles à tout le
monde. En fait, c'est des bases de données centrales
10 pour toutes les pêcheries dans l'estuaire et le golfe.
Nous, on a fouillé pour sortir toutes les remarques où
il y avait le mot mammifère marin ou quelque chose qui
ressemblait à mammifère marin là-dedans, avant qu'on
ajoute des codes. J'ai tout ça, mais là, vite, vite,
15 comme ça, je ne suis pas sûre, il n'y a pas d'analyse
détaillée faite sur ça, puis là, si on a une commande
comme ça, bien, il faudrait qu'elle devienne officielle.

M. PIERRE BELAND:

Pierre, est-ce que tu pourrais faire le suivi de
20 ça?

M. PIERRE GAUTHIER:

Oui oui.

M. PIERRE BELAND:

Parfait. Monsieur Guillemette et ensuite madame
Measures.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

5 Suite aux commentaires de monsieur Pelletier, puis
madame Lesage, ça répond pas mal à ma question. Donc,
ce n'est pas un problème énorme, si je comprends bien.
Le questionnement que j'avais par rapport à ça, c'était:
10 quelle est la collaboration des pêcheurs vis-à-vis ce
problème-là. Parce que, moi, je sais très bien que
c'est un problème très très important chez les oiseaux
plongeurs. En fait, on pense que c'est un des problèmes
les plus importants en Europe, en Pologne, entre autres,
où ça a été bien mesuré. Mais on se frappe à un mur
15 lorsqu'on veut étudier ce problème-là, c'est que les
pêcheurs sont extrêmement réticents à nous donner
quelque donnée que ce soit par rapport à ça.

Alors, moi, je me souviens qu'on avait eu des
spécimens assez facilement en payant un bon prix chaque
20 spécimen, mais lorsqu'on voulait savoir combien
d'oiseaux vous avez capturés dans vos filets, est-ce que
ça arrive souvent, et il n'était plus question d'avoir
cette information

là.

Alors, je ne sais pas jusqu'à quel point, mais
étant donné que c'est pas vraiment un problème dans la
ZPM, en terme de nombre de filets présents, c'était
5 juste par rapport à la validité des rapports qui sont
faits par les pêcheurs.

M. PIERRE BELAND:

Madame Measures.

MME LENA N. MEASURES:

10 En fait, quand on a géré les appels pour les
échouages, qui, présentement, a passé à GREMM, on a
documenté quand on reçoit les appels qu'il y a certaines
espèces de baleines qui sont prises dans les filets,
surtout pendant la pêche pour le capelan, surtout sur la
15 Côte Nord et je pense que ce n'est pas le but de mon
projet de documenter ça, mais ça arrive et je pense que
le petit rorqual est une espèce bien touchée avec ça.

Et même dans le bout de Gaspé, en dehors de la
zone, de temps en temps il y a des baleines prises dans
20 des crabiers, surtout les petits rorquals, mais d'autres
espèces sont impliquées aussi, donc c'est une autre
chose qui est peut-être mal documentée.

M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

MME VERONIQUE LESAGE:

Oui, c'était sur le point de Magella. C'était
5 pour mentionner que les bases de données dont je parle,
ce sont des observateurs indépendants des pêcheurs qui
récoltent les données. Donc, c'est effectivement un
problème quand on s'adresse directement aux pêcheurs,
mais pour les bases de données qui sont disponibles
10 présentement, c'est ramassé par des observateurs
indépendants.

M. PIERRE BELAND:

Disons que je comprends que les pêcheurs sont
comme nous tous, si il y a un incitatif, ils ont plus de
15 chance de le faire. Mais, par exemple, à Terre-neuve,
au départ les emmêlements de grands mammifères dans les
cages à morues c'était un problème et c'était difficile
d'avoir les données, mais dès que les pêcheurs ont
compris que dans bien des cas ils pouvaient sauver leur
20 engin s'ils appelaient l'équipe immédiatement, ils le
font systématiquement et ça n'arrive presque plus
jamais, maintenant, qu'un rorqual à bosse, autour de
Terre-Neuve, meurt à cause... bien, maintenant,

non, parce qu'il n'y a pas de pêche à la morue, mais lorsqu'il y avait de la pêche à la morue, dans les dernières années, le problème était réglé immédiatement.

5 Et d'une certaine façon, en incitant les pêcheurs à collaborer ou à participer, je sais que pour les bélugas, surtout des contacts personnels, il y avait deux (2) pêcheurs à Rimouski qui nous ont rapporté des bélugas à plusieurs reprises, parce qu'on avait un contact personnel avec eux. Mais autrement, ça ne fait
10 pas partie de leurs préoccupations, effectivement.

Madame Measures, aviez-vous un commentaire?

MME LENA N. MEASURES:

Oui, Lena Measures. Juste du côté des pêcheurs au Québec, les pêcheurs au Québec sont inquiets aussi parce
15 que je me souviens qu'on a des appels de temps en temps de pêcheurs qui cherchent les... quand il y a une baleine encore vivante dans le filet, et ça, c'est un but pour le réseau, pour les mammifères marins en difficulté, c'est d'avoir un réseau, un groupe de
20 travail qui peut se déplacer pour aider les pêcheurs parce que là-dessus ils sont encore intéressés à protéger leurs engins de pêche.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Moi, c'était une question plus pour Véronique.

5 Est-ce que tu as des données ou souvenance de ce qui se
passait pour l'usage historique des filets maillants
dans l'estuaire par rapport à la morue et les
emmêlements; est-ce qu'on a des données antérieures que
celles qu'on a aujourd'hui?

10 MME VERONIQUE LESAGE:

Je ne sais pas depuis quand remonte les bases ZIF,
le sais-tu Ian, depuis quand on a ça ces bases de
données-là?

M. IAN McQUINN:

15 Pour le ZIF ou quelque chose de semblable, là,
depuis les années soixante-dix ('70), au moins, que ça
existe.

MME VERONIQUE LESAGE:

20 Donc, ces bases de données-là, c'est celles qu'on
utilise pour construire, en fait, la distribution des
pêcheries, donc il y a possiblement de l'information sur
ça, sur la distribution des pêcheries qui remonte aux
années soixante-dix ('70).

M. PIERRE BELAND:

Mais pas nécessairement sur les incidences de capture de mammifères marins dans ces filets?

MME VERONIQUE LESAGE:

5 Non, parce que je pense que les observateurs en mer, c'est quelque chose qui a été instauré soit à la fin des années quatre-vingt ('80) ou au début des années quatre-vingt-dix ('90), donc ce n'est pas quelque chose qui est récent, c'est au milieu des années quatre-vingt
10 ('80).

M. PIERRE BELAND:

Merci. Autres questions? Je propose de regarder en même temps les... pardon, madame Pieddesaux.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

15 Stéphanie Pieddesaux. Concernant les Marsouins communs, par exemple, j'aurais voulu savoir s'il y aurait des mesures anti-braconnage dans les ZPM?

M. PIERRE BELAND:

20 La question porte sur les mesures anti-braconnage...

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

... dans les ZPM. Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

C'est comme partout au Canada, les mammifères
5 marins sont en principe pas visés par la chasse, donc il
y a des... je peux imaginer qu'avec la ZPM, le niveau de
protection de surveillance va être plus grand. Et puis,
à ce moment-là, ça sera la mesure d'appliquer, parce
qu'il existe... c'est déjà interdit, ailleurs au Canada.

10 MME STEPHANE CAROLE PIEDDESAUX:

Oui.

M. GUY CANTIN:

Donc, si il y a une surveillance plus grande dans
la ZPM, ça devrait...

15 MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

C'est ça.

M. GUY CANTIN:

C'est une nouvelle mesure en soi.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

20 Quelle sera la différence, par exemple, dans la
zone de protection marine, par rapport à ailleurs?

M. GUY CANTIN:

Bien, on vise une meilleure surveillance, une

meilleure protection, donc ça veut dire plus d'agents
des pêches.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDESAX:

O.K.

5 M. GUY CANTIN:

C'est ce que ça veut dire.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

10 C'est certain qu'en terme de braconnage, bien
souvent les programmes d'information et de
sensibilisation ont peu d'impact, donc ça prend une
action directe. Présentement, les effectifs, au sein
des gardes-pêche sont quand même limités par rapport au
15 territoire qu'ils ont à couvrir. On espère voir avec,
justement, en désignant une zone protégée aller chercher
des ressources additionnelles, des effectifs pour
pouvoir mettre plus de présence sur le terrain. C'est
une question de surveillance; braconnage, surveillance,
20 pas de surveillance, plus de braconnage, c'est une
question d'équilibre. Donc, moins d'effectifs, question
de sous également. Par contre, comme je vous l'ai
mentionné préalablement, quand on met en place une zone

protégée, on dirait que ça suscite collectivement un intérêt, donc peut-être que les gens qui voient des choses et qu'ils ne les rapportent pas aujourd'hui ils pourraient le rapporter plus tard. Faudrait voir avec
5 les gens de la gestion des pêches, ils vont affronter ce problème-là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

10 Oui. Simplement pour ajouter peut-être un élément d'information, de clarification. Les mesures qui sont visées ici pour ce qui est de l'emmêlement, seront des mesures non réglementaires, plus des ajustements qui devront, en tout cas, ça ce veut aussi préventif s'il y
15 a une reprise ou ça se veut aussi, bon, le réseau d'observation, c'est le réseau d'urgence, c'est plus curatif, dans le sens que si il y a une bête qui est prise dans un engin de pêche, on va essayer de la sortir du pétrin.

20 Mais aussi on peut faire de la prévention, c'est-à-dire qu'on peut penser, et, ça, c'est un exemple, d'un engin de pêche qui est modifié pour être plus facile que des câbles, les câbles sont plus fragiles. La prise de mammifères marins est

moins... le risque est moins grand ou simplement on a des exemples ici, changer les périodes ou les zones de pêche, ce sont toutes des choses qui peuvent être envisagées.

5 Et pour la question des mammifères marins pris dans la ZPM, il y a des cas qui ont été relatés, je pense à la Côte Nord, surtout des espèces côtières comme le petit rorqual puis le rorqual à bosse, c'est plus Terre-Neuve, mais quand même les rorquals à bosse,
10 potentiellement, pourraient se prendre.

 Puis on sait, sur la Côte Nord, dans la ZPM, bien, ça s'en va aussi tout le long de la Côte Nord, il y a des engins avec des lignes verticales, puis pour ces animaux-là, ça peut être plus problématique que les
15 casiers à oursins, je crois qu'il y a des choses qui se développent aussi au niveau de l'oursin, de voir avec les pêcheurs, bon, si il y a vraiment des problèmes, de concert avec eux, pour limiter les dégâts, il y a peut-être des choses à faire.

20 C'est un peu l'esprit qui nous anime là-dedans, c'est de mettre en place des mesures non réglementaires, de concert avec les pêcheurs pour, à la fois, diminuer les risques de prises

accidentelles puis diminuer les risques d'impacts
négatifs économiques sur les pêcheurs aussi du fait de
bris d'engins. C'est un peu le principe qui se situe
dans ces mesures-là.

5 M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

MME VERONIQUE LESAGE:

Oui, en fait, c'est un commentaire pour rectifier
quelque chose que j'ai dit tantôt. J'ai dit qu'il n'y
10 avait pas de filets maillants dans la zone de ZPM
prévue, mais il y en a peu, c'est limité aux turbots,
donc le "pas", il faut le changer pour "peu" dans les
notes, s'il vous plaît.

Puis quand on a envoyé des questionnaires à des
15 pêcheurs puis il y a des prises accidentelles qui ont
été rapportées par les pêcheurs dans la zone de
protection marine, donc c'est pas zéro, c'est la coche
au-dessus, là.

Donc, ce n'est pas une zone qui est reconnue comme
20 une des plus importantes pour les prises accidentelles,
mais c'est pour dire qu'il y en a de rapportées dans la
zone.

M. PIERRE BELAND:

Quelles espèces sont prises?

MME VERONIQUE LESAGE:

Le marsouin.

M. PIERRE BELAND:

Le marsouin commun.

5 MME VERONIQUE LESAGE:

C'est quelque chose qui est actuellement...

M. PIERRE BELAND:

Ah oui, c'est une étude uniquement sur le marsouin
commun. Mais j'imagine qu'ils prennent aussi à
10 l'occasion des phoques et dauphins?

MME VERONIQUE LESAGE:

Pour les questionnaires qu'on a envoyés, on a posé
des questions sur les prises accidentelles, on a mis une
emphasis sur les marsouins, mais il y a des nombres qui
15 ont été fournis également pour les phoques. Ces
données-là n'ont pas été analysées parce qu'on s'est
fait passer une commande qui demandait une réponse
urgente, donc on s'est concentré sur les marsouins.

M. PIERRE BELAND:

20 Merci. Je constate qu'on a, en parlant de la
mesure A2.1, on a parlé, en fait, de A2.3 et de A2.4:
incitation des pêcheurs à rapporter les prises
accidentelles.

Le Réseau québécois, on en a parlé tout à

l'heure. Un élément qui n'a pas été couvert peut-être
c'est la modification des engins de pêche, c'est-à-dire,
prévoir les engins qui auront été jugés comme étant à
risque, ceux qui attrapent le plus souvent des
5 mammifères marins, comme les filets maillants, voir,
s'il n'y aurait pas des façons de les modifier ou de
modifier la façon de les installer pour réduire les
prises accidentelles.

Et je voulais demander à monsieur Jean-François
10 Pelletier, qui fait du transfert technologique dans le
domaine maritime: Est-ce qu'il y a des gens qui font du
transfert technologique dans les engins de pêche, dans
la région?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

15 Oui, l'équivalent d'Innovation maritime est à
Grande-Rivière, c'est le centre spécialisé des pêches
qui eux se spécialisent dans les technologies associées
à l'industrie de la pêche et ils font du transfert
technologique, je pense.

20 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que, à votre connaissance, ils ont examiné
le problème des prises accidentelles de mammifères
marins?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Je n'ai aucune connaissance de ça.

M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage et ensuite monsieur Cantin.

5 MME VERONIQUE LESAGE:

Le problème de prises accidentelles des marsouins est un problème autant au Canada qu'aux États-unis puis un peu partout dans le monde. Les américains puis une équipe des Maritimes de Pêches et Océans ont mis pas mal d'efforts pour essayer de voir comment modifier les engins, les matériaux qui sont utilisés, les couleurs, aussi d'utiliser des *pinger*, des sons émis dans l'eau pour éloigner des marsouins des filets. Donc il y a eu pas mal d'études de ce côté-là, puis les travaux se poursuivent, il y a une littérature aussi disponible sur ça.

Donc, il y a déjà des efforts ailleurs, puis nous, bon, dans le contexte des travaux qu'on faisait sur les marsouins, on n'a pas mis d'efforts sur ça, principalement parce que, déjà quelqu'un à Pêches et Océans s'était spécialisé à faire ça, donc on n'a pas... un filet, c'est un filet, là, ici ou ailleurs, si les travaux démontrent que ça marche ou ça marche pas, ça peut

être applicable ailleurs. Mais c'est une voie qui est exploitée présentement pour voir si on peut pas trouver des solutions à travers ça.

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Oui, c'est une question pour madame Lesage. C'est simplement, c'est important ce que vous avez mentionné plus tôt, là, par rapport aux filets pour le turbot, parce que dans notre tête, jusqu'à maintenant, c'était le filet à morue qui était notre problématique pour le Marsouin commun, mais il semble que le filet à turbot...

10 Je voudrais seulement savoir, en dehors de la zone, dans le golfe, est-ce qu'il y a beaucoup de prises accidentelles via les filets à turbot, je sais que c'est des filets qui sont plus profonds, à cent brasses ou quelque chose comme ça, puis est-ce qu'il y a beaucoup de prises accidentelles en dehors de la zone de Marsouins communs?

20 MME VERONIQUE LESAGE:

En fait, les études parlent souvent des prises accidentelles liées aux filets maillants qui visent le poisson de fond. Et c'est en général assez général comme terme, la morue est

souvent visée comme une espèce-clé qui prend pas mal de
marsouins. Pour les autres régions, il faudrait que je
vérifie tous les détails de chaque étude pour voir si
ils départagent les prises accidentelles associées à un
5 type de pêcherie ou à un autre.

En général, c'est le filet, en fait, les filets
c'est les mêmes, mais ils ne sont pas aux mêmes
profondeurs, c'est ça. Ça fait que tout devient une
question d'habitat du marsouin puis où on trouve des
10 marsouins puis où on en trouve pas, là, c'est les eaux
préférées des marsouins.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur McQuinn.

M. IAN McQUINN:

15 Alors, oui, juste pour peut-être clarifier, c'est
sûr que depuis les années quatre-vingt-dix ('90), la
pêche à la morue par filets maillants a été beaucoup
réduite dans le golfe, partout. Ça fait que les filets
qui restent visent surtout les espèces qui ne sont pas
20 sous moratoire ou réduction de la pêche, donc le turbot
dans le Groenland. Donc, pour les années récentes,
c'est sûr qu'il y a des données qu'on reçoit sur les
prises accidentelles, c'est surtout visé... la

pêche qui vise le turbot. Puis je sais pas si ça fait
une différence dans le type de filet, mais c'est sûr que
le maillage pour le turbot est plus grand que le
maillage pour la morue. Puis je sais pas si ça cause,
5 si ça augmente ou si ça diminue le taux d'attrapage par
l'engin même, mais ça peut être un facteur.

M. PIERRE BELAND:

Madame Lesage.

MME VERONIQUE LESAGE:

10 Concernant la pêche au turbot versus la morue, à
tout le moins pour deux mille un (2001), deux mille deux
(2002), les données qu'on a récoltées pour les prises
accidentelles indiquent que la pêche à la morue, même si
elle est moindre qu'avant, est la principale pêcherie
15 pour les prises accidentelles de marsouins.

On a regardé les pêcheries pour cinq (5) ou (6)
espèces de poissons de fond et la morue dépasse
grandement les prises, tout ça c'est normalisé, donc les
taux de prise pour la morue sont beaucoup plus élevés
20 que pour le turbot.

M. IAN McQUINN:

C'est sûrement dû à l'emplacement du filet.

M. PIERRE BELAND:

Aux profondeurs plus qu'au maillage, quoique le
maillage plus fin est moins facile à... le plus large
est moins facile à détecter, peut-être qu'il est plus
5 serré, difficile à dire, sans données. Monsieur Le
Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Moi, c'est une question pour Véronique. Tantôt tu
parlais que le phoque qui était pris dans les filets de
10 turbot, c'est quelle espèce plus particulièrement qui
est souvent emmêlée?

MME VERONIQUE LESAGE:

Je n'ai pas examiné ces données-là, on a concentré
nos efforts sur les marsouins. Ces données-là sur les
15 phoques ont été fournies par les pêcheurs, ça fait que,
là, tu as toute la question aussi de l'interprétation,
c'est quelle espèce de phoque, parce que même ceux qui
les chassent, des fois ils ne savent pas faire la
différence entre les trois (3) espèces ou quatre (4)
20 espèces qu'on peut trouver.

Donc, tout ça pour dire que les données de phoques
on ne les a pas regardées en détail, puis on va arriver
dans une problématique d'identification des espèces.
Pour les

observateurs, parce qu'on a aussi des données qui
rentrent via les observateurs pour les prises de
phoques, les observateurs on leur a fourni une fiche
pour bien distinguer toutes les espèces, ça venait avec
5 la formation, donc il y avait une fiche pour identifier
toutes les espèces de mammifères marins pour qu'on
puisse distinguer les quatre (4) ou cinq (5) espèces de
phoques, là, qu'il était susceptible de voir dans les
filets.

10 M. DANIEL LE SAUTEUR:

O.K.

M. PIERRE BELAND:

Merci. Je vais interrompre la séance et je vais
assumer que nous avons comblé les questions et les
15 interrogations sur la menace, A2. Si vous avez d'autres
points qui reviennent à l'esprit, vous pourrez les
soulever cet après-midi. Et à la reprise à treize
heures quinze (13 h 15), nous commencerons avec la
menace A3 :

20 *"Dérangement des mammifères marins
associé aux activités humaines"*

Cependant, je vous demanderais de prendre quelques
minutes pendant l'heure de lunch pour regarder le
document ou peut-être déterminer s'il y aurait une
25 mesure qui vous touche en particulier, qui

pourrait être priorisée et on pourrait les passer en priorité, parce que si on passe une heure sur chacune, on va être ici jusqu'à dix-neuf heures (19 h 00) ce soir minimum.

5 Alors, peut-être cet après-midi, si vous m'arrivez avec des priorités, on va les faire d'abord et ensuite on verra ce qu'on n'aura pas couvert parce que je constate que les discussions de ce matin ont déjà abordées plusieurs des autres menaces ou mesures qui
10 sont dans le cahier.

 Alors, pour le dîner c'est libre, par contre, ceux qui le désirent peuvent manger au restaurant de l'hôtel, il y a des tables réservées qu'on peut occuper et le repas est un buffet froid et chaud qui s'étendra de midi
15 à treize heures quinze. Alors, je vous revoie tous à treize heures quinze ici. Merci.

SUSPENSION

20 M. PIERRE BELAND:

 Alors, bienvenue à la deuxième partie de cette première séance de consultation publique sur le "Projet de zone de protection marine, Estuaire du Saint-Laurent". Comme annoncé ce matin, nous

allons passer à la menace A3, à moins que certains de
nos invités aient priorisé...

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Oui.

5 M. PIERRE BELAND:

... certaines des mesures B.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

10 D'accord. Objectif B. Autres points?

M. GUY VIEL:

Il y a le B, le C, au niveau... 2.1 et le D1.5

M. PIERRE BELAND:

Alors je note, B. Monsieur Fournier?

15 M. GUY VIEL:

B2.1.

M. PIERRE BELAND:

Tous les B.

M. GUY VIEL:

20 C2.1.

M. PIERRE BELAND:

C2.1.

M. GUY VIEL:

Et D1.5

M. PIERRE BELAND:

5 D1.5. Autres points? Monsieur Pelletier? J'ai
demandé à chacun de regarder s'ils avaient des mesures
qu'ils jugeaient comme prioritaires selon leurs intérêts
à eux, pour qu'on les fasse en premier, plutôt que de
continuer à les suivre dans l'ordre.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

10 Pour moi, la prochaine mesure m'intéresse, je ne
sais pas si on va y venir, celle de la problématique du
dérangement.

M. PIERRE BELAND:

A, en général?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui.

15 M. PIERRE BELAND:

C'est-à-dire, A3, 1, 2, 3, 4, 5 ou A3.1, A3.2,
parmi les A3, est-ce qu'il y a en une qui vous...

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Je regarde ça, là...

20 M. PIERRE BELAND:

D'accord, je reviens.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

... et c'est pas mal tous les A.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur McQuinn.

M. IAN McQUINN:

Est-ce que j'ai le droit de donner mon opinion?

5 Moi, j'ai juste une question: Pourquoi on a séparé A3
 puis A4? Je crois que c'est deux (2) choses distinctes.

M. PIERRE BELAND:

On va y revenir tout à l'heure, si vous ça vous
convient. C'est bon. Nous allons procéder avec A3.

10 Monsieur Guillemette, je vous donne la parole.

M. JEAN GUILLEMETTE:

Pour?

M. PIERRE BELAND:

Qu'est-ce qui accroche le plus dans la menace A3:

15 "*Dérangement des mammifères marins*
 associé aux activités humaines"

Est-ce qu'il y a un type d'activité qui, selon vous, est
plus susceptible de déranger les mammifères marins?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

20 Bien, évidemment, l'activité d'observation, moi,
 la question que je me pose, encore une fois,

je suis un chercheur, là, jusqu'à quel point ça a été
démontré d'une façon rigoureuse cet effet-là des
bateaux, des bateliers sur les baleines? Alors,
j'imagine qu'il y a des gens autour de la table qui ont
5 fait des revues de littérature par rapport à ça.

Monsieur Pelletier a utilisé l'analogie que les
bateaux c'est peut-être un peu comme des nuages de
mouches autour des baleines, mais justement, c'est en
vertu de ça que les caribous migrent, il y a tellement
10 de mouches à un moment donné qu'ils se déplacent.

Alors, ma question c'est ça: Jusqu'à quel point
on est capable, parce que d'une certaine façon, on
utilise le principe de précaution là-dedans, dans la
mesure où on arrive avec des réglementations et puis on
15 prévoit des coûts, et puis, ça c'est super, je suis cent
pour cent (100%) d'accord avec ça. Mais, encore une
fois, jusqu'à quel point c'est basé sur des résultats de
recherche solide? Parce que je connais bien le milieu
des études d'impact et puis souvent c'est des études qui
20 sont caractérisées par une approche qui est pas très
rigoureuse. Alors, ce que j'aimerais savoir, c'est: Où
est l'état des

connaissances selon les revues de littérature que vous avez faites et puis quels sont vos objectifs à court terme par rapport à ça?

5 Parce que, si on met ça dans le contexte d'une industrie qui va polluer, par exemple, il n'y a pas de doute, il faut faire une étude d'impact, on va suivre les procédures habituelles. Ici, on en a une industrie, c'est une industrie touristique, et puis les retombées, c'est pas des *peanuts*, on parle de quatre-vingt millions
10 (80 000 000), c'est par année ça?

M. PIERRE BELAND:

Les chiffres qu'on a vus c'est quatre vingt millions de dollars (80 000 000 \$) de retombée par année.

15 M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Alors, c'est énorme. Puis je pense que c'est beau de dire que on a un site, on a un estuaire qui a une réputation internationale pour le nombre de cétacés et tout ça, mais peut-être que ça pourrait faire partie de
20 la stratégie du MPO, c'est de voir qu'on a vraiment des mesures de gestion, d'une part, qui sont invoquées ici, mais qu'on a aussi abordé l'aspect scientifique du dérangement humain comme, en fait, de vendre ça,

un peu comme on s'occupe de cette population-là de
cétacés en essayant de voir jusqu'à quel point
l'activité touristique peut avoir un impact sur ces
animaux-là.

5 M. PIERRE BELAND:

Si je peux me permettre, avant qu'on passe à une
tentative de réponse. Ce matin, on a parlé de transport
maritime, de vitesse de déplacement à travers la zone de
trajectoire. Dans A3, si on regarde les mesures A3.1,
10 A3.2, 3, 4 et 5, il s'agit de l'approche voulue vers des
mammifères marins, soit pour faire des croisières
d'observation des baleines, soit parce qu'on est un
touriste et qu'on débarque sur une île ou qu'on va sur
le rivage où il y a des phoques communs, par exemple,
15 les échoueries.

Donc, là, on pense à des activités qui sont
orientées directement vers l'observation des mammifères
marins. Et votre préoccupation, c'est de voir quelles
sont les données qu'on possède qui nous permettent de
20 régler de façon appropriée. On comprend tous que
si on marche sur un mammifère marin, on le dérange
probablement, mais à quelle distance est-ce qu'on
commence à avoir un impact?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Justement, peut-être qu'en arrière d'une bonne
mesure de gestion et une bonne recherche qui devrait
être faite, justement, alors, je ne sais pas, ici, on
5 parle de la mesure A3.3, on parle de deux cent mètres
(200 m):

*"Respect d'une distance de 200 mètres
en tout temps et respect d'une distance
de 400 mètres durant la période
10 critique"*

Alors, j'imagine que c'est basé sur une revue
littérature ou est-ce qu'il y a... je m'interroge, en
fait, sur la validité d'une de ces mesures.

M. PIERRE BELAND:

15 Excellent, on va essayer d'explorer ça. Monsieur
Cantin, avez-vous la réponse vous-même, ou des experts,
des personnes ressources? Comment on a pu déterminer
ces chiffres, d'abord, pour les inscrire dans la mesure,
dans le cahier ici?

20 M. GUY CANTIN:

Simplement, il y a plusieurs éléments de réponse
puis je vais donner des éléments de réponse et si c'est
incomplet, si Véronique tu as des choses à ajouter, là,
je t'invite à le faire. Premièrement, le principe de
25 précaution,

évidemment, ce n'est pas une application aveugle du principe de précaution.

On utilise d'abord des bases scientifiques, les bases scientifiques sont souvent des amorces, des informations incomplètes. Parfois, elles sont plus complètes, parfois une information qui nous permet de supposer que, oui, probablement, il y a problème, de façon indéniable, peut-être pas, dans certains cas, oui, il y a un problème de façon indéniable.

Dans le cas où ce n'est pas le cas, là, on utilise le principe de précaution, mais, évidemment, c'est basé sur de l'information scientifique. Ceci dit, dans le cas du dérangement, on comprendra qu'il y a quatre-vingt-dix pour cent (90%) des activités des mammifères marins qui se passent sous l'eau, c'est des gros animaux, donc le domaine de recherche est compliqué.

Oui, on a observé des changements de comportement. Est-ce que c'est vraiment du dérangement, il y a de plus en plus de données qui se... quelles répercussions peuvent avoir... peut avoir ce changement de comportement sur les animaux, bien là, c'est peut-être la tâche la plus

difficile.

5 Ça prend peut-être de voir à long terme ou de
faire des bilans énergétiques, à savoir, est-ce que ça a
vraiment un impact de un, sur l'individu, de deux, sur
la population? Ça, c'est une question qui est pas mal
plus dure à répondre, mais les changements de
comportement en présence de bateaux, oui, ça, ça a été
observé, c'est indéniable. Les répercussions, bon,
c'est encore à voir; sur cette base-là, nous, on agit.

10 Et puis, aussi, il faut mettre ça aussi dans la
perspective, comme je le disais plus tôt, il y a des
besoins de recherche scientifique pour combler les
lacunes. Ça, ça s'inscrit dans le contexte de la
gestion adaptative, c'est-à-dire, on met en place une
15 mesure, c'est peut-être pas la mesure la plus parfaite,
mais selon les données qu'on a aujourd'hui, c'est celle
qui semble la meilleure. Dans le temps, on se
réajustera selon la nouvelle information, selon
l'efficacité de la mesure et selon la nouvelle
20 information.

 Donc, oui, il y a des besoins en effort de
recherche pour mieux documenter certains aspects et puis
il ne faut pas oublier aussi que les mesures qui sont
mises de l'avant, ici, c'est pas

pour empêcher les activités d'observation, mais bien d'assurer un encadrement pour que ça soit... qu'il y ait une utilisation durable, donc d'assurer la pérennité quelque part de ces activités-là.

5 Et puis je pense que pour l'industrie c'est un... d'ailleurs, à certains égards, les échos qu'on en a eus jusqu'à maintenant, peut-être que ça ne sera pas le cas pour tous les bateliers, mais il y a des gens qui sont favorables à un encadrement. C'est perçu comme quelque
10 chose qui va les aider à long terme pour assurer une pérennité dans l'industrie.

 Ça fait que c'est un peu ça que je peux donner comme élément de réponse, puis pour les questions spécifiques, plus de dérangement, je laisserai madame
15 Lesage répondre, compléter.

M. PIERRE BELAND:

 Donc, principe de précaution, ici, gestion adaptative, on fixe une certaine limite, puis ensuite on évalue si elle est appropriée ou non. Mais, en
20 particulier, les chiffres qui apparaissent, ici, madame Lesage, deux cents mètres (200 m), quatre cents mètres (400 m), c'est basé sur, selon la question de monsieur

Guillemette, c'est basé sur des données scientifiques,
en tout ou en partie?

MME VERONIQUE LESAGE:

5 Bien, si on recule un petit peu, dans le processus
d'établissement des zones de protection marines, il y a
eu une grosse revue de littérature qui a été faite, il y
avait des copies derrière. Je n'ai pas participé à
l'établissement de ces distances-là, je n'ai pas en tête
toutes les études qui ont été faites sur le dérangement
10 des mammifères marins parce qu'il y a des chapitres et
des chapitres, des listes de référence sur ça. Ça fait
que, d'ou vient le deux cents mètres (200 m) et le
quatre cents mètres (400 m), je ne peux pas vous
répondre sur ça parce que j'ai pas en tête toutes les
15 études qui ont touchées à ca.

D'autre part, dans l'estuaire, pour répondre
spécifiquement aux besoins de recherche puis à ce qu'on
sait puis ce qu'on ne sait pas, il y a eu une étude, en
fait, menée par le GREMM sur le dérangement des grands
20 rorquals, particulièrement, le rorqual commun, où ils
ont mis des instruments sur vingt-cinq (25) grands
rorquals, puis ils ont regardé le comportement de
plongée, puis ils ont vu des différences dans le
comportement de plongée

de surface des grands rorquals en présence, versus en
absence de bateaux, donc il y a une différence. Les
données ne sont pas publiées, je n'ai pas accès à ces
données-là, fait que je sais pas dans quel sens ça
5 allait précisément, là, il y a quelque chose dans Le
naturaliste canadien.

Et du côté des phoques communs, il y avait une
étude qui avait été menée durant les années quatre-
vingt-dix ('90) par une étudiante avec Mike sur le
10 dérangement des phoques communs sur les sites
d'échoueries, particulièrement à Mitis. Puis, encore
là, bon, ils ont documenté les distances dans lesquelles
ils voyaient des réponses. Et, nous autres, dans le
cadre des travaux qu'on fait, on essaie de documenter
15 le même style de questions, mais avec le rorqual bleu,
qui, à prime abord, semble réagir plus vivement quand il
y a des bateaux autour d'eux. Ils plongent puis ils
font surface moins longtemps, donc on veut essayer de
documenter ça pour mieux comprendre comment tout ça
20 fonctionne.

Ça fait qu'il y a quand même des efforts qui ont
été déployés dans le passé dans l'estuaire, dans la zone
de protection marine, puis il y a une littérature aussi
qui existe pour *backer* ces

mesures de gestion-là, mais, maintenant, comment celle-là, particulièrement, le deux cents mètres (200 m), quatre cents mètres (400 m), je pense que ça se rapporte surtout aux phoques, à ce que je comprends.

5 Pour les baleines, je ne sais pas si c'est une espèce de mammifère marin résidente en voie de disparition. Quatre cents mètres (400 m), je pense que c'est ce qui a été adopté par le Parc marin. Est-ce que d'avoir mis quatre cents mètres (400 m) ici c'est pour
10 essayer d'étendre, finalement, les mesures qui prévalent dans le Parc, il faudrait voir à ce moment-là qu'est-ce qui a motivé l'établissement de quatre cents mètres (400 m), dans le cadre du Parc pour comprendre pourquoi quatre cents mètres (400 m) est ici, là. Mais j'ai pas
15 participé ni dans un cas ni dans l'autre à l'établissement de ces limites-là.

M. PIERRE BELAND:

 A tout le moins, donc on pourrait supposer, vous pouvez le confirmer, monsieur Cantin, que ça a été
20 établi, en partie, pour se copier sur ce qui était dans le Parc. Je vous laisse la réponse.

M. GUY CANTIN:

En fait, le deux cents mètres (200 m), pour les
échoueries de phoques communs, c'est basé sur des
études, pour ce qui est du deux cents mètres (200 m),
5 donc on a vu des réactions en deça de deux cents mètres
(200 m) assez importantes, là, des fuites à partir des
sites d'échoueries, bien, pas nous, mais dans les études
auxquelles on fait référence.

Pour ce qui est du quatre cents mètres (400 m), il
10 y avait d'abord eu le code d'éthique de Pêches et Océans
pour l'observation des mammifères marins dans l'estuaire
du Saint-Laurent. Ça fait c'est dans le code d'éthique,
c'est traduit dans les faits, dans le Parc marin, par
une réglementation du fait que le code d'éthique n'était
15 pas efficace à la longue, à l'essai, et ça s'est traduit
en terme de réglementation.

Au départ, il y a à la fois de la science là-
dedans puis aussi des négociations avec des
intervenants, des bateliers et tout ça pour en arriver à
20 des... Donc, on part avec l'information scientifique
puis après, bien, c'est de trouver un terrain d'entente
avec l'industrie. Le quatre cents mètres (400 m), lui,
c'est pas une distance,

on pourrait dire qu'il n'y a pas de dérangement. On peut se douter qu'il y a beaucoup moins de dérangement plus la distance est grande, moins il y a du dérangement.

5 Le quatre cents mètres (400 m), c'est que si on mettait... c'est pour soustraire une espèce d'observation, c'est-à-dire que si on disait un kilomètre (1 km), comment voulez-vous savoir qu'à un kilomètre (1 km) c'est un béluga ou peu importe, ça peut
10 être difficile. Donc, pour au moins l'identifier, puis, bien là, dire: Vous ne pouvez pas vous approcher à moins de quatre cents mètres (400 m).

 Donc, c'est un peu une mesure qui est... une distance qui est opérationnelle plus que sur des bases
15 scientifiques, mais on se doute bien qu'à quatre cents mètres (400 m), là, le dérangement est probablement très très faible, mais assez pour dire, bon, ah! c'est un béluga. Donc, on s'approche pas plus que ça, ça fait que ça ressemble un peu à ça pour ce qui est des distances.

20 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui, c'est ça, c'est juste pour émettre un
commentaire là-dessus. Moi, je trouve que c'est super
ce que vous avez ici. Vous avez fait un bon travail,
5 vous mettez des choses en place, vous prévoyez le coup
et puis, moi, mon questionnement c'est surtout qu'est-ce
qui s'en vient pour essayer de répondre davantage à
cette question-là.

Je vais vous donner, je feuilletais dernièrement
10 un bouquin sur les baleines, je ne sais pas où j'étais,
puis je m'en vais, je ne sais pas où, je trouve quelque
chose sur le dérangement, et puis qu'est-ce qu'on dit
là-dedans, bien, les bateliers ont un effet sur le
comportement des baleines et puis on référerait à cet
15 article-là, dans Le naturaliste.

Moi, personnellement, je ne crois pas beaucoup aux
études qui posent le problème en fonction du
comportement de plongée, parce que le comportement de
plongée est un... c'est une partie de leur répertoire
20 qui est extrêmement variable et qui répond à un paquet
de facteurs.

Alors, moi-même, j'ai été confronté à ça
éventuellement, et puis j'ai décidé de ne pas mesurer le
comportement de plongée, j'ai décidé de

mesurer une variable qui est beaucoup plus constante dans le temps pour voir si vraiment le développement industriel avait... Alors, mon commentaire serait: Faites attention avec les conclusions basées sur le
5 comportement de plongée d'une part...

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette, vous référez à vos études sur les oiseaux marins, quand vous dites: J'ai étudié le comportement de plongée, autre chose que le comportement
10 de plongée...

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui, parce que, moi, j'ai été confronté à un moment donné...

M. PIERRE BELAND:

15 ... plutôt que les mammifères marins. J'essaie juste de préciser pour les besoins du lecteur éventuel.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui, effectivement, c'était sur les oiseaux. C'est comme un peu un principe de base que j'essaie de
20 suivre dans l'application des études d'impact. C'est que, si on veut tester, par exemple, avant, après, avec un site contrôle, on va pas choisir la variable qui est la plus

variable, on va choisir une variable qui est vraiment plus constante dans le temps, on a plus de chance d'arriver avec des conclusions qui sont solides.

5 Alors, je suis un peu sceptique par rapport aux approches qui sont sur le comportement de plongée. Mais c'est peut-être très très technique, mais ce que je voulais apporter, c'est, ou ce que je veux savoir, c'est par rapport à qu'est-ce qui s'en vient dans le futur pour essayer d'appuyer davantage les mesures ici, 3.2,
10 3.3. et, éventuellement, 3.4. Mais vous avez déjà répondu en partie d'une certaine façon à ces questions-là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Fournier.

15 M. MICHEL FOURNIER :

Alors, c'est peut-être un point de détail, mais c'était dans le même atelier que je disais, que se discutait l'impact des substances toxiques et c'est là qui avait été discutée la question des quatre cents
20 mètres (400 m). Et ça avait été, si je me rappelle bien, basé, c'est sur la perception du bruit.

A partir de quatre cents mètres (400 m), les

phoques pouvaient percevoir le bruit des zodiaques et ça induisait une réaction de fuite des mères. De sorte que je pense que c'était sur ces bases-là qu'avaient été appelées les questions de distance. Il y en avait un
5 qui avait la question des zodiaques, pas des zodiaques mais des kayacs de mer qui avaient été présentés, qui montraient que le... ça me semblait la solution la plus écologique possible, mais que le kayak approchait tellement proche qu'il pouvait arriver tellement proche
10 avant que la mère s'en rendre compte, que, à ce moment-là, la fuite se faisait de façon beaucoup plus active puis elle n'avait même pas le temps de protéger ou de cacher les bébés, alors que si c'était un zodiaque, elle le percevait à quatre cents mètres (400 m), elle pouvait
15 cacher les bébés puis se pousser. Je pense que c'est cette nuance-là qui avait, à ce moment-là, déterminé le quatre cents mètres (400 m) lors de l'atelier.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin et monsieur Le Sauteur.

20 M. GUY CANTIN:

Oui, c'est vrai, il y a une étude, entre autres, qui montrait qu'effectivement, pour les

mêmes distances, les réactions étaient beaucoup plus fortes aux kayacs qu'un bateau moteur qui roulait plus à des vitesses constantes. C'est peut-être du fait lié aux comportements plus erratiques que du kayakiste, 5 mais, bon, c'est plus des mouvements de pagaie, tout ça, là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

10 Juste peut-être un commentaire de nature de gestion. Il y a des mesures qui sont en place dans le Parc marin depuis quoi, depuis deux (2), trois (3) ans, en terme de règlement, là, spécifiquement, visant les activités et les observations en mer des mammifères 15 marins.

C'est presque un laboratoire pour nous, jusqu'à date on peut observer les impacts et observer également les complications en lien avec des bateliers. Donc, nous, on arrive, c'est certain qu'il faut prendre un 20 appui du côté des choses qui sont déjà faites du côté marin.

Puis, en terme de gestion, je veux dire, on peut pas arriver avec une gestion complètement... sans tenir compte des mesures qui ont déjà été mises en place chez 25 nos voisins. Un règlement,

pour moi, si on parle de deux cents mètres (200 m),
quatre cents mètres (400 m), qui est quand même une
mesure prudente, même si on n'a pas tous les appuis
scientifiques, il faut bouger avec quelque chose. Il
5 faut réglementer, on n'a pas le choix. Que les gens
aime ou non, on s'en vient, on va réglementer, mais
c'est ensemble avec eux-autres, dire quel sorte de cadre
dans lequel on est à l'aise, là, autant du point de vue
économique que du point de vue environnemental.
10 Ensuite, tu as un autre mode de gestion à côté qui est
le Parc marin, qui a des mesures applicables.

Donc, c'est certain qu'on peut pas aller
complètement à l'opposé de ce qui est déjà en place.
Les gens se comprendront plus. Donc, au départ, il faut
15 se rapprocher de ce qui est existant, qu'on connaît,
qu'on est capable de mettre en place et de suivre, et,
par la suite, on corrigera.

Ça, j'aime bien, moi, l'approche de gestion
adaptative, on a le temps d'y penser, puis d'être prêt
20 pour peut-être, un jour, peut-être que en terme d'impact
ou de, comment dirais-je, l'industrie va encore
exploser, on le sait pas, on ne connaît pas l'avenir.
En tout cas, moi, c'est

comme ca que je pense.

M. PIERRE BELAND:

Madame Kraenzel et monsieur Pillet.

MME MARGARET KRAENZEL:

5 Ecoutez, moi, c'était simplement pour peut-être
proposer, si c'est possible, étendre cette mesure-là sur
le littoral que vous gérez, parce que je connais des
échoueries à Gaspé qui sont dérangées trois (3) fois par
jour par des compagnies de kayaks, puis par la terre
10 aussi, par en arrière, on a les échoueries. Alors, je
ne sais pas si c'est possible d'étendre ces mesures-là
plus globalement que juste dans le ZPM.

M. PIERRE BELAND:

C'est noté. Monsieur Pillet.

15 M. STEPHANE PILLET:

Non, c'est une remarque par rapport au déficit,
enfin au déficit, pas des déficits mais au manque de
recherche, puis dans les recommandations, il y avait
aussi la valeur ajoutée de cette ZPM proposée, motiver
20 la recherche scientifique. Ça fait plusieurs fois qu'on
aborde le point, mais il n'y a aucune mesure dans ce
sens-là qui visait d'encourager la recherche, comment?
C'est ça, en fait, ma

question, comment... est-ce qu'il y a des fonds associés à l'établissement d'une ZPM au niveau fédéral pour augmenter la recherche? Parce que augmenter la recherche sans argent, faut pas rêver, quoi.

5 MME LENA N. MEASURES:

On espère.

M. PIERRE BELAND:

C'est une excellente question et elle serait venue tôt ou tard, mais je vais demander à monsieur Cantin de
10 répondre.

M. GUY CANTIN:

Je vais la prendre et je vais la passer à monsieur
Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15 Oui, la question, s'il vous plaît?

M. PIERRE BELAND:

Alors, si j'ai bien compris la question de monsieur Pillet, c'est bien de vouloir encourager la recherche scientifique, mais y aura-t-il des fonds dans
20 le cadre de la ZPM pour favoriser des recherches ciblées, j'imagine, sur certains points comme celui-ci?

M. STEPHANE PILLET:

Oui, la question s'est posée avec, notamment,

madame Lesage, bon, on n'a pas la réponse, ce serait bien de l'avoir. Si on regarde le monde, tout le monde en a déjà plein les bras et il faut de la ressource, et la ressource, c'est de l'argent.

5 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Je peux répondre. Non non, en terme de recherche ciblée, parce que c'est certain que dans le cas de la mise en place d'une zone de protection marine, ça prend des sous, des deniers pour la recherche scientifique.
10 Ça, c'est certain, c'est indéniable, on peut pas aller de l'avant sans avoir ça. Par contre, de dire que telle recherche doit être supportée par rapport à une autre, on n'est pas rendu à ce niveau-là. Quand on va avoir fini la consultation publique, il y a des mesures
15 particulières qui vont être plus prioritaires que d'autres, c'est là où on va mettre l'accent dès le début.

Puis on va voir à ce moment-là quels sont les, comment dirais-je, les secteurs de recherche les plus en
20 demande, puis on verra. C'est certain qu'il va y en avoir des sous. Combien, je ne le sais pas encore.

M. PIERRE BELAND:

Donc, on peut présumer que les mesures qui sont jugées prioritaires et qui exigent l'acquisition de connaissances pour les préciser ou les mettre en action, sont celles pour lesquelles on va essayer de trouver des fonds pour obtenir des connaissances.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

D'après moi, oui, c'est intrinsèque, c'est directement relié.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci. A moins qu'il y ait d'autres points sur ça. Madame Lesage.

MME VERONIQUE LESAGE:

Je ne suis pas sûre que j'ai le droit de la poser, mais c'est pour monsieur Le Sauter. Dans le cadre...

M. PIERRE BELAND:

Je ne sais pas si je vais accepter cette question, mais allez-y.

MME VERONIQUE LESAGE:

20 Dans le cadre des deux (2) ZPM qui sont établies, celle du Goré et celle de *Endeavour*, est-ce qu'il y a des fonds qui ont été débloqués pour la recherche dans ces ZPM-là?

M. PIERRE BELAND:

Excellente question.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

J'ai pas le partage des fonds, je peux pas, je
5 pourrais trouver les données, là, au besoin.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que vous pouvez trouver ces données et les
attraper et les donner à monsieur Gauthier qui verra à
ce qu'il y ait une réponse?

10 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Dans quelques heures, quelques jours, dans
quarante-huit (48) heures?

M. PIERRE BELAND:

Non, mais, éventuellement, ce sera sur le site
15 Internet.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Non, je peux avoir les données, du moins la
fraction par rapport au chiffre total, là.

M. PIERRE BELAND:

20 Excellent. Juste un point sur lequel je voudrais
revenir. Guy a mentionné, lors de sa première
intervention sur ce sujet, qu'il y a deux (2) choses
différentes: il y a le dérangement et il y a l'effet
sur l'individu ou éventuellement sur la population.

25 C'est plus facile de mesurer

le dérangement que de mesurer l'effet, qu'a ce dérangement soit sur l'individu soit sur la population.

5 Quand un animal modifie son comportement par rapport à ce qu'il aurait fait sans que le bateau arrive dans le décor, on peut dire qu'il a été dérangé. Maintenant, est-ce que ce dérangement est grave ou non, c'est une autre question.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

10 Mais c'est effectivement un très bon point. Moi, j'étudie l'effet du dérangement humain avec les oiseaux, puis évidemment, lorsque je travaille sur les différentes colonies, ça a un impact direct sur la reproduction. Alors, c'est facile pour moi de conclure
15 que ça pourrait avoir un effet sur la population.

 A mon avis, pour les mammifères marins, de démontrer qu'il y a un effet de tel type sur le comportement devrait suffire, parce qu'évidemment, c'est pratiquement... déjà de répondre à cette question-là,
20 c'est pas facile. Puis ça va vraiment demander qu'on se gratte le coco pour faire ça.

 Mais de passer du comportement, l'effet sur le comportement de la population au succès de

reproduction, moi, à mon avis, on a pas besoin de faire
ça. Parce que déjà, de démontrer qu'il y a quelque
chose qui se passe sur le plan du comportement, je pense
que c'est vendeur auprès d'une industrie touristique et
5 qu'on a fait nos devoirs à ce niveau-là.

M. PIERRE BELAND:

En particulier dans une zone protégée.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Absolument.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci. Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Bien oui, ça, on peut l'étendre à la pollution en
général, qu'elle soit sonore, chimique. Le passage de
15 la mesure de pollution sonore ou chimique ou d'une effet
jusqu'à savoir... avoir la corrélation exacte entre un
impact au niveau de la population, c'est extrêmement
difficile à mesurer. Je pense qu'il faut continuer à
vouloir le faire, mais il faut aussi, comme l'a dit
20 monsieur Guillemette, on doit se considérer comme déjà
chanceux quand on peut montrer un effet sur un bio
marqueur par exemple.

M. PIERRE BELAND:

Merci. Alors, selon moi, les mesures A3.1 à A3.5, nous venons de les couvrir, on pourra y revenir par la suite si quelqu'un a un point à soulever. Passons à

5 A3.6:

"Veiller à ce que les informations sur la localisation des échoueries de phoques communs et les mesures de protection qui s'y appliquent soient transmises aux municipalités ou MRC... et intégrées aux schémas d'aménagement..."

Ça me semble une mesure appropriée, mais logique aussi.

A moins qu'il y ait beaucoup de questions sur ce sujet, je pense que les gens des MRC qu'on va rencontrer plus tard et les municipalités auront peut-être plus de choses à dire à ce sujet. Sensibiliser et informer, je crois qu'on en a parlé. Tous les groupes concernés, que ce soient des croisiéristes, public en vacances, plaisanciers, sur les règlements, sur les mesures à adopter. A3.8:

"Mettre sur pied, en partenariat... des activités de sensibilisation pour les résidents et les

villégiateurs..."

Je pense que ces points se rejoignent.

Madame Kraenzel.

MME MARGARET KRAENZEL:

5 Une petite question. Quand vous dites, en
partenariat avec les parties responsables, c'est quoi la
définition des parties responsables?

M. PIERRE BELAND:

10 Alors, monsieur Cantin, comment définissez- vous
les parties responsables dans le libellé de la mesure?
C'est laquelle, c'est A?

MME MARGARET KRAENZEL:

A3.7

M. PIERRE BELAND:

15 A3.7.

M. GUY CANTIN:

Les parties responsables, en fait, c'est plus...

M. PIERRE BELAND:

C'est vous, ça...

20 M. GUY CANTIN:

Oui, c'est ca.

M. PIERRE BELAND:

... ultimement.

M. GUY CANTIN:

Ultimement, oui.

M. PIERRE BELAND:

Le MPO et les autres ministères, j'imagine...

5 M. GUY CANTIN:

Oui, mais effectivement, de mémoire, c'est évident que ça inclut la MPO puis les organismes gouvernementaux responsables mais ça va au-delà, de ça, là.

MME MARGARET KRAENZEL:

10 Oui, c'est ça ma question.

M. GUY CANTIN:

Ça peut être les ONG...

MME MARGARET KRAENZEL:

O.K.

15 M. GUY CANTIN:

... c'est assez vaste, là...

MME MARGARET KRAENZEL:

O.K.

M. GUY CANTIN:

20 ... les parties responsables et intéressées, donc c'est à peu près toutes les parties qui sont intéressées...

MME MARGARET KRAENZEL:

O.K.

M. GUY CANTIN:

... à la sensibilisation.

MME MARGARET KRAENZEL:

O.K., je voulais savoir.

5 M. PIERRE BELAND:

Vous même devenez donc une partie responsable
puisque vous êtes impliquée dans l'éducation ou la
conservation?

MME MARGARET KRAENZEL:

10 Oui, dans l'éducation, exact. Merci.

M. PIERRE BELAND:

Voilà. Menace A4:

*"Perturbations par le bruit d'origine
humaine"*

15 Alors, il y a une mesure, une seule mesure:

*"Mettre en place une réglementation sur
le bruit causé par les sondages
sismiques et les sonars actifs à basse
fréquence."*

20 Ces sonars actifs sont des sonars sur les bateaux?

M. GUY CANTIN:

Oui, effectivement, mais c'est les sonars... ici,
on pense aux sonars utilisés par...

M. PIERRE BELAND:

25 Les relevés sismiques.

M. GUY CANTIN:

... la Marine. Donc, pour les relevés sismiques,
c'est les sonars utilisés pour la détection des sous-
marins.

5 M. PIERRE BELAND:

Avez-vous des questions à ce sujet? Monsieur
Viel.

M. GUY VIEL:

Oui, Guy Viel, du CRBM. Est-ce qu'on fait
10 référence aussi à des techniques acoustiques du même
type qui sont utilisées pour la prospection, par
exemple, géotechnique, des choses comme ça comme dans le
domaine des produits pétroliers?

M. GUY CANTIN:

15 Effectivement...

M. GUY VIEL:

O.K.

M. GUY CANTIN:

... quand on parle de sondages sismiques, c'est
20 véritablement ça, on parle des canons à air et
compagnie.

M. GUY VIEL:

O.K, merci.

M. PIERRE BELAND:

25 Autres questions? Monsieur McQuinn.

M. IAN McQUINN:

Bien, j'ai ma question du début de la session qui est: C'est quoi la raison d'être ou l'objectif de mettre cette perturbation à part des autres causes de dérangement? Et je pose la question surtout parce que la plupart des autres causes de dérangement ont un facteur de bruit direct ou indirect et il me semble que ce bruit d'origine humaine, anthropologique, est mis à part pour une raison, j'imagine, spécifique. Et, même là, je suis pas sûr, la façon que c'est écrit, on mentionne dans l'énoncé que c'est le bruit surtout du transport maritime qui est en omniprésent, sauf qu'on n'en parle pas du tout dans la mesure de réglementation.

Moi, je considère que toutes les autres ou la plupart des autres sources de dérangement dues au bruit qui est fait par les bateaux, c'est un dérangement sur les échoueries ou sur un site de regroupement de baleines, c'est le bruit qui va déranger en premier. Ça fait que, moi, j'aurais tendance à mettre ça ensemble et avoir des règlements ou des mesures cohérentes.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin, voulez-vous commenter?

M. GUY CANTIN:

Effectivement, on a mis ça à part, c'est
évidemment volontaire, on est conscient que le bruit est
une source de dérangement. On l'a mis à part parce que,
5 d'abord, pour les mammifères marins, ça devient une
préoccupation particulière, donc, oui, on a voulu mettre
une importance particulière à ça. Et l'extension du
bruit, c'est non seulement le dérangement mais si on le
pousse à l'extrême, ça peut être plus que du
10 dérangement, ça peut être des détériorations
physiologiques ou physiques de l'oreille interne, la
surdit . Bon, si on le pousse à l'extrême, m me dans
les cas les pires, la mortalit .

Donc, le bruit c'est du d rangement, mais  a peut
15  tre beaucoup plus que  a,  a fait qu'on l'a mis
s par ment pour ces raisons-l , pour aussi mettre une
emphase l -dessus parce que les mammif res marins, on le
sait, le son, l'ou e, en fait, c'est un sens qui est
tr s super important pour ces animaux-l ,   la fois pour
20 d tecter leurs proies, reconna tre leur environnement,
la communication entre les individus,  a a un sens
primordial.  a fait que, l , on a vraiment mis une
emphase l -dessus pour ces raisons-l .

M. IAN McQUINN:

Sauf que, si on fait une distinction entre le
dérangement puis peut-être plus loin que ça une blessure
physiologique ou l'assourdissement des individus au sein
5 d'une population, c'est pas juste ces facteurs-là, les
sondages sismiques, puis les sonars actifs à basse
fréquence, je connais plus l'acronyme en anglais, qui va
être un facteur dans ces éventualités-là. Et c'est
même, le champ de bruit dans la ZPM, c'est très complexe
10 et il y a beaucoup de facteurs puis je pense qu'il faut
se pencher sur un ensemble de... une mesure qui traite
l'ensemble des sources de bruit.

M. PIERRE BELAND:

Ce que vous dites, monsieur McQuinn, c'est que
15 dans notre examen, ce matin, des menaces associées aux
bateaux, on parlait surtout de vitesse et de collision,
alors que ces bateaux-là, sont aussi une source de bruit
qui peut être très dommageable et lorsqu'on adresse le
bruit, on ne parle que du sismique. Est-ce que vous
20 voulez répondre à ça, monsieur Cantin?

M. GUY CANTIN:

Effectivement, je suis d'accord avec toi, puis on
est ici pour consulter les gens, puis si

il y a des bonnes idées de mesure de gestion ou autre, des façons de faire qui pourraient permettre de faire quelque chose en lien avec le transport maritime, on est très ouvert à ça.

5 Là, pour l'instant, c'est ce qu'on a à proposer. Si il y a d'autres mesures, on est prêt à les recevoir.

On est un peu à la pêche lors de cette consultation-là, pour de un, avoir les réactions des gens sur les mesures qu'on propose, puis c'est peut-être aussi, pour
10 certains, insuffisant, qu'est-ce qu'on pourrait faire de plus.

M. IAN McQUINN:

Bien, j'ai une question, peut-être de précision sur l'énoncé qui est écrit. Je pense que ça retouche un
15 peu à la question de monsieur Viel sur le type de sondage. Est-ce que ça inclut les sondages de buts scientifiques ou d'appareils sismiques qui ne sont pas nécessairement des canons à air massifs comme on voit pour l'exploration commerciale?

20 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que vous pensez, par exemple, à des sondages, des sondeuses pour détecter des bans de krill, par exemple?

M. IAN McQUINN:

Non, je parle plus de... il y a des canons à air simple...

M. PIERRE BELAND:

5 Pour étudier les sédiments?

M. IAN McQUINN:

... pour étudier les sédiments de... qui pénètrent moins loin dans le fond de la mer ou bien des *étinceleurs*, des *sparkels* qui sont des petits appareils
10 mais qui ont quand même un impact non significatif dans le genre de bruit qu'on entend.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin, la question est: Est-ce que c'est restrictif cette mesure, les instruments qui sont
15 mentionnés ou si vous visez un large éventail?

M. GUY CANTIN:

En fait, on vise ce qui pourrait perturber ou causer un tort aux mammifères marins. Donc, pour l'instant, c'est ce qu'on a comme type d'appareils ou
20 d'activités qui pourraient causer un problème, mais c'est ça. Donc, ça vise les sources sonores de forte intensité.

M. PIERRE BELAND:

Peut-être que je pourrais vous inviter, monsieur
McQuinn, à déposer ou même, monsieur Gauthier, une liste
des appareils produisant du bruit qui, selon vous, sont
5 susceptibles de déranger les mammifères marins. La
liste n'a pas besoin d'être exhaustive.

M. IAN McQUINN:

Je pense que ça, c'est pas une bonne idée. Parce
que le problème vient surtout du fait que c'est pas bien
10 connu quel type d'appareil ou d'engin d'origine humaine
qui peut déranger ou qui peut avoir des effets nocifs
aux mammifères marins.

Et c'est très controversé et justement le
chevauchement ou la séparation des types qui sont inclus
15 et qui ne sont pas inclus, devraient être inclus ou ne
devraient pas être inclus, c'est pas moi qui va le
faire, comme j'ai dit, c'est très controversé, c'est
justement pas clair.

M. PIERRE BELAND:

20 Donc, votre recommandation, ce serait que le sujet
soit examiné plus à fond?

M. IAN McQUINN:

Faut que le sujet soit examiné plus à fond

pour déterminer probablement quels types d'engins
devraient être inclus dans cette liste-là. Ça va être
sûrement basé sur l'intensité ou les niveaux sonars qui
sont émis par ces appareils-là, mais ça peut inclure les
5 bateaux autant que les appareils sismiques.

Je parle pas nécessairement des sonars à petites
ou basses fréquences parce qu'il n'y en a pas au Canada,
encore, il n'y en a pas. Par contre, si on parle des
niveaux sonores, dépendant de la façon que tu mesures
10 ça, il y a beaucoup de chevauchement entre les sources
existantes dans la ZPM proposée et les sources
potentielles.

M. PIERRE BELAND:

Merci. Madame Measures.

15 MME LENA N. MEASURES:

Mais je pense que Ian avait raison. Il y a déjà
le monde marin qui suggère que juste le bruit comme tel,
ça peut causer toutes sortes de problèmes, mais je pense
une chose unique avec l'estuaire, surtout la ZPM, c'est
20 le chenal. Il y a déjà de bonnes données qui suggèrent
des tests par les militaires américains dans les
Caraïbes et aussi dans la Méditerranée a probablement
augmenté le problème de mortalité des baleines à cause
de

la topographie sur le fond de la mer dans ce cas.

Et aussi, le bruit, un grand bruit sismique par les bateaux ou quelque chose comme ça, peut causer la peur et les animaux peuvent monter à la surface plus vite et peuvent mourir à cause de...

5

M. PIERRE GAUTHIER:

Décompression.

MME LENA N. MEASURES:

... l'azote. Donc, je pense...

10 M. GUY CANTIN:

Le mal est fait.

MME LENA N. MEASURES:

... comme Guy le suggère, c'est encore la controverse, mais je pense que l'exemple est une bonne indication qu'il faut faire attention avec certains genres de sonars ou bruits et que ça peut avoir des effets néfastes sur les animaux qui plongent et avec la topographie sur le fond avec le chenal qui va crier comme un canon et ça peut canaliser?

15

20 M. PIERRE BELAND:

Canaliser le son...

MME LENA N. MEASURES:

Canaliser le son surtout dans cette zone où les baleines sont présentes.

M. PIERRE BELAND:

Dans certaines masses d'eau. Madame Lesage.

Dernière intervention.

MME VERONIQUE LESAGE:

5 Mais peut-être une suggestion, c'est qu'au lieu
d'indiquer comme mesure de mettre en place des
réglementations en ciblant des activités, de peut-être
simplement cibler des types d'intensité de son, c'est-à-
dire de dire, de mettre en place, par exemple, des
10 réglementations sur le bruit généré par des sources à
haute intensité, audibles pour les mammifères marins ou
qui peut avoir un impact, quelque chose de plus général,
moins restrictif que de nommer deux activités, et, à ce
moment-là, ça laisse la place à ces autres sources-là
15 qui se découvrent au fil des jours.

M. PIERRE BELAND:

De façon encore plus générale, qui tiendraient
compte et de l'intensité et de la longueur d'ondes.

MME VERONIQUE LESAGE:

20 C'est ça.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin, une réponse rapide.

M. GUY CANTIN:

Oui, réponse rapide. C'est vrai, mais, en même temps, il y a l'information scientifique et, d'autre part, aussi, il faut tenir compte que de un, il y a des activités qui ont cours depuis une centaine d'années, qui est la navigation commerciale, et puis il y a des activités potentielles qui ont pas cours actuellement. En terme de mise en place de règlements, ça aussi, c'est un aspect qu'il faut considérer.

10 M. PIERRE BELAND:

On pourrait suggérer à monsieur Jean-François Pelletier, dans le cadre de ces activités de transfert de technologie, de développer des moteurs qui ne font pas de bruit.

15 M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

C'est des travaux qui sont déjà en cours, pas chez nous, mais ailleurs.

M. PIERRE BELAND:

Et qui tiennent compte, justement, de ces problèmes d'interférence avec des mammifères marins ou d'autres processus.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Oui, mais, en fait, c'est les militaires qui ne veulent pas se faire détecter.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel, s'il vous plaît.

M. GUY VIEL:

Oui, ma question ici et peut-être un commentaire
5 en même temps, savoir si ce projet de réglementation-là,
de mise en place tiendrait compte des activités de
recherche ou ça... des activités de recherche qui
utilisent ces technologies-là, donc passer par la mesure
D1.5 avec des demandes d'autorisation.

10 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Des activités de recherche?

M. GUY VIEL:

15 Oui.

M. GUY CANTIN:

D'accord.

M. PIERRE BELAND:

D1.5.

20 M. GUY CANTIN:

En fait, ça dépend de quel type de recherche.

M. GUY VIEL:

Puisqu'on parle de sondages qui impliquent
l'utilisation d'instruments de ce type-là.

M. GUY CANTIN:

Ça dépend de l'intensité...

M. GUY VIEL:

De l'intensité.

5 M. GUY CANTIN:

... évidemment.

M. GUY VIEL:

10 Est-ce que ca va être dans un cadre réglementaire
qui dit... est-ce que c'est inclut comme ça ou c'est
plus dans un cadre de recherche et développement et
d'autorisation de projet de recherche et développement
au sens large? Parce que le D1.5, qui mentionne qui est
une mesure en fait:

15 *"Aviser les organismes susceptibles de
réaliser des activités de recherche
dans la ZPM, de la nécessité d'obtenir
une autorisation..."*

M. GUY CANTIN:

20 Alors, en fait, je pense lorsqu'il y aura la mise
en place d'un règlement, c'est le règlement qui va
prévaloir et si l'activité de recherche tombe dans ce
qui concerne le règlement, à ce moment-là, elle sera
assujettie au règlement. Si

elle ne tombe pas dans les termes du règlement, ça
sera...

M. GUY VIEL:

Est-ce qu'il y aurait lieu ici de suggérer un
5 genre de révision ou de réflexion par rapport à ça...

M. GUY CANTIN:

Bien, je pense que la réflexion...

M. GUY VIEL:

... et de voir en terme de mise en place, comme il
10 existe dans d'autres domaines également, là?

M. GUY CANTIN:

Bien, je pense que la réflexion doit, ici c'est
une amorce, la réflexion est à faire.

M. PIERRE BELAND:

15 Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

C'est un sujet de réflexion qui est en cours
présentement au sein du groupe des sciences à l'échelle
nationale, toute la question du bruit en lien avec ce
20 que j'ai déjà mentionné ce matin, là, la question de
gestion de la qualité du milieu marin, donc ces gens se
penchent présentement plus du côté sismique parce qu'il
faut s'exprimer

clairement, la commande est forte.

Par contre, ces taux de bruit, ils vont les examiner et ils vont nous revenir avec des propositions et des recommandations qui pourront s'appliquer sur un ensemble de milieu marin mais c'est certain que quand on va tomber dans les ZPM, nous autres, on va toujours demander une coche de plus. Que ce soit administratif via un examen plus détaillé de ces activités-là ou sous forme réglementaire peut-être complémentaire avec un règlement de la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Le Sauter. Je vais prendre une dernière intervention de monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Ça n'a rien à voir avec le bruit en tant que tel, mais c'est plutôt vis-à-vis de la mesure D1.5, il vient d'être mentionné, à partir du moment où un règlement serait établi, dans le cas d'activités de recherche, on appliquera le règlement, donc ça me semble un peu, bien, très spécial.

M. PIERRE BELAND:

J'allais faire un commentaire là-dessus, donner un exemple à monsieur Viel qu'il est

interdit d'approcher les bélugas à plus de quatre cents mètres (400 m), mais il y a quand même des équipes de recherche qui lancent des fléchettes sur les bélugas pour récolter certains échantillons, ce qui veut dire
5 qu'il est permis, même à l'intérieur d'un parc pour certaines activités de recherche ciblées, d'obtenir une autorisation de faire des choses que le commun des mortels n'a pas le droit de faire.

Madame Lesage.

10 MME VERONIQUE LESAGE:

Mais il y a une nuance qui faut se garder en tête aussi, c'est que tous ces projets-là sont évalués dans le cadre des impacts sur la population puis le bénéfice à faire ça par rapport aux coûts, puis au même titre
15 qu'on ne permet pas des chasses, on ne dira pas qu'on peut tuer cinq cents (500) phoques communs dans l'estuaire du Saint-Laurent pour des fins expérimentales, parce que c'est juste pas raisonnable pour la pérennité du golfe.

20 Donc, les projets pour lesquels il y a des autorisations dans le cadre de la recherche sont revus par un comité puis un comité d'éthique, pour voir si les procédures sont acceptables, s'ils ont

des impacts au niveau des populations.

M. PIERRE BELAND:

Exactement, donc il y a moyen d'accommoder un
règlement pour des raisons spécifiques à un moment
5 donné. Je pense que l'objectif n'est pas d'empêcher
d'obtenir des données essentielles.

M. MICHEL FOURNIER:

Gestion adaptative.

M. PIERRE BELAND:

10 Voilà, gestion adaptative, dit monsieur Fournier.

La menace A5 est celle qui est:

*"Mortalité accidentelle de phoque
commun par la chasse"*

Ça s'adresse à un groupe cible particulier. Ceux qui
15 font la chasse aux phoques, autre que le phoque commun,
mais qui pourraient par erreur frapper ou toucher un
phoque commun.

Je pense qu'on peut, à moins que vous ayez un
intérêt particulier, on va passer à l'objectivité, au
20 grand plaisir de monsieur Fournier. Alors, l'objectif B
vise à:

*" Protéger l'habitat des mammifères
marins"*

Et la première menace, B1, pollution. Monsieur
25 Fournier, sous cette menace B1, quelles sont les

mesures que vous priorisez?

M. MICHEL FOURNIER:

Je me questionnais dans B1.1 pourquoi d'emblée on excluait les effluents municipaux, en particulier quand on examine dans la zone de la ZPM, on va trouver des villes comme Rimouski, Trois-Pistoles, Rivière-du-Loup, *et caetera*, puis si on fait une estimation combinée de ces sources-là, on peut parler d'à peu près un million de litres (1 000 000 lt) par jour, en situation continue, alors que ce sur quoi on s'attaque c'est souvent des choses qui peuvent être ponctuelles et transitoires, donc pas de notion de continu.

A mon sens, dans ce type d'intervention, on devrait prioriser et essayer d'agir sur ce qui est le plus important d'abord et avant tout. Pour avoir travaillé avec les gens qui s'occupent en particulier de la gestion des usines de traitement des eaux, ces gens-là savent, ils sont conscients qu'ils gèrent un problème, un problème de toxicité et ils gèrent dans le cadre de réglementation actuelle, de sorte que ce qu'ils vont faire comme traitement c'est pour rencontrer des normes actuelles.

Si on vise à faire augmenter le traitement,

il faut faire des pressions pour faire raffiner et les
normes ou mettre des cibles précises qui va leur
permettre à ce moment-là, de faire les pressions sur
leur municipalité ou sur les gouvernements pour obtenir
5 les fonds nécessaires pour augmenter la gestion et le
traitement de leurs eaux.

Parce que dans le cadre de ce qui est justement la
ZPM, on peut avoir un outil qui permettrait au moins de
nettoyer et de diminuer l'impact de ce qui ressort des
10 villes dans la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Bien, je pense que c'est une recommandation que
15 vous faites, finalement, par rapport....

M. PIERRE BELAND:

La question originale était: Pourquoi les
municipalités et les affluents des municipalités ne sont
pas inclus sous B1...

20 M. MICHEL FOURNIER:

... inclus dans B1.

M. PIERRE BELAND:

... ni sous aucun autre des points B.

M. MICHEL FOURNIER:

Il y en a un peu en B1.6, mais c'est plus à titre
de souhait, alors qu'il pourrait y avoir des attentes et
être beaucoup plus sérieux en terme de demandes, parce
5 que là, on parle vraiment d'une source de pollution qui
est permanente et continue qui fonctionne vingt-quatre
heures sur vingt-quatre et qui est directe dans la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que, monsieur Fournier, est-ce que ces
10 effluents municipaux de Rivière-du Loup, Rimouski et
autres ont été caractérisés?

M. MICHEL FOURNIER:

Ils ont pas été caractérisés, mais ce qu'on
devrait y retrouver, c'est ce qu'on retrouve dans
15 d'autres types de municipalités où, là, ils sont
"décaractérisées", on peut parler de Gatineau ou de
d'autres...

MME LENA N. MEASURES:

Ville de Montréal.

20 M. MICHEL FOURNIER:

... villes à la surface de la planète où on va
retrouver un paquet de modulateurs endocriniens mais,
actuellement, je pense qu'il y a un consensus que c'est
la dernière source de

pollution ponctuelle qui peut être contrôlée si on y met
la pression.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que, parmi les polluants dans les effluents
5 des municipalités, il y a des polluants qu'on retrouve
dans les tissus des mammifères marins de la ZPM?

M. MICHEL FOURNIER:

Pour ce qui est de Rimouski et de Rivière-du-Loup
et Trois-Pistoles, il y en a un certain nombre qu'on a
10 pu *typer* dans des études et qui peuvent se retrouver
dans les bélugas phoques. Il y a des travaux, entre
autres, de Michel Leboeuf à l'Institut Maurice-
Lamontagne, qui en pointe un certain nombre. Si on
prend la liste des fluants qui ont été bien caractérisés
15 pendant plusieurs années, par exemple, Montréal, on
retrouve tout ce qui est possible de retrouver comme
contaminants. Aussi bien de l'industriel mais, de plus
en plus, beaucoup de contaminants domestiques qu'on va
retrouver dans des *surfactants* de produits ménagers, et
20 *caetera* et qui sont biologiquement actifs, et on va
retrouver aussi des métabolites de médicaments, des
hormones type *synedil oestradiol*, on va retrouver même
du Prozac dans

certains cas, et tout ça est biologiquement actif.

Et on parle, peut-être, si on les mesure par millilitres ou litres, on peut retrouver des niveaux qui sont peut-être de l'ordre d'une anogramme mais on parle
5 d'émission de millions de litres par jour en continu, vingt-quatre heures par vingt-quatre, sept jours par semaine. De sorte que je pense que ça représente la source principale de polluants.

M. PIERRE BELAND:

10 Merci. Monsieur Le Sauter.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Oui. Ce n'est pas une préoccupation qui a été nécessairement laissée de côté, c'est certain que ça n'apparaît pas spécifiquement dans le cahier, mais toute
15 la question de pollution, l'ensemble du Saint-Laurent est traité à un autre niveau.

On parle du plan Saint-Laurent qui est plus un mandat... maintenant, on parle d'un mandat fédéral-provincial, là, une entente fédérale-provinciale qui
20 ont une responsabilité. C'est certain que dans la ZPM on a une préoccupation, mais dire que nous on s'occupe de tout ce qui est pollution provenant des effluents municipaux,

c'est au-delà de notre capacité. On n'est pas organisé pour ça; d'ailleurs ça vient de l'extérieur de la ZPM.

Par contre, dans le plan d'action du Saint-Laurent, on parle également de contrôle de gestion
5 intégrée, donc... puis on sait que dans le Saint-Laurent quand même, il y a un écoulement, je veux dire, il y a des choses qui sont transportées en terme de contaminants, c'est peut-être pas du toxique, tant que c'est réglé à la source, je veux dire, ces choses-là
10 peuvent toujours se produire.

Donc, on peut aller même sur les ententes internationales pour essayer de lever ces choses-là surtout que ça vient des Grands Lacs. Pour être plus près de nous autres, c'est la même... la problématique,
15 c'est une problématique aussi de compétence, la compétence est provinciale, o.k, donc, c'est des, comment dirais-je, c'est des engrenages difficiles des fois à assembler, mais on est conscient que c'est énorme quand même pour une petite ZPM.

20 M. PIERRE BELAND:

Si je vous interrompais...

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Oui oui.

M. PIERRE BELAND:

... ça explique pourquoi ça se retrouve en
B1.6 où il est dit:

"Faire connaître les préoccupations...
5 - de la ZPM aux - municipalités et aux
activités agricoles"

parce que ça relève de d'autres autorités.

Monsieur Fournier.

M. MICHEL FOURNIER:

10 Les bateaux qui passent dans le fleuve sont aussi
sous réglementation internationale, mais vous avez une
couple de mesures qui les visent directement. Les
villes que je mentionnais: Rimouski, Rivière-du-Loup,
Kamouraska, Trois-Pistoles sont dans la ZPM et déversent
15 directement dans l'eau de la ZPM, là, je ne parle pas de
régulation visant Montréal ou Ottawa, là.

M. PIERRE BELAND:

Donc, vous soulignez que les municipalités qui
déversent directement dans la zone devraient être
20 considérées de façon prioritaire en terme de leurs
apports négatifs?

M. MICHEL FOURNIER:

Oui, je pense que si on lit bien B1.1:

*"Interdire le dépôt, le rejet ou
l'immersion de substances qui peuvent
perturber, endommager ou détruire les
mammifères marins ou leur habitat"*

5 Je pense que c'est dans le cadre de la ZPM.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Le point est juste, on dit pas qu'il est pas
juste, la question c'est la façon de le faire.

M. PIERRE BELAND:

10 Merci. Monsieur Pillet ensuite monsieur
Guillemette.

M. STEPHANE PILLET:

Oui, Stéphane Pillet. Bien, je suppose que
personne ne serait étonné, donc si je dis que je suis
15 d'accord avec Michel Fournier. Mais, d'autant plus que
c'est un point qui intervient à deux (2) niveaux, à
savoir, on a parlé des substances toxiques, les
effluents municipaux sont les principaux rejets aussi
de... enfin, source de rejets de bactéries
20 potentiellement pathogènes, donc qui y sont abordées, je
crois que c'est dans le point B2.

M. GUY VIEL:

B2.1.

M. STEPHANE PILLET:

Donc, on a là une source qui est... bref, enfin
qui touche... deux (2) points qui sont reconnus comme
des points sensibles alors qu'ils sont absents, ils ne
5 sont même pas cités en tant que source potentielle.
D'autre part, je pense que les villes qui sont
directement dans la ZPM profitent directement de
l'apport touristique. Je pense qu'il y a beaucoup de
gens qui viennent ici pour l'environnement et il devrait
10 pas être très très difficile de sensibiliser les
municipalités.

Même on peut créer un *label* de ville bleue pour
les municipalités qui feraient un effort dans le sens de
la préservation de leur environnement. Et je pense que
15 politiquement c'est très vendeur.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Bien moi, c'était juste un commentaire. Je suis
20 d'accord, évidemment, avec monsieur Pillet et monsieur
Fournier, mais ma question est indiscrete un petit peu.
Justement, c'est pas stratégique, ça, d'exclure les
effluents municipaux dans votre stratégie d'implanter la
ZPM? En d'autres termes, est-ce que vous n'aviez pas un
25 peu peur de vous

faire dire non par les gens qui sont à la tête de ces municipalités-là?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

5 M. GUY CANTIN:

Mais, écoutez, là, je vais reprendre les termes de monsieur Le Sauteur. C'est d'abord une question de compétence. Les municipalités sont de juridiction provinciale alors que lorsqu'on parle de transport maritime, c'est de juridiction fédérale, la Loi sur la marine marchande s'applique puis on est directement en lien avec Transport Canada pour ça.

Puis je suis tout à fait d'accord, c'est vrai que c'est une préoccupation importante, c'est important, c'est le bras de levier qui nous manque ici. C'est pour ça qu'on a mis cette recommandation-là à l'intérieur la B1.6. Puis c'est de faire des représentations, mais on n'a pas le bras de levier légal pour mettre de l'avant des mesures comme telles, c'est qu'on ne l'a pas, on ne peut pas l'inventer, on ne l'a pas.

M. PIERRE BELAND:

Avant de prendre d'autres commentaires, monsieur McQuinn et monsieur Gilbert, je vais

5 juste faire une remarque que tout le monde peut
remarquer facilement, c'est que ceux qui proposent la
ZPM et qui tiennent cette séance publique sont des gens
du ministère Pêches et Océans Canada et les personnes
ressources sont de Pêches et Océans Canada et je veux
juste éviter qu'il y ait une discussion entre vous sur
les politiques à l'intérieur du ministère ou sur le
projet de la ZPM.

10 Et je vais prendre vos commentaires s'ils
s'adressent directement à des points, mais pas pour
engager une discussion entre vous qui serait
certainement fort intéressante mais qui n'est peut-être
pas notre objectif prioritaire aujourd'hui.

Monsieur McQuinn.

15 M. IAN McQUINN:

Je vais passer mon commentaire.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Gilbert.

M. MICHEL GILBERT:

20 Monsieur le président, je vais maintenir mon
commentaire. Loin de là, l'idée de moi de critiquer le
projet de ZPM qui vient de mon propre ministère. Ce que
je veux simplement faire comme

intervention ici, c'est deux (2) points qui sont importants à considérer dans le contexte précis de cette mesure-là, B1.1.

5 Premièrement, si ma mémoire est bonne et si ma lecture de la recherche effectuée par certains chercheurs dans ma direction est bonne, apparemment, la majorité de la contamination qui se retrouve dans l'estuaire du Saint-Laurent puis qui se bio accumule dans la chaîne alimentaire puis qui se ramasse
10 ultimement chez les mammifères marins et qui ont un effet toxique chez les mammifères marins, sont des contaminants qui sont de sources distantes et qui sont amenés dans l'estuaire via le transport atmosphérique et les apports des drains.

15 La majorité de cette contamination-là ne serait pas locale. Ce qui est rejeté localement dans l'estuaire aurait une contribution très mineure à l'ensemble de la contamination; c'est, bon, c'est mon premier point. Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas
20 considérer les sources locales.

 Maintenant, le deuxième point que je veux faire, c'est qu'il existe déjà des outils réglementaires qui régissent des rejets de substances polluantes dans l'environnement. Je

vais vous en citer deux (2), l'article 36 de la Loi sur
les pêches, qui est très claire à cet égard-là et la Loi
canadienne de la protection de l'environnement. Les
deux (2) règlements sont sous la responsabilité de
5 Environnement Canada.

L'article 36, l'administration de cet article-là a
été déléguée à Environnement Canada via une entente qui
a été signée, je me souviens plus exactement quand, mais
ce n'est pas important dans ce contexte ici. Mais je
10 pense que ce qui est important, c'est que, bon, est-ce
que cette réglementation-là proposée amène beaucoup plus
que ce qui existe déjà dans la réglementation actuelle,
c'est la première question qu'il faut se poser. Et si
ce n'est pas le cas, bien, à ce moment-là, ce qu'il faut
15 faire, c'est de plutôt entamer des discussions avec
l'organisme qui est responsable de ces réglementations-
là puis l'encourager à venir les appliquer, tout
simplement.

M. PIERRE BELAND:

20 Merci, monsieur Gilbert. Je n'ai pas regardé à
droite, mais monsieur Fournier, je suis certain que vous
avez une réponse.

M. MICHEL FOURNIER:

Oui, peut-être, moduler la dernière intervention.

C'est vrai pour les produits qui sont actuellement
suivis, puis on parle des organochlorés, on va parler de
5 BPC, on va parler d'organobrevés, mais j'ai pas vu de
travaux sur les alcoyles phénols et *toxicolades*, sur les
vispenol ou sur les synedil d'oestradiol, et *caetera* qui
sont absolument pas suivis et qui sont d'origine
domestique. Je suis sûr qu'il y en a des quantités
10 impressionnantes émises par chacune des villes.

M. MICHEL GILBERT:

Le point que je voulais faire, c'est que avant de
vouloir réglementer les sources locales, au-delà de ce
qui existe déjà comme réglementation à l'heure actuelle,
15 il faut voir est-ce que ces sources locales-là
contribuent vraiment à ce qu'on observe comme effets
toxiques, comme bio accumulation dans la chaîne
alimentaire du béluga et des autres espèces de
mammifères marins.

20 Pour certains contaminants classiques, ça a été
démonstré qu'effectivement que non, pour certains
contaminants que monsieur Fournier vient de nommer,
effectivement, il y a aurait

probablement des besoins de recherche de ce côté-là.

5 Mais le point demeure qu'il existe une réglementation actuelle pour le rejet des substances toxiques dans l'environnement, il faut voir qu'est-ce que cette proposition de règlement-là amène de plus pour la protection des mammifères marins dans la ZPM; c'est la question.

M. PIERRE BELAND:

10 Est-ce que j'avais une autre main qui c'est levée? Madame Measures.

MME LENA N. MEASURES:

15 Oui, mon inquiétude c'est pour les agents pathogènes et il n'y a pas une disposition pour l'atmosphère, pour certains agents pathogènes, ça vient directement des sédiments agricoles ou les eaux usées municipales. Il a déjà été documenté ailleurs au monde certains agents pathogènes qu'on commence à trouver dans les mammifères marins où ça vient de ces déchets. Donc, ça c'est documenté pour certains agents pathogènes même
20 trouvés dans le béluga et la recherche que j'ai faite avec les phoques.

Puis, moi, je m'inquiète pour ça et je pense qu'avec le nouveau millénaire, le fait qu'on

décharge nos déchets avec presque aucun traitement dans le fleuve ou plusieurs municipalités au Canada ou au monde, je trouve ça inacceptable. Et on commence à trouver que ça cause un problème pour les animaux dans le milieu marin. Et c'est pas déposé par l'atmosphère, on ne peut blâmer un autre pays pour ça; ça vient de nous-autres.

M. MICHEL GILBERT:

Tu as tout à fait raison, Lena, je crois que l'article 36...

M. PIERRE BELAND:

Excusez, Monsieur Gilbert. Non, juste une petite précision, vous vous adressez à moi.

M. MICHEL GILBERT:

Monsieur le président, l'article 36, de la Loi sur les pêches, je crois, ne se limite pas aux substances chimiques et il y avait une interprétation à demander ou qui a peut-être été faite sur ce qu'on... je pense que le libellé qu'on utilise, ce sont des substances nocives ou des produits nocifs, je me souviens plus exactement du libellé, mais, apparemment, ça ne se limiterait pas qu'aux substances chimiques.

M. PIERRE BELAND:

Produits chimiques pathogènes et à la limite

même, des objets, des débris, des filets qui dérivent,
non?

M. MICHEL GILBERT:

Je ne connais pas l'interprétation de l'article 36
5 qui a été faite, mais je sais que le libellé qui a été
utilisé nous permet de ne pas se limiter aux substances
chimiques comme telles.

M. PIERRE BELAND:

Guy me fait remarquer que les mesures B2.1 et B2.2
10 qui se lisent:

*"Interdire le dépôt, le rejet ou
l'immersion de substances qui peuvent
perturber, endommager ou détruire les
mammifères marins ou leur habitat"*

15 Ainsi que B2.2 :

"... mammifères malades ou blessés..."

Donc, qui touchent plus ou moins directement la question
des agents pathogènes. L'objectif, en particulier, de
la mesure B2.2, c'est de prévenir qu'un mammifère marin
20 déjà atteint d'un agent pathogène qu'il aurait contracté
lors d'une captivité soit remis dans le milieu marin.
Mais, votre remarque, madame Measures, s'applique à tous

les agents pathogènes qui peuvent provenir du milieu agricole ou médical ou municipal.

MME LENA N. MEASURES:

Oui, ou même les mammifères marins qui traversent
5 les frontières et qui vont contracter des maladies
exotiques d'ailleurs, naturellement ou à cause des
activités, les animaux qui attrapent quelque chose aux
Etats-Unis et reviennent dans le fleuve avec quelque
chose d'exotique, ça peut poser un problème grave.

10 M. PIERRE BELAND:

Alors, si j'essaie peut-être de résumer vos
préoccupations et les réponses de Guy et de monsieur Le
Sauteur, c'est que, bon, oui, tous les produits toxiques
sont ultimement à bannir, quelque soit leur origine,
15 mais que dans certains cas, le pouvoir politique ou
réglementaire ne relève aussi directement de Pêches et
Océans.

Par exemple, les municipalités qui sont du domaine
provincial, mais que peut-être la zone de protection
20 marine serait le moment ou l'occasion de faire un effort
particulier, votre idée de municipalité bleue, par
exemple, que les gens se mettent ensemble et voient
comment on pourrait appliquer tous ces bons principes
anti-pollution,

tout le monde est pour la vertu, mais personne ne fait toujours rien.

5 Ce serait peut-être l'occasion de centraliser ses énergies puis de se donner un but, un objectif précis en regardant la ZPM et en disant: Ici, on va essayer de faire quelque chose, d'aller plus loin et de se mettre ensemble pour réaliser des objectifs pour atteindre ces mesures.

Monsieur Pillet.

10 M. STEPHANE PILLET:

Oui, je peux bien comprendre que le contrôle de la source n'est pas sous juridiction fédérale, d'après ce qui peut être dit, ça n'empêche pas que, sans rentrer dans le type réglementaire, on peut aller dans le non
15 réglementaire et faire des pressions sur les villes pour les stimuler et stimuler leur fierté à faire partie de la ZPM.

Autre chose, à partir du moment, si on ne contrôle pas la source, ce serait bien, au moins, de contrôler,
20 tant que faire se peut, la conséquence. Or, si je ne m'abuse, Lena, peut, peut-être répondra à ça, il n'y a pas de programme de suivi de l'état de santé des phoques, par exemple, des phoques communs dans l'estuaire, qui sont des résidents beaucoup plus
25 sédentaires que

le béluga.

On connaît très peu sur les pathologies que ces animaux-là peuvent développer, si c'est en augmentation ou si c'est en diminution, il n'y a pas de programme de suivi de l'état de santé, notamment, vis à vis certaines maladies émergentes à l'intérieure de la ZPM, mais ce serait peut-être intéressant d'établir ce type de programme-là.

M. PIERRE BELAND:

10 Question: Donc, y a-t-il, monsieur Cantin...

M. GUY CANTIN:

Oh!

M. PIERRE BELAND:

... vous ou une de vos personnes ressources, une réponse à cette question? Madame Measures, y a-t-il un programme de suivi de la santé des phoques communs dans la ZPM?

MME LENA N. MEASURES:

20 Pas comme un programme assez intensif, comme le béluga, mais oui, il y a certaines études, la recherche est ciblée sur certains agents pathogènes. Ils examinent tous les phoques pour toutes les maladies, comme on fait pour le béluga.

M. PIERRE BELAND:

25 Vous parlez de phoques qui sont trouvés

morts?

MME LENA N. MEASURES:

Oui, ou grâce à la chasse, par exemple, aux Iles-
de-la-Madeleine ou les animaux trouvés moribonds sur la
5 plage, on essaie de faire l'étude sur leurs maladies qui
sont présentes.

M. PIERRE BELAND:

Mais il n'y a pas de programme sur, par exemple,
les échoueries, pour aller voir les animaux de leur
10 vivant ou les suivre d'une façon ou d'une autre?

MME LENA N. MEASURES:

Non, à part de mon programme de recherche, c'est
vraiment limité, parce qu'il y a un manque de ressources
là-dedans.

15 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Oui, justement, bien, c'est la dernière phrase à
l'effet qu'il manque de ressources disponibles, parce
20 qu'on est capable à l'heure actuelle d'avoir beaucoup,
un peu comme l'humain, beaucoup de renseignements à
partir d'une simple prise de sang. Il se trouve qu'on
manque, ne fussent que des données de base, c'est quoi
le

niveau de base physiologique pour un animal.

5 Vous comprendrez bien, on n'a même pas ça, c'est
très difficile de prévoir une épidémie quand elle va
arriver et dans le cas de l'établissement d'une ZPM, à
partir du moment où on va relarguer de plus en plus,
apparemment sans aucun contrôle, puisque c'est pas de
notre ressort, des agents potentiellement pathogènes, au
moins qu'on vérifie si il y a pas un impact en aval,
puisqu'on n'a pas de contrôle sur l'amont, de savoir si
10 les animaux vont être plus ou moins malades dans le
futur. A partir d'une prise de sang, par exemple, c'est
faisable, mais il faut des moyens, ça, c'est sûr. Et on
revient toujours au même problème, il faut des moyens.

M. PIERRE BELAND:

15 Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Je voulais juste peut-être apporter un élément à
votre synthèse. Simplement, peut-être qu'on pourrait
garder l'idée d'explorer une application plus sévère de
20 l'article 36 de la Loi des pêches qui est sous
Environnement Canada dans la ZPM, ce serait à explorer.

M. PIERRE BELAND:

5 Merci. Monsieur Fournier, B1.1, est-ce qu'on a exploré suffisamment à fond? On n'a pas toutes les réponses pour vous satisfaire. Avez-vous une conclusion à nous proposer?

M. MICHEL FOURNIER:

10 Non, pas vraiment, mais je pense que si on peut faire pression de façon beaucoup plus forte, on a des programmes d'étude dans le réseau où on a fait le tour des municipalités: Gatineau, Ottawa, Laval, Montréal, Québec et on s'en va encore continuer avec les autres et on rencontre les gens qui gèrent les stations de traitement des eaux et qui travaillent sur les procédés de désinfection et les procédés des traitement des eaux.

15

 On pensait que ça allait être nos pires ennemis et, au contraire, ce sont nos meilleurs amis. C'est des gens qui veulent au maximum augmenter les capacités de traitement de leurs usines, assurer un meilleur suivi. Ils savent que ce qu'ils relâchent dans l'environnement est actuellement inacceptable et ce qu'ils nous disent comme... qui est le discours qui a été rencontré dans chacun des sites, c'est: Pourriez-vous faire pression pour augmenter les normes? Si les normes

20

sont augmentées, le reste suit, si les normes bougent pas, ça bougera pas.

De sorte que je pense que la ZPM pourrait être une occasion unique pour faire, entre autres, augmenter les normes pour les eaux usées, au moins des villes qui se retrouvent directement dans la ZPM, en terme de désinfection et d'augmentation de traitement des eaux usées. Et je pense que ça va créer un mouvement qui va s'étendre à la grandeur du Québec.

10 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que vous avez un plan ou vous projetez de faire les mêmes analyses dans les municipalités qui sont dans la ZPM?

M. MICHEL FOURNIER:

15 Actuellement, on est en négociation avec la Ville de Rimouski, on a un programme de recherche qui vise à évaluer les impacts des effluents municipaux de la Ville de Rimouski sur les organismes marins. Ça, c'est un programme de recherche qui viserait effluents municipaux et toxicité sur le milieu marin, contrairement à tous
20 les autres où on se retrouve en eau douce, à Gatineau, Montréal, Laval, Québec.

Et l'équipe est montée, il y a plusieurs

chercheurs de l'ISMER, l'Institut Maurice-Lamontagne et
il y a des approches qui ont été amorcées avec la Ville
de Rimouski qu'on devrait concrétisées dans les mois qui
vont suivre de façon à faire une recherche de
5 financement dans une demande de fonds qui va être
soumise en avril et initier le programme de recherche
dans les mois qui vont suivre.

Mais, là, encore, si il y a pas de pression ou de
normes qui sont augmentées à la hausse, dans la plupart
10 des villes du Québec, il y a même pas de traitement
secondaire, alors que dans beaucoup de pays européens,
on parle de traitement tertiaire, quaternaire, l'eau qui
sort au bout des usines de traitement des eaux est
quasiment potable.

15 M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Fournier. Si vous le permettez,
je vais passer à la mesure B1.2:

*"Préparer un plan d'urgence
environnementale spécifique aux
20 mammifères marins en cas de déversement
de substances toxiques."*

Questions à ce sujet, remarques, observations?

Monsieur Guillemette.

M. MICHEL FOURNIER:

Je vais me faire oublier.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

5 Bien, moi, j'en ai un. C'est par rapport à une
discussion que j'avais au dîner. Jusqu'à quel point,
ça, ça pouvait pas être intégré à ce qui se fait à
Environnement Canada. Parce qu'ils ont aussi leur
programme d'urgence, pour... en fait, c'est une
10 entreprise plus humanitaire qu'autre chose, parce qu'on
sait que les résultats de ces programmes-là sont assez
mitigés en terme de survie des oiseaux qui sont pollués
par le pétrole.

 Alors, ils ont tous un plan d'urgence, là, ils ont
15 travaillé de nombreuses années là-dessus à Environnement
Canada. Alors, ce que je comprends, c'est que vous
allez avoir votre propre programme pour les mammifères
marins ou ça va être arrimé ensemble pour ces deux (2)
organismes-là?

20 M. PIERRE BELAND:

 Je ne présume de rien, je vais laisser monsieur
Cantin répondre.

M. GUY CANTIN:

 C'est effectivement, l'idée c'est de faire la

lumière sur ce qui existe déjà.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

O.K.

M. GUY CANTIN:

5 Donc, c'est simplement, on a appelé ça plan
d'urgence, mais ce n'est pas quelque chose de
spécifique. C'est qu'il existe actuellement rien à
l'intérieur des plans d'urgence de la garde côtière pour
les mammifères marins, pour qu'on puisse combler ce
10 besoin-là. En fait, c'est plus qu'on devrait peut-être
plus appeler ça un volet mammifères marins dans les
plans d'urgence existants.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Un volet enrichi?

15 M. GUY CANTIN:

Oui, c'est ça.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

20 Oui, Stéphane Pillet. Mais, dans ce cas-là, est-
ce qu'il va pas y avoir un paradoxe ou, en tout cas, un
conflit avec la mesure de B2.2? Et si jamais il y a une
réhabilitation mais qu'on veut pas la réintroduire, on
fait quoi de l'animal

qu'on a réhabilité, on le vend à un zoo?

M. GUY CANTIN:

L'idée dans B2.2, c'est véritablement des animaux
qui ont été mis en captivité plus à long terme, qui ont
5 été nettoyés sur des plages. Il faudrait voir peut-être
avec Lena, je ne sais pas si...

MME LENA N. MEASURES:

Mais c'est facile de traiter des centaines de
canards, mais une centaine de phoques sur la plage...

10 M. STEPHANE PILLET:

C'est ça, ma question c'est plus...

MME LENA N. MEASURES:

... logistiquement c'est difficile d'avoir même un
aquarium au Québec qui peut garder ces animaux.

15 M. PIERRE BELAND:

Je pense que la mesure B2.2, il s'agit par
exemple, d'un jeune béluga qu'on retrouverait échoué, ça
arrive peut-être une fois tous les trois (3) ans, la
mère est morte, on trouve l'orphelin et, à l'origine, on
20 pensait les amener dans un aquarium comme le Biodôme ou
l'Aquarium de Québec et essayer de les maintenir en vie
pour

ensuite les réintroduire. Et cette mesure vise à éviter ce genre d'action alors que le plan d'urgence spécifique vise, par exemple, un accident, comme un déversement d'un pétrolier qui frappe un récif et qui déverse son
5 huile; en ce moment, il n'y a aucun plan, il n'y a rien.

On peut faire quoi? Il y a peut-être des actions qu'on pourrait poser. Dans le cas des bélugas, on pourrait pas les... quoique les bélugas, à la limite,
10 ils survivent échoués pendant un certain temps. On pourrait les nettoyer ou les maintenir dans un endroit, en particulier, pour les empêcher d'aller dans la zone qui est contaminée pour ensuite les remettre.

Il ne s'agit pas de les amener dans un autre établissement, dans un aquarium, pour ensuite les
15 rapporter. Dans le cas des phoques aussi, un phoque ça peut rester à terre, aussi longtemps qu'on veut, mais pour les grands rorquals, on fait quoi? Alors, c'était... je pense que c'est ça, l'objectif de cette
20 mesure, c'est d'examiner quelles sont les possibilités, évidemment, de ne pas entrer en contradiction avec B2.2.

M. STEPHANE PILLET:

Stéphane Pillet. Justement, à ce sujet-là,

disons, même si on parle d'un traitement qui serait sur place, parlons d'un phoque, par exemple, admettons qu'il n'est pas mazouté, lors d'une exposition aussi majeure à des substances pétrolières comme différentes... que ce soit n'importe lesquelles, en fait, on peut suspecter en tout cas une exposition massive comme celle-là, d'avoir engendré un tas de perturbations, aussi bien les systèmes immunitaires que les systèmes endocriniens et on rejoint la question des agents pathogènes à ce moment-là.

On va remettre... même l'animal, une fois qu'il est propre qu'il a l'air correct et tout, on va le remettre en circulation même s'il a été traité sur la plage, un animal qui risque d'être potentiellement plus sensible à des pathogènes et de servir d'incubateur pour la population, qui, elle, a réussi à s'échapper ou qui va revenir.

Donc, même à ce sujet-là, même quand on a un traitement sur place, ça risque d'être tout de même assez délicat de réintroduire un animal qui est potentiellement immunosupprimé, en tout cas, qui a de grandes chances d'avoir des perturbations importantes même si *he looks fine*.

M. PIERRE BELAND:

Je reçois très bien vos préoccupations et je ne
veux pas vous interrompre, mais je pense que l'idée de
la mesure B1.2 est de savoir si on doit ou non préparer
5 un plan d'urgence, est-ce que c'est une bonne mesure.

Et notre objectif n'est pas de dessiner ce plan
aujourd'hui, peut-être de vous inviter à participer au
comité qui va le dresser. Mais, pour le moment, je
pense qu'il est question d'examiner la mesure de vous
10 demander si vous croyez que c'est une mesure qui est
utile ou non.

Madame Measures, vous aviez un commentaire.

MME LENA N. MEASURES:

Bien, le problème avec les mammifères marins
15 sont... le problème est plus, quand on gère ces
produits, c'est plutôt être juste une question que les
plumes menacent les oiseaux, qu'ils sont morts à cause
d'hypothermie. Pour les phoques et les baleines, c'est
pas le cas, la plupart des problèmes arrivent quand ils
20 mangent les poissons, contaminés avec ces produits, donc
les produits qui rentrent dans la chaîne alimentaire,
donc peut-être que c'est juste une question d'avoir une
façon de... la priorité, c'est d'essayer d'enlever

le plus d'huile le plus vite possible.

5 Mais quand il y a un phoque complètement couvert
avec l'huile, les phoques ne lèchent pas leur fourrure
comme un chat, donc c'est pas... la menace n'est pas
exactement la même, le problème arrive plus loin avec
les effets toxiques quand leurs poils sont contaminés.

M. PIERRE BELAND:

10 A moins, monsieur Pillet, peut-être est-ce que
vous jugez que les problèmes sont tellement immenses
qu'un plan d'intervention a peu de chance de réussir
quel qu'il soit?

M. STEPHANE PILLET:

15 Non, je n'ai pas exprimé ça, mais enfin, vous avez
mentionné vous-même que ce sont des plans aussi qui,
dans certain cas, je ne sais pas si c'est madame
Measures ou vous-même, monsieur le président, qui a
mentionné que c'était beaucoup pour se donner bonne
conscience. Il y a peu d'animaux réhabilités qui
survivent malheureusement et je pense que c'est dommage
20 d'avoir à mentionner ça, mais ce genre de plan-là, pour
qu'il soit efficace, il faut y mettre de nouveau, encore
des moyens.

Et en ce qui concerne le transfert à travers

la chaîne alimentaire, il y a aussi dans le cas d'exposition majeure sur la peau, d'un transfert transcutané qui peut être relativement important, malheureusement, quoi.

5 M. PIERRE BELAND:

Il y a aussi un autre élément que le plan d'intervention ne s'adresserait pas autant aux animaux qui ont déjà été touchés par, disons, une nappe d'huile, mais d'empêcher ceux qui n'ont pas été touchés, de
10 s'approcher...

M. STEPHANE PILLET:

Oui, bien sûr. Oui, là, c'est très utile.

M. PIERRE BELAND:

... de l'endroit où il y a une nappe d'huile.
15 Donc, il y a deux (2) volets à ce genre d'intervention.
B1.3, mesure de gestion:

"... les navires commerciaux en attente, dans les deux aires de mouillage dans la ZPM..."

20 Il s'agirait, j'imagine, si je lis le libellé, on parle de TBT, alors si un bateau est dans une aire de mouillage pendant longtemps, il va y avoir un passage à l'eau d'une plus grande quantité de TBT. Peut-être qu'aussi on devrait surveiller les déversements, les
25 déversements sont permis ou non

permis en ce moment.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Bien, en fait, c'est dommage que monsieur
5 Pelletier ne soit plus là pour ce qui est des TBT. Il y
a une réglementation actuelle au Canada qui vient juste
d'être adoptée, je crois que c'est en janvier deux mille
trois (2003), concernant l'utilisation de peinture anti-
salissure à base de TBT, c'est proscrit maintenant et
10 puis ça va devenir à l'échelle internationale, ça va
être le cas aussi.

Donc, cette préoccupation-là va s'atténuer dans le
temps, puis assez vite. Cependant, ce qu'on nous a dit,
quand même, dans ces aires de mouillage-là, il y a des
15 activités de nettoyage qui devraient peut-être être
mieux encadrées. Et puis ça serait une façon de le
faire, ici, donc d'assurer un encadrement lorsque les
navires sont à l'ancre, peut-être une meilleure
surveillance ou encadrement des activités pour pas qu'il
20 y ait de déversement de produits contaminés dans le
milieu marin, dans ces zones-là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Fournier, vous semblez avoir des

doutes?

M. MICHEL FOURNIER:

C'est parce que le TBT va être remplacé par
quelque chose d'autre et je pense que c'est un *sel de*
5 *cuivre*, sur lequel je pense qu'il n'y a pas eu non plus,
de grosses études de faites.

M. PIERRE BELAND:

Par contre, les métaux lourds sont tamponnés dans
le milieu marin.

10 M. MICHEL FOURNIER:

Jusqu'à un certain point.

M. PIERRE BELAND:

Jusqu'à un certain point, dit monsieur Fournier.
Commentaires sur ce point B1.3, cette mesure qui est
15 très pointue, par rapport à d'autres mesures, qui visent
un certain nombre de bateaux qui passent un certain
nombre d'heures dans deux (2) endroits particuliers. Et
je pense qu'il y a la réglementation sur le déversement
des eaux usées des navires qui étaient en voie de
20 révision chez Transport Canada.

En ce moment, je pense qu'ils peuvent déverser à
peu près leurs eaux grises, leurs eaux noires alors que
ça va être changé avec la nouvelle réglementation.

Mesure B1.4. C'est une mesure de type non réglementaire, donc c'est dissémination d'informations sur les zones d'accumulation de sédiments.

5 Monsieur Fournier, j'ai le goût de vous demander qu'est-ce qu'on sait sur les points chauds des sédiments dans la ZPM, points chauds en ce qui concerne la contamination?

M. MICHEL FOURNIER:

10 Je pense qu'il y a eu quelques études, elles ont surtout été faites par les gens de l'IML et en particulier Michel Leboeuf, si je me rappelle bien ses travaux, il y avait des augmentations *d'organobromés*.

M. PIERRE BELAND:

15 Monsieur Cantin, avez-vous des informations là-dessus?

M. GUY CANTIN:

20 C'est... il y a une étude, bien, en fait, c'est pas une étude, c'est un rapport qui a été soumis par un consultant là-dessus dans le cadre de, si je ne me trompe, du plan Saint-Laurent. Je ne suis pas certain, mais possiblement, sur les zones, mais ce qu'on nous a dit, c'est incomplet; je dirais, bon, probablement d'autres zones à

identifier, là. Puis ce qu'on vise là-dedans, bien,
c'est d'identifier les zones qui manquent de...
dépendant des activités qui ont cours dans ces zones-là,
de mettre en place des mesures de gestion, de façon à
5 éviter la remise en circulation de contaminants; c'est à
peu près ça. Malheureusement, je n'ai pas d'exemples.
Je ne pense pas qu'il y aurait avantage de chahutage
dans les zones contaminées.

M. PIERRE BELAND:

10 Question? Monsieur Gilbert.

M. MICHEL GILBERT:

Oui, monsieur le président, Michel Gilbert. En
fait, les zones d'accumulation, elles sont de deux (2)
types, il y a des zones d'accumulation, en fait, qui
15 sont, si on veut, à grande échelle, à l'échelle
d'écosystème, là, on parle, par exemple, du chenal
Laurentien puis du bassin intérieur du fjord du
Saguenay. Mais, il y a aussi des zones d'accumulation
qui sont plus de nature locale, si on veut, qui sont
20 liées à des sources locales, puis la seule, à ma
connaissance, qui est bien connue à l'intérieur de la
ZPM proposée, c'est, puis je pense qu'elle est à
l'extérieure, c'est la Baie des Anglais, elle n'est même
pas à

l'intérieur de la ZPM.

Il n'y a pas d'autres zones d'accumulation significatives de contaminants à l'échelle locale qui sont connues. Peut-être à l'exception de la BDAA, puis
5 c'est à l'intérieur même du Parc marin du Saguenay, il y a des manques d'informations, effectivement, concernant d'autres zones d'accumulation potentielle, on parle surtout au niveau de l'estuaire moyen puis de la rive Sud de l'estuaire maritime où on a un plateau, les eaux
10 sont un petit peu moins profondes puis il peut y avoir des zones d'accumulation là-dedans. Mais, pour le reste, les grandes zones sont relativement bien.

M. PIERRE BELAND:

En aval des papetières de Rivière-du-Loup et
15 Malbaie, il n'y a pas de zones d'accumulation?

M. MICHEL GILBERT:

Il n'y en a pas de connues, tout simplement, parce qu'il n'y a jamais vraiment de travaux ou de sondages qui ont été faits des sédiments dans ces régions-là
20 parce que les sédiments, dans la plupart des cas, c'est connu pour être des fonds assez rocheux, des sédiments grossiers, il y a beaucoup de courant. Il y a peu de zones d'où il

y a possibilité d'accumulation des sédiments fins,
auxquels sont associés habituellement les contaminants
chimiques.

5 Donc, on n'a jamais vu la nécessité d'aller sonder
ces régions-là, entre autres pour des raisons
logistiques, on n'est pas vraiment intéressé à aller
scrapper trois (3), quatre (4) carottiers simplement pour
avoir un échantillon de sédiments qu'on n'est pas sûr
d'obtenir le résultat escompté, il y a des problèmes
10 logistiques à l'échantillonnage de ces zones-là.

M. PIERRE BELAND:

Merci. Monsieur Fournier.

M. MICHEL FOURNIER:

15 Alors, en zones intertidales, on ne va pas dans
les grands fonds, on reste sur les battures à Rivière-
du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, le Saguenay, il y a
beaucoup de travaux où la toxicité des sédiments a été
évaluée et il y a actuellement des analyses chimiques
qui sont en train de se faire pour déterminer les
20 profils de contaminants, mais c'est en zones
intertidales.

M. PIERRE BELAND:

Autres questions? Sinon, le point B1.5, on pourra
y revenir plus tard, mais on a parlé

beaucoup de sensibilisation, information, ça va aussi pour le sujet des produits toxiques.

5 B1.6, on revient un peu au point qu'on a touché tout à l'heure, l'agriculture, les municipalités, les difficultés d'harmoniser les législations provinciales et fédérales.

B2, menace B2:

"Exposition à différentes maladies infectieuses et parasitaires"

10 On a un petit peu touché ce sujet tout à l'heure en parlant des pathogènes. B2.1:

"Interdire le dépôt de substances qui peuvent perturber, endommager ou détruire des mammifères marins ou leur habitat."

15

Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

Oui, il y a plusieurs interventions ici. Premièrement, au niveau, je veux juste rappeler la question des rejets municipaux, ici. On a aucune mesure qui fait référence à de la sensibilisation et information sur ce point-là, comme on le fait, ici, par exemple, à 1.6 pour les autres types de rejets, mais pour les rejets reliés aux substances infectieuses, 25 lesquels, on ne les mentionne pas;

je pense que ce serait une bonne chose de le rappeler à ce niveau-là.

M. PIERRE BELAND:

Bon point.

5 M. GUY VIEL:

Je veux, avant d'amorcer des questions, commentaires, ici, sur ce point-là, mentionner notre mandat au Centre de recherche, de trouver en terme de recherche et de valorisation des solutions aux, entre
10 autres, résidus et transformation des produits de la mer.

Il y a un point majeur, ici, en 2.1. Alors premièrement, lorsqu'on fait référence aux déchets de poissons, poissons, ici, est-ce qu'on référence à une
15 définition légale qui englobe le crustacé, mollusque ou tout autre produit marin, ou est-ce qu'il ne faudrait pas le rajouter? Parce qu'on fait référence à des résidus de poisson et on mentionne dans le dernier paragraphe:

20 *"Le rejet dans la ZPM des déchets de pêche aux phoques et de poissons par les usines et par les bateaux- usines de transformation du poisson sont également visés par cette mesure."*

M. GUY CANTIN:

A l'époque, Lena, c'est toi qui avait amené l'idée de... les rejets, est-ce que ça incluait à la fois des mollusques et l'introduction de maladies, de pathogènes?

5 M. GUY VIEL:

Crustacés.

MME LENA N. MEASURES:

Bien, ça dépend lesquels, mais je sais que pour les gens qui dissèquent, qui coupent les poissons, 10 poissons à bord du bateau et rejettent les intestins, il y a des parasites là-dedans que les oiseaux et les mammifères marins peuvent manger et ça peut augmenter les transmissions de certains genres de parasites.

M. GUY CANTIN:

15 Mais est-ce que c'est seulement des poissons, est-ce que c'est seulement des déchets de poissons?

MME LENA N. MEASURES:

Mais, oui, ça peut être les poissons, mais probablement des mollusques aussi.

20 M. GUY VIEL:

Monsieur le président, est-ce qu'on a ici des données qui viennent appuyer les quantités, par

exemple, dans la zone de poissons ou je dirais même, de d'autres types de résidus de produits de transformation dans la ZPM qui vient documenter ce point-là?

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Cantin, la question concerne la disponibilité de données.

M. GUY CANTIN:

De données?

M. PIERRE BELAND:

10 De données sur ce problème.

M. GUY CANTIN:

C'est ça, je refile la question à madame Measures.

M. PIERRE BELAND:

15 Madame Measures, avez-vous des données sur les taux de rejet de résidus de poissons incluant crustacés et toutes espèces, dans la ZPM?

MME LENA N. MEASURES:

20 Dans la ZPM, non, mais on reconnaît qu'il y a certains agents pathogènes qu'on trouve dans les mammifères marins, leur sort n'est pas connu. Ça peut être les déchets municipaux, ça peut être les traitements de déchets qui viennent de la mer. Mais la question est que si quelque chose est

présent, par exemple, dans les mollusques, où est-ce que ça vient originalement, est-ce que ça vient des égouts municipaux.

5 Mais il y a certains parasites qui sont présents naturellement dans les poissons ou même dans les mollusques et ça peut être même transféré aux oiseaux ou même aux mammifères marins. Mais il n'y a pas de données qui montrent ça.

M. GUY VIEL:

10 O.K.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

15 Bon, moi, je suis d'avis qu'il y a un potentiel ici, mais je pense qu'on soulève... encore une fois, on parle aujourd'hui de la journée de l'enseignement et de la recherche, des besoins de recherche, on ne parlait pas de mesures de la recherche, on l'a mentionné tantôt, mais je pense qu'il faut y revenir.

20 J'aimerais mentionner un point, ici, très très important. Je pense, actuellement, il y a des milliers et des milliers de tonnes métriques de produits de transformation de la mer qui sont générés, que ce soit au niveau terrestre ou même

au niveau des bateaux de transformation.

On a juste à penser à la pétoncle, entre autres, que je rencontrais un groupe dernièrement, sur la Basse Côte Nord où c'est une transformation d'un million
5 quatre cent mille livres (1 400 000) de pétoncles et ils recherchent des solutions de valorisation alternative. Mais, actuellement, auparavant, c'était transformé sur les bateaux, ils gardent le muscle et quatre-vingt pour cent (80%), c'est des déchets.

10 M. PIERRE BELAND:

Et c'était rejeté sur place, immédiatement?

M. GUY VIEL:

Et c'était rejeté sur place et, là, actuellement, ils bougent pour rejeter du côté terrestre ou de
15 valoriser du côté terrestre. Il faut se rappeler aussi, qu'avant même les coûts de transport, que ça soit de la mer au quai et ensuite du quai au site d'enfouissement, seulement de coûts de disposition des déchets ou des résidus de produits de transformation, des produits de
20 la mer quels qu'ils soient, ça va de vingt-cinq dollars (25 \$) à trente dollars (30 \$) la tonne métrique; alors, ça ici, c'est vraiment une question de gros sous.

Alors, je souligne le besoin de recherche, donc en
terme de mesures et je pense qu'il faut rajouter, si on
arrive avec une mesure de type réglementaire, ici,
d'arriver avec des mesures incitatives, de trouver des
5 solutions et de valorisation à ces résidus-là.

Parce qu'on parle vraiment de milliers de tonnes
métriques et ce sont des coûts pour les pêcheurs
d'arriver à des solutions avec ces produits-là. Et
lorsque qu'on parle de mesures incitatives, c'est autant
10 d'aller voir en terme de solution de valorisation.

Déjà, il y a des mouvements qui se font du côté
compostage actuellement, mais il y a beaucoup de choses
qui sont regardées au niveau de valorisation à d'autres
niveaux. On a déjà des produits qui sont vendus du côté
15 neutraceutique, on parle des produits de transformation
de la crevette, mais je pense qu'en terme de mesures
incitatives, que ce soit ou non sous l'égide de MPO ou
en collaboration avec des entités autres, qu'il y ait
quelque chose de rajouté, ici.

20 Si on arrive avec une mesure de type
réglementaire, qu'il y ait des solutions pour les gens
qui génèrent de ces produits-là, parce qu'il

va y avoir un gros problème de coûts reliés à ça, ici.

M. PIERRE BELAND:

5 Ce que vous dites, c'est que si il n'y a pas de
valorisation de ces déchets, il y aura une compétition
entre les sites de rejet en mer ou les sites de rejet
terrestres?

M. GUY VIEL:

10 Absolument, ça, puis il va falloir que les
pêcheurs aient des solutions de ce côté-là parce qu'il y
a un coût, il y a vraiment un coût de ne plus rejeter à
la mer. Puis c'est déjà, en partant, vingt-cinq (25) à
trente dollars (30 \$) la tonne métrique, sans tenir
compte des coûts de transport.

MME LENA N. MEASURES:

15 Combien la tonne?

M. GUY VIEL:

Vingt-cinq dollars (25 \$) à trente dollars (30 \$)
la tonne métrique.

MME LENA N. MEASURES:

20 Non non, mais combien de tonnes sont déposées
dans...

M. GUY VIEL:

On parle de génération de résidus. Il y a

des études du MAPAC qui ont été faites, du moins du côté terrestre, de résidus qui ont été... qui proviennent de la transformation, au niveau du crabe, d'autres, des poissons et tout ça, de milliers de tonnes métriques.

5 Alors, du côté de la mer, je ne sais pas s'il y a des données de ce côté-là, mais on peut faire des calculs assez vite, tenant compte de ce qui provient de la transformation, ce qui est conservé et ce qui ne revient pas avec le bateau; bien, où ça va, là.

10 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que vous avez des données sur la zone spécifique à la ZPM?

M. GUY VIEL:

15 J'ai aucune idée s'il y a des données sur cette zone-là. C'est une question que j'avais en même temps; est-ce que c'est très pertinent pour la ZPM par rapport à des zones contiguës à la ZPM? Parce qu'il faut tenir compte aussi que, on veut, on a un pouvoir sur la ZPM, mais qu'est-ce qu'on a comme pouvoir de qu'est-ce qui va
20 être rejeté à côté et qui va avoir des impacts, également, sur la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

Il faut aussi considérer que les techniques

ou les approches ou les méthodes de protection qui vont être développées pour la ZPM peuvent être éventuellement exportées aussi à l'extérieur.

M. GUY VIEL:

5 Absolument.

M. PIERRE BELAND:

 Monsieur Cantin, est-ce qu'on a des données sur la pêche dans la ZPM, est-ce que c'est une zone de pêche intensive? On en a parlé un peu ce matin, mais si on
10 inclut tous les produits, crabes, turbots et il y a un peu de pétoncles...

M. GUY VIEL:

 Mollusques et crustacés, poissons.

M. GUY CANTIN:

15 Oui, Pêches et Océans a des données.

M. PIERRE BELAND:

 Et si on a les données de pêche, on peut par une équation...

M. GUY VIEL:

20 Oui oui.

M. PIERRE BELAND:

 ... obtenir, à peu près, les données de résidus...

M. GUY VIEL:

 Um, hum.

M. PIERRE BELAND:

... ce qui permettrait d'évaluer l'intensité...

M. GUY VIEL:

Oui.

5 M. PIERRE BELAND:

... l'ampleur du problème.

M. GUY VIEL:

Oui oui.

M. GUY CANTIN:

10 Juste un petit élément, pour ce qui est de la
pêche ou de la chasse aux phoques, ce qu'on sait, c'est
que tous les résidus de carcasses sont récupérés.

M. GUY VIEL:

Um, hum.

15 M. GUY CANTIN:

Il y a rien qui est rejeté à la mer. Pour les
autres activités, je ne le sais pas, mais on peut
facilement avoir l'information et puis les captures dans
la zone.

20 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

J'ai juste un petit peu de difficulté avec

cette histoire-là de rejet, personnellement, je ne
verrais pas ça comme étant foncièrement mauvais de
rejeter les résidus d'organismes qu'on va chercher pour
s'alimenter. Le problème, c'est peut-être un problème
5 de concentration de déchets autour du quai.

On parlait de pétoncles aussi, je ne le sais pas,
mais il me semble que j'ai déjà entendu dire que les
coquilles de pétoncles peuvent servir comme site de
métamorphose de larves de pétoncles, donc ça favorise le
10 maintien des populations de pétoncles.

Et puis j'ai de la misère, en quoi ça pourrait
nuire vraiment aux populations des mammifères marins?
C'est le questionnement que j'ai, il y a l'histoire des
parasites. Madame Measures, ce qu'elle dit, c'est que
15 ça augmente la probabilité de propager des maladies dans
l'écosystème mais vous dites qu'il n'y a pas de données
là-dessus.

M. PIERRE BELAND:

Donc, monsieur Guillemette, vous posez des
20 questions sur: en quoi est-ce que rejeter un animal qui
vient du milieu marin, de rejeter dans le lieu marin,
c'est un problème? Il y a une

question de concentration, c'est sûr, si on prend des
poissons un peu partout dans un endroit puis qu'on les
rejette, qu'on rejette tous les résidus au même endroit,
c'est ça qui cause un problème. Mais l'autre question,
5 c'est: En quoi est-ce que ça peut nuire aux mammifères
marins?

Madame Measures.

MME LENA N. MEASURES:

Bien, je vais donner un exemple. On a trouvé
10 certains parasites, certains protozoaires dans les
mammifères marins où on ne connaît pas la source. Mais
il y a des recherches faites dans l'estuaire que ces
protozoaires sont présents dans les mollusques. Et
c'est documenté, même ailleurs, en Amérique du Nord,
15 dans les huîtres et dans les autres mollusques.

Le problème, c'est les mammifères marins, les
phoques, à part le phoque barbu, mangent pas les
mollusques, ils ne mangent pas les mollusques, mais s'il
y a la même quantité de mollusques, les résidus des
20 mollusques potentiellement contaminés avec ces agents
pathogènes, relâchés dans le milieu marin et ces animaux
qui sont normalement pas exposés à ça et ils mangent ça,
ça veut dire que les agents pathogènes deviennent
disponibles

pour pas juste les mammifères marins, les oiseaux aussi.

Et je connais des chercheurs qui ont travaillé
avec les *nématodes* dans un centre de recherche où ils
5 ont rincé les *nématodes* dans le lavabo et, par hasard,
ils ont échantillonné les poissons juste à l'extérieur
de cet institut et ils ont trouvé une plus grande
présence de ces parasites dans les poissons et ils
pensent que lui, il a créé une petite zone de
10 transmission.

Il y a certains parasites qui peuvent être
transmis de poisson à poisson ou comme ça, dans la
chaîne alimentaire, donc c'est une façon pour, peut-
être, de transmettre des agents pathogènes et il n'y a
15 pas beaucoup de connaissance là-dessus.

Mais, le bon exemple, c'est la maladie de la vache
folle où on arrive avec la même quantité de déchets et
on essaie de profiter de ces déchets pour nourrir les
autres animaux et regardez ce qui se passe avec les
20 maladies des *prion*, ça veut dire que dans la mer, je
pense que ça serait mieux d'être prudent et peut-être
faire la recherche; est-ce que c'est vraiment un
problème ou c'est pas un problème, mais, moi, je pense
que, peut-être, c'est mieux d'avoir une approche de
25 précaution.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

Oui, monsieur le président, ici, je pense que et,
5 encore une fois, je soulève le besoin de recherche, mais
je pense qu'il a lieu de mettre en place, on parlait en
début de rencontre ce matin de mesures de suivi par
rapport à la ZPM, les mesures d'impact, alors je pense
qu'ici il y a le même besoin de mettre en place des
10 outils de monitoring à ce niveau-là, à savoir jusqu'à
quel point s'il y a des impacts de ce côté-là.

Et l'autre question que je me pose ici,
normalement, est-ce... je ne suis pas un spécialiste
pathologie de mammifères marins ou d'autres types de
15 pathologie, mais souvent, lorsqu'il y a des problèmes
d'infections et de ce type de maladies-là, c'est parce
que l'animal est déjà affaibli par d'autres problèmes
environnementaux et toxicologiques; alors, la question
que je pose ici, jusqu'à quel point cet impact-là est
20 prioritaire par rapport aux autres types d'impact?

M. PIERRE BELAND:

Je vais garder votre question pour dans une

minute. Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Oui, Stéphane Pillet. C'est un petit peu en relation avec ce que monsieur Viel vient de dire. C'est à savoir, ça fait plusieurs fois qu'on souligne le besoin de recherche, il y a aucune mesure qui adresse directement ce besoin dans aucun des points que ce soit A, B, C, D. D, ce serait un petit peu l'idéal, parce que si on prend par exemple le cas de la pollution avec ce qui vient d'être mentionné, on a un effet, le D étant, je vous le rappelle:

"... des mesures associées à plusieurs menaces..."

A savoir, on peut avoir une menace aussi bien au niveau de... on a tous entendu parler des potentiels immunosuppresseurs de certains polluants sur les mammifères marins, mais aussi sur les proies potentielles. C'est facile de mettre en évidence, c'est sûr que si vous avez un effet de la pollution sur les proies potentielles en plus de sur le consommateur, à ça s'ajoute le relarguage pour la même source, à savoir les rejets municipaux, une introduction de pathogènes.

Donc, on a un potentiel où on a, à la fois,

un impact sur les ressources en soi, l'animal qui va le
consommer avec un pathogène immuno-suppresseur et on lui
injecte en même temps le potentiel pathogène. Donc, on
a vraiment un problème majeur à ce niveau-là et on a
5 très peu de données disponibles.

Donc, je pense qu'il pourrait y avoir une mesure
qui s'adresse vraiment à l'obtention de mesures et
l'établissement d'un programme de suivi. On n'a aucune
idée du suivi de la santé des animaux, c'est
10 relativement... logistiquement, c'est plus simple pour
un phoque commun que pour un béluga. Je pense que ça
prendrait de l'argent bien sûr, mais d'avoir un
programme de suivi de l'état de santé de la population,
puisque c'est eux qu'on veut protéger, en fait.

15 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel, est-ce que votre question était
générale, c'est-à-dire, un point auquel il n'y a pas
vraiment de réponse ou si vouliez une réponse précise?

M. GUY VIEL:

20 Bien, je voulais une réponse, parce que ça revient
à une des priorités à mettre au niveau de la zone en
terme de mesures concernant le contrôle

des agents infectieux. Est-ce que, par exemple,
l'impact des substances toxiques est plus important que
celui des agents infectieux ou si le fait des agents
infectieux ce n'est pas tout simplement un effet
5 secondaire qui fait que les animaux sont affaiblies par
une pollution toxique?

M. STEPHANE PILLET:

Je pense qu'on ne peut pas dissocier les deux (2).

M. GUY VIEL:

10 Non, on ne peut pas.

M. PIERRE BELAND:

Je suis un petit peu embêté, parce que la
meilleure personne pour répondre, ce n'est pas nous,
c'est peut-être monsieur Fournier qui en saurait plus
15 sur cette question. En ce moment, nos mammifères
marins, dans l'estuaire du Saint-Laurent, quelle est la
cause principale. Evidemment, la cause de mortalité est
toujours une maladie, est-ce que cette maladie est
induite principalement par un produit toxique ou par une
20 exposition à un pathogène. Excellente question.

Michel, monsieur Viel voulait une réponse.

M. MICHEL FOURNIER:

Je pense qu'il y a les deux (2). Je pense

que c'est indissociable et même à l'intérieur, si je
pense juste à des agents infectieux, il y a des agents
infectieux qui peuvent causer une infection primaire,
virale qui est immuno-suppressive, qui va entraîner la
5 deuxième, qui va être mortelle ou beaucoup plus
efficace. Ça fait que je pense pas qu'on puisse,
actuellement, dissocier les questions des agents
infectieux des agents toxiques...

M. PIERRE BELAND:

10 Si on regarde, l'aspect...

M. MICHEL FOURNIER:

... particulièrement dans la lumière des effluents
municipaux.

M. PIERRE BELAND:

15 Si on regarde l'espèce qui a été la plus étudiée
sur ce rapport, c'est le béluga. Les causes de
mortalité les plus importantes sont le cancer,
l'infection parasitaire surtout pulmonaire. Bon, le
cancer en soi, ce n'est pas une question qui a une
20 réponse facile, sans ça ce ne serait pas un problème
chez les humains. Les infections parasitaires, j'ai
parlé à *Stéphane Laire* récemment et il a un étudiant qui
regarde tous les cas d'infections pulmonaires qu'on a

observés chez les bélugas depuis mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982)...

MME LENA N. MEASURES:

En collaboration avec nous.

5 M. PIERRE BELAND:

... quatre-vingt trois ('83), pour voir s'il y a des points communs entre ces animaux qui meurent d'infections parasitaires; est-ce qu'ils sont plus contaminés, est-ce que ce sont surtout des jeunes, des
10 vieux ou des femelles. Alors, on n'a pas la réponse. Et l'autre observation qui est intéressante, c'est qu'on a trouvé assez souvent, chaque année, au moins un si ce n'est plus d'un individu relativement jeune qui a des infections vraiment marquées.

15 Dernièrement, on en a eu un qui avait une infection dans la bouche, les dents, les gencives même un abcès qui montait dans la mâchoire, et ça, ça s'est retrouvé d'année en année, infection généralisée chez un animal très jeune qu'on soupçonnait immuno-suppression,
20 mais on n'a pas de mesure directe d'aucune de ces caractéristiques. Et la question reste en suspens.

M. MICHEL FOURNIER:

Des modèles animaux autres qu'un mammifère

marin, c'est bien démontré, les mammifères marins dans le cas du Saint-Laurent, je pense qu'il faut... on ne peut pas séparer les deux (2).

M. PIERRE BELAND:

5 Encore une fois, le principe de précaution, si on l'appliquait à ce cas-là, on dirait immédiatement qu'il faut limiter le plus possible l'exposition aux produits toxiques, parce qu'ils entraînent des effets physiologiques qui, eux, mènent à des maladies qui, éventuellement, causent la mort ou l'infertilité ou autres.

Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

15 Oui, juste pour mentionner, c'est l'idée de toxicité des produits toxiques chez les mammifères marins a fait son chemin depuis plusieurs années et de plus en plus. Notamment, il y a des études maintenant qui, je pense à des études en particulier, en Angleterre où on a montré que les marsouins de l'Atlantique nord, et ces études comparatives qui ont mesuré les contaminants dans les animaux qui étaient morts d'infections opportunistes, donc pas des infections expliquées qui ne sont pas nécessairement létales mais qui le deviennent dans le cas d'un animal qui peut être

immuno-supprimé, quelle qu'en soit la cause.

Encore une fois, on insiste sur le fait que ils
n'ont pas pointé la cause, simplement, il y avait une
étrange corrélation entre ces animaux qui étaient morts
5 par infections opportunistes et des concentrations
supérieures en mercure essentiellement et dans certains
types de PCV, versus les mêmes populations, les mêmes
animaux mais morts par traumatismes, un coup d'hélice ou
quelque chose comme ça.

10 M. PIERRE BELAND:

Effectivement.

M. STEPHANE PILLET:

Donc, c'est ce genre d'études qui apportent de
l'eau au moulin de ce genre d'hypothèses-là dont il faut
15 tenir compte.

M. PIERRE BELAND:

Je nous interromps pur une pause café, un petit
dix (10) minutes et nous reprendrons avec l'objectif C.
Monsieur Fournier, dernier commentaire.

20 M. MICHEL FOURNIER:

Juste un dernier commentaire. Dans le document,
on marque que :

"... autres mesures souhaitables

qui ne relèvent pas du MPO..."

en dessous de B1.6.

M. PIERRE BELAND:

On est sous B1.6.

5 M. MICHEL FOURNIER:

Sous B1.6.

M. PIERRE BELAND:

Oui.

M. MICHEL FOURNIER:

10 Je pense que c'est un peu restreint si on ne
pointe que TBT alors qu'il y a d'autres substances,
comme si on pense aux organobromés auxquels l'IML a
fortement contribué, d'en montrer l'existence et puis la
toxicité qui devrait aussi se retrouver là-dedans.

15 M. PIERRE BELAND:

Autres organobromés, c'est tout?

M. MICHEL FOURNIER:

Bien, et....

M. PIERRE BELAND:

20 Je suis étonné que vous en ayez seulement un.

M. MICHEL FOURNIER:

C'est pour ça que je dis que c'est très
restrictif, on devrait mettre, peut-être, substances
toxiques démontrées.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que ce serait possible de vous demander un
petit paragraphe là-dessus?

M. MICHEL FOURNIER:

5 Si ce n'est pas pour demain matin, là.

M. PIERRE BELAND:

Non, pas pour demain matin, mais dès que possible.

M. MICHEL FOURNIER:

Oui.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci. Alors, une petite pause café, dix (10)
minutes et on reprend.

SUSPENSION

15

M. PIERRE BELAND:

J'avais donc annoncé que nous reprenions avec
l'objectif C:

"Protéger les ressources alimentaires

20 *des mammifères marins..."*

En réalité, le troisième volet, puisque l'objectif D que
nous couvrirons tout à l'heure, regroupe des mesures
qui, en fait, touchent aux autres

objectifs:

*"Protéger les ressources alimentaires
des mammifères marins..."*

Et, à ce sujet, monsieur Viel avait souligné un intérêt
5 pour la mesure C2.1. Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

Oui. C'est à titre de question en même temps et
de commentaire. Toujours dans notre rôle, nous, en
terme de soutien de développement de l'entreprise et de
10 l'encadrement de recherche d'entreprises privées pour le
développement des biotechnologies marines.

Il y a déjà au moins une entreprise au Québec qui
commercialise des produits de krill. On en trouve déjà
dans les aliments naturels, des huiles de krill, mais à
15 partir de krill qui n'est pas exploité au niveau
canadien. La question que j'ai ici: On parle d'un
moratoire, je pense qu'il date de quatre-vingt-dix-huit
('98) pour l'Est du Canada, ce moratoire-là, est-ce
qu'il va se poursuivre, est-ce qu'il est maintenu
20 indéfiniment et comment ça fonctionne par rapport à
appuyer cette mesure-là ici?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin, la question touche le moratoire
du krill, sur le krill.

M. GUY CANTIN:

5 Quelle est la question?

M. PIERRE BELAND:

La question est de savoir: Il y a un moratoire au
Canada qui...

M. GUY VIEL:

10 Pour l'Est du Canada.

M. PIERRE BELAND:

... est de quatre-vingt-dix-huit ('98)?

M. GUY VIEL:

Oui.

15 M. PIERRE BELAND:

Et la question est: Est-ce que ce moratoire va
être reconduit...

M. GUY VIEL:

Reconduit, c'est quoi, là, maintenu?

20 M. PIERRE BELAND:

... maintenu, jusqu'à quand, quelles sont les
prévisions?

M. GUY CANTIN:

Je ne peux pas répondre pour le moratoire, je peux
25 répondre pour la mesure dans la ZPM, je ne

sais pas si, parmi les personnes ressources, il y a
quelqu'un qui peut répondre à la question du moratoire.

M. PIERRE BELAND:

Si on n'a pas de réponse, monsieur Viel, on va
5 l'obtenir et elle sera déposée. Pierre, tu prends note?

M. PIERRE GAUTHIER:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

Elle sera déposée sur le site Internet?

10 M. GUY VIEL:

Oui, parce que, monsieur le président, c'est
important ici, en terme de compréhension de l'impact de
cette mesure-là. D'une part, pour s'assurer que ça peut
venir soutenir la ZPM, parce que c'est relié. D'autre
15 part, ça amène également une deuxième question, à
savoir, est-ce qu'on connaît actuellement les stocks de
krills, on parle de cycles biologiques, des choses comme
ça, entre savoir si c'est une interdiction complète ou
ça va aller en fonction des stocks de krills présents vu
20 que c'est à la base de la chaîne alimentaire?

M. PIERRE BELAND:

Je vais diviser ça en deux (2).

M. GUY VIEL:

Oui.

5 M. PIERRE BELAND:

D'abord, qu'en est-il de l'extension du moratoire
en ce qui concerne la ZPM?

M. GUY CANTIN:

10 Juste, tantôt, je n'avais pas d'élément de
réponse, mais je sais que le moratoire, je ne sais pas
s'il y a une date visée, mais les éléments que je sais
jusqu'à présent c'est qu'il n'y a pas d'intention à
court terme de lever le moratoire, je n'ai jamais
entendu parler de ça. Pour ce qui est de la ZPM, c'est
15 une interdiction complète.

M. GUY VIEL:

Complète. Est-ce qu'il peut y avoir des impacts
d'exploitation du krill dans des zones contiguës par
rapport... en fonction des dynamiques, là, de courant et
20 tout, par rapport à l'impact dans la ZPM?

M. GUY CANTIN:

Nous, notre préoccupation particulière c'est de
protéger les aires d'alimentation directement ou les
animaux se nourrissent. Evidemment, ces

aires d'alimentation-là, en plus... s'il y avait de la
pêche qui se faisait dans ces aires d'alimentation-là,
il y avait deux (2) problèmes, à la fois l'exploitation
comme telle, mais aussi le conflit d'espace avec les
5 mammifères marins. C'est pour éviter ça.

M. GUY VIEL:

Oui, je comprends.

M. GUY CANTIN:

Donc, c'est vraiment, en protégeant ces zones
10 d'alimentation-là, on protège, à notre sens,
suffisamment la ressource.

M. PIERRE BELAND:

Maintenant, madame Lesage, en ce qui concerne les
stocks de krills, à titre de Michel Harvey,
15 aujourd'hui...

MME VERONIQUE LESAGE:

Oui, mon nom est Michel Harvey. Mais, c'est ça,
concernant les stocks de krills, une précision, c'est
que le krill qu'on retrouve dans l'estuaire est en fait
20 du krill de deux (2) ans qui est importé du golfe, donc
il n'est pas produit localement, c'est les phénomènes de
transport qui amènent tout ça, donc la source est
ailleurs que dans l'estuaire.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

Alors, je reviens peut-être avec la réflexion,
5 l'interrogation par rapport à exploiter le krill
éventuellement, justement dans le golfe qui peut avoir
des impacts dans la partie...

M. PIERRE BELAND:

C'était votre sous question...

10 M. GUY VIEL:

Exactement.

M. PIERRE BELAND:

... que les gens perspicaces auraient pu deviner.

M. GUY VIEL:

15 Oui, parce que, nous, dans notre intervention et
par rapport au développement économique des
biotechnologies marines, ce sont des questions que l'on
doit se poser. Si on veut assurer, à long terme, le
succès commercial des entreprises dans ce domaine-là, il
20 faut assurer du développement durable et que la
ressource soit là, sinon, il faut regarder d'autres
alternatives. Parce que si la ressource est
surexploitée et qu'elle disparaît, l'entreprise
disparaît, le secteur

économique disparaît aussi. Alors, il faut que ça soit logique dans l'ensemble du développement et c'est dans ce contexte-là.

M. PIERRE BELAND:

5 En somme, si le krill est trop exploité à l'extérieur de la ZPM, comme celui de la ZPM vient de l'extérieur, les stocks...

M. GUY VIEL:

Voilà, voilà.

10 M. PIERRE BELAND:

... pourraient baisser sans qu'il n'y ait aucune pêche à l'intérieure de la ZPM. Est-ce que c'est une question?

M. GUY VIEL:

15 Bien, c'est une réflexion en même temps.

M. PIERRE BELAND:

C'est une réflexion.

M. GUY VIEL:

Oui.

20 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que vous avez un commentaire à ce sujet?

M. GUY CANTIN:

Bien, je pense que la réflexion est très juste.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel, avez-vous d'autres... les
copépodes, ça ne vous intéresse plus?

M. GUY VIEL:

5 Pas pour l'instant. Peut-être à voir plus tard au
niveau dévalorisation.

M. PIERRE BELAND:

Quand vous y aurez pensé davantage. Je reviens à
C1.1:

10 *"Mesure qui vise à interdire la pêche
sur les frayères connues de harengs par
des engins de pêche pouvant perturber
l'habitat physique."*

Questions, informations à ce sujet? Je note que sous
15 C1.1, il y a *autres mesures souhaitables qui ne relèvent
pas du MPO* et on m'a fait remarquer que ici et là dans
le document, sous les mesures qui sont explicitées, il y
a souvent une petite note, par exemple, en ce qui
concerne le bruit causé par les navires, autres mesures
20 souhaitables qui ne relèvent pas du MPO.

A la page 7 il y en avait une, on pourra y revenir
plus tard. On a parlé de celle qui est à la page 9 sous
la mesure B-1.6 en ce qui concerne

le TBT et quelqu'un à mentionner que peut-être fallait regarder la liste que Michel nous fournira. Et ici, on a, autres mesures qui ne relèvent pas du MPO, sous C1.1:

5 "*Appuyer les efforts déployés par
divers intervenants pour la protection,
la restauration des sites de fraie de
l'éperlan arc-en-ciel.*"

10 Qui, en autant que je sache, ne fraie pas dans la ZPM, mais fraie en amont de la ZPM. Evidemment, c'est une espèce qui était autrefois très abondante et devait servir de nourriture à plusieurs poissons dont les mammifères marins se nourrissent ou directement pour les mammifères marins.

15 Alors, la mesure C1.1, en fait, si on ajoute celle qui est souhaitable qui ne relève pas du MPO, entre parenthèses, on peut lire qu'elle relève du provincial.

20 La mesure vise à contrôler les pêches sur les frayères. C'est étonnant qu'on en soit en l'an deux mille quatre à essayer de protéger des frayères, mais, bon, ça me semble logique qu'on protège nos frayères si on veut continuer à avoir des poissons. Questions à se

sujet? Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Oui, Stéphane Pillet. Bien, une question, une
remarque. Quand on vise la protection de la frayère,
5 compte tenu de ce qu'on a comme données, puis, là, cette
fois-là, on ne peut plus se perdre en conjectures, on a
des preuves scientifiques comme quoi il y a des effets
dans le modulateur endocrinien sur le développement des
poissons, ce qui est peut-être pas clair sur les... on
10 n'entrera pas dans le débat, mais sur les mammifères
marins *et caetera*, ce serait peut-être bien aussi de
considérer cet aspect-là aussi de la chose, à savoir,
les protéger de la contamination, parce qu'on peut
avoir, et ça, je n'ai pas de données pour les poissons
15 marins, mais c'est très bien documenté pour les poissons
en eaux douces, des retards de développement, des
phénomènes d'inter-sexes, donc c'est-à-dire, des tissus
mâles qui se développent dans des organes femelles,
inutile de préciser, que c'est complètement... ça
20 empêche le poisson de se reproduire, ça été démontré
chez la truite, chez le doré et ça, c'est induit par des
composés chimiques qui sont relargués dans le milieu,
donc ça pourrait être un

point à mentionner et à renforcer également.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que les oeufs et les larves, sur la
frayère, absorbent les produits toxiques activement?

5 M. STEPHANE PILLET:

Oui, tout à fait. Mais c'est surtout qu'en plus
le niveau de sensibilité est largement inférieur chez un
embryon, et ça, ça traverse tout le règne animal aussi
bien des poissons que des mammifères. Le niveau de
10 sensibilité est beaucoup plus grand chez l'embryon que
chez le poisson adulte, donc ça a un double impact au
niveau des frayères.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Fournier.

15 M. MICHEL FOURNIER:

Il y a des travaux récents, entre autres, ceux
faits par Daniel Cyr à l'Institut Armand-Frappier qui
démontrent que la consommation de poissons contaminés
avec des modulateurs endocriniens, il y aurait transfert
20 de l'effet chez les consommateurs, de sorte que des
femelles gestantes nourries avec des poissons
contaminés, qui est un prurit de taches noires
présentant des

problèmes de modulation endocrinienne, on a trouvé les effets de modulation endocrinienne chez les F1, les mères nourries avec des poissons, de sorte qu'il est fort concevable que des phoques ou des bélugas qui se
5 nourrissent de poissons contaminés avec ces substances présentent ces symptômes et des effets toxiques.

M. PIERRE BELAND:

 Pour les besoins des lecteurs qui sont non scientifiques, F1, réfère à?

10 M. MICHEL FOURNIER:

 Les enfants.

M. PIERRE BELAND:

 La première génération?

M. MICHEL FOURNIER:

15 Oui.

M. PIERRE BELAND:

 Merci. Donc, la protection des engins de pêche, ici, on touchait, on pensait surtout à l'habitat physique?

20 M. STEPHANE PILLET:

 Tout à fait.

M. PIERRE BELAND:

 Alors, ce qu'on dit, c'est qu'il faut voir aussi à protéger l'habitat chimique ou des agents

chimiques, protéger l'habitat contre des agents
chimiques. Je crois que c'était peut-être déjà inclut
dans vos considérations sur la protection contre la
pollution. C2.2:

5 "*Interdire la pêche au capelan par des
 engins mobiles...*"

Mesure proposée à titre préventif puisqu'il n'y a pas de
tels engins dans l'estuaire en ce moment. Le capelan,
comme le hareng et peut-être l'éperlan est une source
10 alimentaire importante, c'est ce qu'on appelle des
 espèces fourrages dans le langage courant, chez les
 experts du moins.

 Alors, on pense que la présence éventuelle d'une
 flotte d'engins mobile dans les sites de concentration
15 pourrait occasionner un dérangement important des
 mammifères marins. Ce sont des mesures préventives en
 ce qui concerne la pêche? Parce que ce type de pêche,
 soit krills, copépodes, capelans, harengs, éperlans ne
 sont pas pêchés en ce moment, donc on prévoit pour
20 l'avenir.

M. GUY CANTIN:

 Exactement, au même titre, que la mesure C2.1,
 c'est préventif.

M. PIERRE BELAND:

Questions, préoccupations?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Un commentaire.

5 M. PIERRE BELAND:

Commentaire, monsieur Guillemette.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

De la part d'un ornithologue qui, évidemment,
s'intéresse aux oiseaux. Il y a toute cette notion-là
10 d'espèces parapluie, je veux pas embarquer là-dedans,
mais c'est un peu qui se passe, ici, je trouve ça
extraordinaire, moi, comme entreprise, de protéger le
capelan qui est à la base de la chaîne alimentaire dans
l'estuaire.

15 Alors, c'est les baleines puis les oiseaux qui
bouffent puis d'autres espèces de poissons qui bouffent
beaucoup de poissons. Commentaire ou question: Est-ce
qu'il y a beaucoup d'endroits dans le monde où on fait
de la protection intégrale comme ça d'une espèce
20 fourragère, est-ce qu'il y a d'autres exemples qui
existent par rapport à ça?

M. GUY CANTIN:

Je n'ai pas la réponse, c'est une bonne question.
On peut donner certaines ressources.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Parce que, en faisant ça, vous vous en doutez,
vous allez favoriser les populations d'oiseaux qui se
nourrissent de capelan. Et puis, qu'est-ce qu'on sait
5 de la biologie du capelan, je pense que c'est, en bon
anglais, c'est, "*next to nothing*". Il y a beaucoup de
variabilité dans les niveaux d'abondance.

Je sais qu'il y a eu des *crash* de population de
capelans dans région de Mingan, au milieu des années
10 quatre-vingt-dix ('90) et les oiseaux marins crevaient
en avant de nous, ils n'étaient pas capables de nourrir
leurs poussins. Mais on sait pas à quoi c'est relié au
juste, là.

M. GUY CANTIN:

15 En fait, ça ne devrait pas avoir d'impact dans le
sens que c'est préventif, il n'y a pas d'exploitation
qui se fait par des engins mobiles. Il y a quand même
l'exploitation du capelan qui va se maintenir mais pas
dans les zones d'alimentation des mammifères marins ou
20 dans les zones de concentration du capelan.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Mais quand on dit zones d'alimentation, c'est
toute la ZPM; non?

M. GUY CANTIN:

On parle des engins mobiles. En ce moment, il n'y a pas d'exploitation pour les engins mobiles, il y a de l'exploitation par des engins fixes, tel que défini par le MPO, ça inclut aussi, les seines de plage, ces activités-là vont demeurer. Cependant, s'il y avait de l'intérêt pour faire de l'exploitation à partir d'engins mobiles, les seines à bourse ou des choses comme ça, ça ne serait pas permis.

10 M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Si je comprends bien, ce qui se fait comme pêche présentement, c'est plutôt artisanal versus les engins mobiles qui pourraient vraiment exploiter de plus grandes...

15 M. GUY CANTIN:

Oui, dans les zones d'alimentation.

MME VERONIQUE LESAGE:

C'est côtier.

M. GUY CANTIN:

20 Oui, c'est côtier, c'est ça, absolument.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Guillemette, j'essaie de comprendre votre préoccupation, est-ce que vous êtes favorable ou non favorable?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Je suis absolument, je suis absolument favorable,
je suis très content, c'est rare qu'on voit des
entreprises de conservation comme ça. Moi, j'ai
5 beaucoup de reconnaissance vis à vis un organisme comme
Parcs Canada, parce que, moi, je crois beaucoup à la
conservation puis c'est probablement un des rares qui en
fait de la intégrale.

Alors que Pêches et océans arrive ici avec un
10 programme de ZPM qui... puis, là, on voit, qu'il y a une
énorme quantité de travail qui a été fait là-dedans,
bien je trouve ça extraordinaire. Parce qu'il n'y a pas
beaucoup d'aires vraiment protégées au Québec, alors...
au Québec au Canada, alors je trouve que c'est... je
15 vous offre ça un peu en terme de commentaire final parce
que je dois quitter, mais bravo.

M. PIERRE BELAND:

Finalement, vous êtes ornithologue, protéger une
frayère de hareng c'est l'équivalent de protéger une -
20 le terme m'échappe - mais les endroits où les oiseaux
marins se reproduisent, c'est protégé depuis le début du
siècle.

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Oui, puis il y a même des liens qui sont faits
entre les frayères de harengs puis les canards de mer,
entre autres sur la côte Ouest, c'est des sites qui
attirent de très fortes concentrations de canards de
5 mer; ici, c'est peu connu, là, ça a pas jamais été
étudié.

Alors, en protégeant les frayères de harengs, en
protégeant les populations de capelans, bien, bravo pour
10 les populations d'oiseaux. Alors, en faisant tout ce
travail-là pour les baleines, il devrait y avoir des
développements positifs pour les populations d'oiseaux.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce qu'il y a une compétition entre les
15 mammifères marins et les oiseaux?

M. MAGELLA GUILLEMETTE:

Bien, je pense que ça pourrait arriver, mais il y
a souvent une ségrégation sur le plan de la taille, des
poids, évidemment, les baleines, les mammifères marins
20 sont beaucoup plus gros, mais ça veut pas dire que les
mammifères marins ne peuvent pas manger de très petites
proies comme le krill. Oui, il a sûrement des
événements de compétition, mais tout ça dépend de la
quantité de la

ressource. Si la ressource est super abondante, alors
on ne parle pas de compétition, alors que si la
ressource se raréfie peut-être justement en présence
d'exploitation, bien là, il peut y avoir des phénomènes
5 de compétition qui vont jouer.

M. PIERRE BELAND:

J'étais en bateau un jour au large de Percé, il y
avait un banc de poissons que j'ai pas identifié, il y
avait deux (2) petits rorquals qui s'alimentaient dans
10 le banc, un petit banc de dauphins dans le même et il y
avait des fous de Bassan qui plongeaient et ce qu'on
surveillait c'est quand un fou de bassan allait planter
son bec en plein sur le dos d'un petit rorqual.

MME LENA N. MEASURES:

15 Il y a les goélands qui sont mangés quand les
baleines à bosse ouvrent leur bouche et l'oiseau est
trop lent et il est avalé par la baleine.

M. PIERRE BELAND:

20 Autres observations sur la question de contrer la
menace qui consiste à exploiter des ressources
alimentaires qui sont essentielles pour les mammifères
marins, mais aussi qui est une menace, si j'ai bien
compris, les engins fixes c'est pas simplement parce que
ça exploite le

capelan, mais ça peut aussi nuire aux mammifères marins
et les oiseaux.

M. GUY VIEL:

Engins mobiles.

5 M. PIERRE BELAND:

Oui, pardon, engins mobiles, excusez-moi, engins
mobiles. Ça peut aussi nuire aux déplacements des
mammifères marins, le bruit.

M. GUY CANTIN:

10 Mais il y a lieu de croire, où la pêche au capelan
se ferait dans les frayères, ça serait aux mêmes
endroits où il y a des concentration de capelans, donc
où les animaux se nourrissent.

M. PIERRE BELAND:

15 D'autres observations sur le point C? Ce n'est
pas parce que vous êtes épuisés? Non, ça va? Le point
D, monsieur Viel, vous aviez soulevé le point D1.5,
peut-être qu'on en a déjà parlé tout à l'heure.

M. GUY VIEL:

20 On en a déjà parlé un peu, peut-être le point ici,
on en était rendu au niveau de la réflexion, au niveau
de cette mesure-là, par exemple, à spécifier les types
d'activités de recherche qui vont être cernés, comment
est-ce que ça va

fonctionner. On parle ici d'aviser les organismes qui auront une autorisation à demander auprès du MPO. C'est une mesure, c'est pas un aspect réglementaire, par exemple, comme un certificat d'autorisation avec Environnement Québec, à type d'exemple, là. Est-ce que c'est un processus qui va devenir formel, comment ça a été pensé cet aspect-là?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

10 M. GUY CANTIN:

Oui, bien si vous regardez bien, cette mesure-là entre dans la catégorie sensibilisation et information.

Il est déjà requis qu'il y ait de tels permis d'autorisation, ils sont déjà nécessaires, c'est simplement pour informer que les gens, les organismes de recherche qu'on est dans une ZPM puis ce sera considéré, mais il n'y a pas de permis...

M. GUY VIEL:

De particularités.

20 M. GUY CANTIN:

De particularités de permis supplémentaire qui seront requis.

M. PIERRE BELAND:

Donc, où qu'on soit, en ce moment, il faut un permis...

M. GUY VIEL:

5 Oui.

M. PIERRE BELAND:

... pour faire de la recherche et là, dans la ZPM, on dit que peut-être qu'il y aura des réglementations, des restrictions additionnelles sur un permis parce
10 qu'on est dans une ZPM?

M. GUY CANTIN:

En tout cas, une chose est sûre, c'est lors de l'émission de permis, la dimension mammifères marins sera étudiée avec un regard un peu plus serré.

15 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Oui. Les projets de recherche qui avaient déjà cours avant l'instauration de la ZPM ne seront pas
20 touchés, ils ne seront pas tout d'un coup supprimés?

M. GUY CANTIN:

Non.

M. PIERRE BELAND:

Sauf si le budget disparaît.

M. MICHEL FOURNIER:

Ce qui est une autre histoire.

5 M. PIERRE BELAND:

C'est déjà arrivé.

M. MICHEL FOURNIER:

Le contrôle à la source.

M. PIERRE BELAND:

10 Objectifs D, mesures associées à plusieurs
menaces. Donc, on examine quelques mesures qui, en
fait, touchent plusieurs points. D1:

*"Identifier les sites sensibles uniques
ou d'importance pour les mammifères
15 marins dans la ZPM proposée et évaluer
le niveau de protection qui leur est
requis."*

Questions, observations? Je crois que pour le béluga on
a déjà identifié certaines zones sensibles dans la ZPM.

20 Je ne sais pas si ça a été fait pour les autres
espèces. Madame Lesage?

MME VERONIQUE LESAGE:

Il y a un exercice qui est en cours présentement
pour faire précisément ça pour les autres espèces que le
25 béluga, donc pour l'estuaire

et le golfe du Saint-Laurent. J'imagine que d'ici un an et demi ou deux on va être en mesure de mieux cerner ces secteurs-là.

5 Du côté des phoques communs, phoques gris, on a fait des inventaires depuis mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) dans l'estuaire, ça englobe l'ensemble de la ZPM. Ça fait qu'on a des inventaires à répétition puis il y a un rapport qu'on voulait déposer cet automne, mais là, on vient de se faire passer une
10 commande pour le golfe aussi, ça fait qu'il faut réviser ça un peu. Mais dans ce document-là, qui va être disponible cette année, on cartographie tous les sites d'échoueries, de façon détaillée.

15 Donc, par exemple, à Métis, chaque roche où il y a des phoques est clairement identifiée, même chose pour les phoques gris; donc pour l'ensemble de la zone, c'est disponible. Pour ce qui est des zones d'alimentation pour les phoques, ça, c'est pas défini puis ça va faire partie de la cartographie des habitats au large, qui
20 sont pas des sites d'échoueries. Donc, il y a quelque chose qui va devenir disponible d'ici une couple d'années.

M. PIERRE BELAND:

Observations, questions? Mesure D1.2:

*"Porter une attention particulière à
l'harmonisation et à la complémentarité
des mesures de gestion à l'intérieure
de la ZPM avec celles qui existent dans
le parc marin Saguenay - Saint-
Laurent."*

5

Je pense qu'on a abordé un peu ce sujet aujourd'hui de
plusieurs façons. Monsieur Le Sauter.

10

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Seulement confirmer qu'il existe déjà un comité
d'arrimage à ce sujet-là, mettons que les apports ont
déjà été amorcés.

15 M. PIERRE BELAND:

Oui, il y avait quelqu'un qui avait soulevé cet
exemple, je ne sais pas si c'est ce matin, mais que si
on fait quelque chose à l'intérieur du Parc et qu'on ne
fait pas la même chose à l'extérieur, déjà... c'est
vous, monsieur Le Sauter. Je pense que déjà, en ce
moment, il y a certaines activités d'observation de
mammifères marins qui se font à l'extérieur du Parc
parce

20

qu'il y a des restrictions dans le Parc sur le genre
d'activités qu'on peut mener, alors les gens ont
tendance à sortir. Maintenant, avec la ZPM, si les
mesures sont harmonisées, ça va être la même chose pour
5 tout le monde dans toute la région.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Les moyens peuvent différer parce que les
règlements sont différents, par contre, les objectifs
vont être complémentaires, c'est-à-dire que dans
10 l'ensemble du territoire, sous une protection, on parle
du Parc plus que la ZPM; tout est en regard pour mieux
gérer, en complémentarité avec les deux organismes.

M. PIERRE BELAND:

En gardant à l'esprit ce que vous disiez ce matin,
15 que le Parc a un objectif qui est beaucoup plus vaste,
protéger tout l'habitat, toute la faune, toutes les
espèces qui y vivent, essayer de garder l'écosystème
aussi naturel que possible, alors que l'objectif de la
ZPM, c'est plus particulièrement les mammifères marins.

20 M. GUY CANTIN:

Oui. Donc, tout ceci dans un souci de cohérence
pour la protection des mammifères marins

dans l'estuaire, mais en retenant aussi que la ZPM n'est pas l'image au nom du Parc marin. Donc, comme monsieur Le Sauter le mentionnait, les objectifs qui sont communs, on va de l'avant avec des mesures qui sont
5 cohérentes, mais à d'autres, les moyens peuvent être différents.

M. PIERRE BELAND:

Questions, précisions? Mesure D1.3:
*"Initier la mise en place d'une table
10 multipartite dont le mandat est
d'identifier des mesures visant à
minimiser les répercussions de la
navigation commerciale sur les
mammifères marins incluant les risques
15 d'accidents maritimes."*

Observations, questions? Monsieur Pelletier.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

Oui, Jean-François Pelletier. Bon, je trouve que c'est une excellente initiative, puis ça vaut la peine
20 d'être mentionné. Mais, évidemment, les gens de la navigation, ils vont vous arriver avec une question, c'est: Définissez quels sont vos impacts et on va essayer de trouver des solutions.

Je ne sais pas si ces impacts-là sont déjà définis
25 et peuvent être identifiés clairement.

Par exemple, combien de baleines se font rentrer
dedans par année dans le Saint-Laurent, mais comment...
mais, à partir de ce moment-là, et dans quelles
conditions, à partir de ce moment-là, on peut essayer de
5 chercher des solutions.

M. PIERRE BELAND:

Ce que vous dites, c'est que ce qu'on faisait ce
matin, l'exercice qui consistait à examiner, est-ce que
deux cents mètre (200m), quatre cents mètres (400m),
10 l'impact du bruit, mettre des restrictions sur la
vitesse, quand on discute de ça avec les professionnels
du transport maritime, il faut avoir des données pour
les appuyer?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

15 Bien oui, évidemment, parce que j'ai l'impression
que si on veut qu'ils appliquent des mesures, il faut
qu'ils sachent pour quelles raisons, ils vont les... par
exemple, l'érosion des berges, ils le savaient puis
c'était calculé, quand tel navire passait, bien, à telle
20 vitesse, il y avait tant de centimètres de la rive qui
partaient avec les vagues. Mais si on ne sait pas
contre quoi on se bat ou qu'est-ce qu'on doit modifier
ou pour quelles raisons, là, c'est difficile.

M. PIERRE BELAND:

Le principe de précaution, ça ne fait pas partie
de leur arsenal?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

5 Précaution. Oui oui, tout à fait.

M. PIERRE BELAND:

On peut les convaincre, en invoquant le principe
de précaution?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

10 Ça dépend comment ça coûte, j'imagine. C'est
probablement une des réponses qui vous sera donnée, je
ne le sais pas.

M. PIERRE BELAND:

15 Est-ce que ailleurs dans le monde, vous êtes peut-
être au courant, peut-être pas, il y a des tentatives
pour minimiser les répercussions de la navigation ou si
c'est tout nouveau cette idée?

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER:

20 Bien, en fait, il y a des tentatives, puis il y a
des initiatives de l'industrie maritime elle-même, là.
Qu'on parle des eaux de lest, par exemple, il y a
beaucoup de travaux qui sont faits par l'OMI, en Europe,
notamment, il y a énormément de travaux qui sont faits,
mais pas pour... dans le cas des mammifères marins, mais
25 au niveau des

émissions atmosphériques et l'utilisation de carburants à plus faible teneur en soufre.

5 C'est des choses qui se font, il y a des travaux qui se font, du développement technologique à ce niveau-là. Et c'est des initiatives qui souvent sont propres à l'industrie maritime.

10 Donc, je vois pas pourquoi les gens seraient... dans l'industrie maritime, seraient opposés à trouver des solutions pour éviter qu'il y ait des collisions par exemple, avec les mammifères marins. A partir du moment où on sait qu'il y a un problème et qu'on peut le quantifier, on sait c'est lequel, puis je suis certain qu'il va y avoir une ouverture à ce niveau-là.

M. PIERRE BELAND:

15 Monsieur Le Sauter ou monsieur Cantin, avez-vous déjà identifié des gens ou des intérêts ou des groupes qui feraient partie de cette table multipartite ou c'est un projet qui n'est pas assez avancé?

M. GUY CANTIN:

20 Bien, on peut déjà dire d'ores et déjà que le Parc marin est un site cohérent, site d'harmonisation, ça devrait faire partie de cette

table-là. Puis, évidemment, les intervenants
gouvernementaux aussi, Transport Canada, la garde
côtière. Mais là, la liste que je donne n'est pas
exhaustive, évidemment, le fleuve du Saint-Laurent,
5 l'industrie maritime ou l'Association d'armateurs et des
experts aussi, comme le MPO, pour... peut-être sous
forme de groupes de travail pour répondre à des
questions suscitées par la table.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER :

10 Par exemple, si je peux citer un exemple, puis
revenir sur la question de la réduction de vitesse sur
le Saint-Laurent, là, en amont de... dans les îles de
Sorel, entre autres, il y a une mesure volontaire qui a
été appliquée par les armateurs de réduire leur vitesse.

15 Cependant, il y a certaines personnes ou certains
organismes qui disent oui, on réduit la vitesse, mais il
faut pas s'imaginer qu'on doit absolument réduire la
vitesse de tous les navires. C'est pas tous les navires
20 qui font le même type de vagues, selon leur
configuration, selon leur grosseur et, en fait, ils
veulent que des balises soient établies au niveau de
la... qui caractérisent les navires et les vagues que
ces

navires-là produisent selon la vitesse qu'ils vont et, en fonction de ça, ils vont dire on va établir des vitesses de limite.

5 Donc, là, on a ça seulement pour la vitesse des navires, mais j'imagine que la même question se poserait au niveau des mammifères marins dans le Saint-Laurent, où on va dire oui, mais... Par exemple, pour le bruit, il y en a beaucoup de types de moteur, il y a beaucoup de configuration de navires, est-ce qu'il y a des
10 navires qui font plus de bruit que d'autres, est-ce qu'il y en a qui devraient faire plus attention que d'autres, est-ce que telle zone est exclue pour ce type de navire-là, mais pour d'autres ça peut être correct.

 C'est des questions qui vont être posées
15 inévitablement, je pense. Comme on parlait des zodiaques, est-ce que par exemple, là, est-ce que les zodiaques font plus de bruit que... ou le bruit est plus dérangeant que pour un cargo?

 Est-ce que l'âge des navires, est-ce que ça peut
20 avoir des répercussions, les navires plus vieux ont des moteurs moins performants qui font peut-être plus de bruit que les navires neufs, peut-être que... ici, c'est tous des facteurs

qui...

J'imagine que lorsqu'une table multipartite comme ça va être mise en place pour trouver des solutions, tout le monde va être bien ouvert, mais il va y avoir des questions précises comme ça qui devront être posées ou répondues.

M. PIERRE BELAND:

Commentaires, questions? Monsieur McQuinn.

M. IAN McQUINN:

Ian McQuinn. Toutes ces réponses, oui et oui à quasiment tout ce que vous avez dit. Tous ces facteurs-là sont une influence pour le bruit, c'est sûr ça influence la quantité de bruit qui est émis par un navire. Ça fait que si on commence à réglementer chaque navire ou chaque type de navire, ça va devenir complexe assez rapidement.

M. PIERRE BELAND:

Autres commentaires? Mesure D1.4, je crois que nous avons abordé ça ce matin. Prévoir des rencontres avec les officiers, les pilotes des navires, Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent qui sont sensibilisés déjà à ce genre de problèmes; risques de collision, bruit, dérangement, pollution, impact du climat.

D1.5:

*"Aviser les organismes susceptibles de
réaliser des activités de recherche..."*

Et bien, on l'a couvert aussi. Je crois que nous avons
5 épuisé les mesures. Monsieur Fournier.

M. MICHEL FOURNIER:

Juste avant de terminer...

M. PIERRE BELAND:

On a pas terminé.

10 M. MICHEL FOURNIER:

C'est pour signaler, je pense que la qualité du
document, je pense qu'on y retrouve tous les éléments
qu'il faut et je pense que c'est une très très belle
production et mes félicitations pour ceux qui en sont
15 responsables. Même s'il y a certains manques dans la
section B, au moins la présentation générale est...

M. PIERRE BELAND:

C'est adressé à l'équipe qui a préparé le document
dont je n'ai pas fait partie. Effectivement, c'est un
20 beau document. J'aimerais que nous passions maintenant
à ce que j'ai appelé, lors de la présentation de
l'agenda, une période de discussion et je voudrais la
démarrer en vous

posant deux (2) questions. Vous y répondrez dans
l'ordre que vous voudrez.

5 Je m'adresse aux gens que nous avons invités à la
table. Mes questions sont, d'une part, quel est votre
intérêt à vous impliquer dans l'établissement de ce
projet de la ZPM, soit comme expert, soit en continuant
à proposer des observations, des questions, des mesures
ou peut-être, éventuellement, en faisant même partie de
groupes qui vont essayer de convaincre d'autres du bien-
10 fondé de ces mesures ou d'une autre façon quelle qu'elle
soit.

Et ma deuxième question est de vous poser: Si
vous croyez que l'ensemble des mesures, dans ce beau
document, vous paraissent suffisantes, applicables,
15 appropriées pour atteindre les objectifs. Voilà, je
lance la discussion avec ces deux (2) questions.
Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

20 Oui, Stéphane Pillet. Bien, c'est sûr que ce qui
est proposé, bien, c'est un effort fantastique, je pense
qu'à l'échelle de la planète il y en a pas vingt-cinq
mille (25 000) des efforts comme ça. L'implication du
Réseau de recherche d'éco-toxicologie du Saint-Laurent,
je

5 pense qu'elle va être, selon les besoins, nous, on sera
toujours là si il y a un besoin et spécialement dans le
cadre du programme de recherche sur les mammifères
marins, je pense que la ZPM va être un outil, en tout
cas, nous, on va vouloir s'impliquer de manière très
importante, c'est sûr, notamment, dans le cadre du
programme de recherche, de suivi de l'état de santé et
également, on en a parlé assez abondamment, de moyens de
pression, si on peut en faire, au niveau des
10 municipalités.

C'est sûr, qu'on a toujours tendance à dire, bien
oui, c'est bien, mais c'est pas assez. Mais, déjà, de
rencontrer ce qui est marqué là sur le papier, ça sera
déjà pas mal, quoi. Mais on peut mieux faire, je suis
15 sûr.

M. PIERRE BELAND:

Oui, madame.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

Oui, Stéphanie Pieddesaux. Je pense aussi que
20 c'est un très beau projet, puis ce qui est sûr, c'est
qu'on va essayer d'y participer, même si on est un tout
petit groupe. Nous, on a un groupe d'éducation et de
recherche, donc du point de vue éducation, c'est sûr
qu'on touche aussi le

milieu international parce qu'on reçoit des étudiants de divers pays puis de diverses universités au niveau international.

5 Ça fait que c'est un atout parce que ça permet aussi de promouvoir la ZPM au niveau international. Puis d'un point de vue recherche, c'est sûr que ça nous intéresse de travailler aussi sur les mammifères marins puis la conservation des mammifères marins, donc on va essayer de poursuivre dans ce sens-là.

10 M. PIERRE BELAND:

Et croyez-vous que les mesures proposées ont...

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

Oui, la deuxième question...

M. PIERRE BELAND:

15 ... sont efficaces?

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

20 ... est-ce que je pense que les mesures proposées sont efficaces. En grande partie, oui, puis je pense que les questions qui ont été apportées aujourd'hui ont été aussi pertinentes, puis ont permis de soulever d'autres points.

Comme les rejets, par exemple, dans les eaux du Saint-Laurent, c'était aussi un point

intéressant à soulever. Puis je pense que c'est...
c'était quelque chose que j'avais noté aussi et puis,
pour moi, c'était important de le rajouter, puis je
pense que les différentes tables de discussion qu'il va
5 y avoir tout au long du processus jusqu'au mois de
décembre, vont permettre peut-être de soulever encore
d'autres points qui permettront d'améliorer le
processus. Mais c'est un document très riche.

M. PIERRE BELAND:

10 Merci. Monsieur Pelletier.

M. JEAN-FRANÇOIS PELLETIER :

Oui. Moi aussi, j'aimerais ça souligner la
qualité du processus et l'ouverture du processus qui est
en cours, je trouve que c'est très important. Et puis,
15 bon, évidemment, nous, Innovation Maritime, on est très
intéressé par tout ce qui se fait parce que, bon, tout
problème que pourra rencontrer l'industrie maritime
devra inévitablement trouver une solution, et nous, en
fait, c'est ce qu'on fait et on vit de ça.

20 Donc, on souhaite pas qu'ils aient des problèmes,
mais on souhaite que des bonnes solutions soient
trouvées. Donc, je pense qu'on apprécie aussi pouvoir
contribuer à des solutions

comme ça. Déjà, on a travaillé par le passé et on travaille sur des projets à caractère environnemental pour améliorer le bilan, en fait, du transport maritime et si on peut contribuer encore, là-dedans, comme par exemple, pour la protection des mammifères marins, bien, je pense qu'on est tout à fait partant pour ça.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Fournier.

M. MICHEL FOURNIER:

Bien, je pense que c'est une très très belle initiative. Puis je pense que, je veux dire, à mon sens, il y a certains manques, mais je pense qu'il est important de procéder sans nécessairement, bien, peut-être en évitant de brasser trop la cage pour que le projet passe. Je pense qu'on puisse intégrer une ZPM dans l'estuaire quitte à revenir plus tard sur certains points.

M. PIERRE BELAND:

Les manques sont ceux que vous avez soulevés plus tôt en ce qui concerne les sources de contamination, le contrôle de la contamination?

M. MICHEL FOURNIER:

Je pense qu'on aurait pu peut-être aller plus

loin, mais, d'un autre côté, je pense qu'il faut pas mettre en danger le projet de ZPM en créant trop de remous à ceux qui administrent à l'externe.

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Pillet.

M. STEPHANE PILLET:

Pour avoir aussi, justement, été dans le processus de prise de contact avec les différentes municipalités, que ce soit la Ville de Montréal, Ville de Laval et
10 Gatineau, surtout, il faut bien... ça m'a fait penser à ce que monsieur Pelletier vient de dire en disant: On ne veut pas que l'industrie maritime ait des problèmes.

Je vis dans une ville, je rejette aussi, c'est un problème qui touche tous, la contamination, en respirant
15 je contamine l'environnement; le tout, c'est de le gérer de façon responsable. Alors, c'est pas tellement vieux au niveau des préoccupations dans le grand public et encore moins au niveau des gouvernements, donc je pense qu'il faut leur donner une chance aussi et il y a
20 beaucoup de gens, on en a rencontré beaucoup, étonnamment beaucoup de collaboration de différentes villes.

Donc, je pense que c'est qu'un premier pas, mais
ça va certainement, en tout cas, je pense que la ZPM
peut être aussi un incitatif encore supplémentaire pour
faire en sorte que les gens soient plus sensibilisés à
5 ça et pour apporter les ressources et, en tout cas, les
réponses à certains problèmes auxquels on est tous
confrontés.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Viel, vous êtes le dernier sur ma liste,
10 parce qu'il y a deux (2) absents...

M. GUY VIEL:

C'est bien.

M. PIERRE BELAND:

... sans ça, il y en aurait deux (2) autres.

15 M. GUY VIEL:

Alors, en terme de projet, pour nous, c'est un
oui. Je pense que c'est fantastique, puis je dirais
même que c'est quelque chose d'essentiel et
d'obligatoire. Je pense qu'il va y avoir des
20 difficultés parce qu'il y a certains aspects, j'en ai
déjà soulevé un au niveau de la gestion des résidus, il
y a des impacts économiques à travers ça. Alors, je
pense qu'il faut le faire de manière à intégrer avec
l'ensemble des

intervenants pour arriver à quelque chose de plus concret et d'applicable et ça on l'a vu à d'autres niveaux également dans la section B.

5 Alors, je pense que quelque chose, je pense que ça serait de rêver de dire, oui, c'est facilement applicable. Ça va être difficilement applicable parce qu'il y a beaucoup d'étapes à franchir, des étapes en terme de concertation, de solutions alternatives pour répondre à des mesures qui sont mises en place, qui
10 seraient mises en place ici.

L'autre aspect fait référence également au fait qu'on a soulevé depuis ce matin des besoins d'informations, des besoins d'acquisition de connaissances et je pense que ça, il ne faudrait pas que
15 ce soit négligé, parce que si on met en place une ZPM comme ça, il va falloir aussi l'alimenter pour être en mesure d'intervenir en terme de gérance par la suite.

Et je fais référence ici à la recherche à mettre en place, qu'elle soit fondamentale au niveau
20 d'acquisition de connaissances ou d'outils de diagnostic ou d'outils d'application.

Et, finalement, en terme de notre contribution, c'est un oui. Déjà, je vais

5 intervenir à la journée Exploitation parce que, nous, on
couvre un aspect recherche mais appliquée vers une
valorisation commerciale. Alors, c'est un oui, alors,
même pour nous, c'est un plus de manière à bien orienter
le développement des biotechnologies marines.

M. PIERRE BELAND:

10 Je suis tenté de vous poser une question: Est-ce
que vous croyez que les problèmes économiques que vous
avez soulevés, le coût de certaines mesures, le coût que
ça représente pour certains intérêts, par exemple,
d'appliquer certains règlements ou de diluer lors de
test ou de gérer les résidus autrement, est-ce que vous
croyez que ça va être des écueils majeurs dans
l'établissement?

15 M. GUY VIEL:

20 Ça va être des écueils en autant qu'il n'y a pas
d'alternatives ou de solutions, parce que les gens, déjà
au niveau des pêches, s'ils ont à payer en plus pour
aller se débarrasser de résidus autrement que, par
exemple, au niveau des lieux d'enfouissements
sanitaires, alors ou par rapport à la manière actuelle
de le faire, alors il va falloir arriver avec des
alternatives ou, du

moins, mettre en place des incitatifs pour favoriser ces alternatives-là, des biotechnologies marines, ça en est une manière.

5 Mais il faut que ça se fasse de manière concertée, si on va juste en interdiction puis qu'il n'y a rien à côté, bien, les gens vont bloquer, ils vont dire: Ecoutez, voici les coûts, voici les impacts économiques de l'application de la mise en oeuvre d'un tel règlement. Alors, si l'impact est trop fort, moi, je
10 pense que ça va bloquer.

M. PIERRE BELAND:

Donc, il faut, à chaque fois qu'on pense à un règlement, il faut vraiment trouver des incitatifs économiques. Par exemple, recycler les résidus, ça
15 règle un problème...

M. GUY VIEL:

Oui. Oui.

M. PIERRE BELAND:

... pour les pêcheurs...

20 M. GUY VIEL:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

... si on leur achète les résidus ou si on les en débarrasse...

M. GUY VIEL:

Autrement dit, c'est...

M. PIERRE BELAND:

... même gratuitement, parfois c'est avantageux.

5 M. GUY VIEL:

Oui, exactement, c'est une question de voir si il y a des alternatives, d'informer en même temps si il y a des alternatives du développement technologique; est-ce qu'il y a déjà des choses de disponibles. Mais ce
10 serait aussi de voir si il n'y en a pas, au moins de le favoriser, de donner peut-être du temps pour que ces choses-là se développent, pour ne pas qu'il y ait des coûts supplémentaires parce que c'est déjà difficile dans le secteur des pêches.

15 M. PIERRE BELAND:

Alors, quand on parle de l'observation, l'industrie de l'observation des mammifères marins qui vaut quatre-vingt millions de dollars (80 000 000 \$), c'est un atout à apporter, ça, quand on veut convaincre
20 les gens d'appliquer des mesures qui vont protéger leur gagne-pain, finalement?

M. GUY VIEL:

Exactement, oui.

M. PIERRE BELAND:

Pour les pêcheurs, quels genres d'incitatifs
5 pourraient les intéresser?

M. GUY VIEL:

Les pêcheurs, ça va les intéresser en autant qu'il
n'y a pas de coût ou que le coût va être moindre. Si il
y a un incitatif qui vise à valoriser ces résidus-là,
10 peut-être que même si il y aurait une réduction de leurs
dépenses par rapport à ça, ça va être un plus. Mais il
faut, autrement dit, réviser ce qui existe déjà puis
alimenter en terme de... s'il y a une interdiction, il
faut alimenter en terme de solutions.

15 Puis je pense qu'il y a déjà des solutions, il y a
déjà des choses en démarrage, mais c'est pas quelque
chose qui se fait à court terme; c'est du court, moyen
terme et long terme dépendant des secteurs de marché qui
vont être visés, souvent la troisième transformation
20 alimentaire, là on parle de produits à très haute valeur
ajoutée.

Ça prend du développement de recherche très, très
différent de ce qui existe actuellement et la

mise en place d'infrastructures ou d'un réseau en
conséquence. Déjà, au niveau des biotechnologies
marines, il y a un accord en trois régions de Québec-
Maritimes pour la mise en place de mesures, même
5 fiscales qu'on est en démarches auprès du gouvernement
provincial, à ce niveau-là. Et, ça, je peux vous dire,
qu'actuellement c'est la première fois, même dans un
contexte de développement des biotech, il y a trois (3)
régions qui sont d'accord sur la manière de présenter ça
10 au gouvernement, les trois (3) conférences régionales
des élus ont appuyé ces projets-là et c'est souvent en
consultation également des entreprises dans le secteur
qui sont déjà actives dans la biotech marine ou qui
visent éventuellement d'aller du côté du développement
15 des biotech marines.

Alors, il y a déjà une volonté de base qui fait
intervenir même trois (3) centres de recherche, un sur
la Côte Nord, un à Gaspé et un à Rimouski où déjà il y a
un comité de coordination de mis en place et je pense
20 que ça va très bien avec, entre autres, je pense à la
mesure B2.1, là, on fait référence aux résidus, alors
tout ça pourrait être mis en concertation avec ces gens

là.

M. PIERRE BELAND:

B2.1, excusez-moi, j'ai oublié laquelle c'était.

5 " *Le rejet de poisson, immersion de
substances, y compris les résidus de
poisson...*"

MME LENA N. MEASURES:

Mais le traitement de résidus, ça peut être une
opportunité pour une nouvelle entreprise.

10 M. GUY VIEL:

Exactement, c'est déjà...

MME LENA N. MEASURES:

Comme le résidu des crevettes, c'est vendu pour le
compost dans le jardin.

15 M. GUY VIEL:

Oui, puis ça se fait déjà au niveau des résidus de
crevettes, au niveau, entre autres, on a juste à penser
à des entreprises pas loin de Gaspé, on pense à *Marinar
Biotech*, à l'Ecole Gaspésienne à Matane, à d'autres
20 niveaux. Alors, il y a déjà des modèles qui existent,
mais si il y a déjà même des demandes de d'autres
entreprises qui viennent nous voir: Bon, bien moi, j'ai
des résidus, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça, vers

où on s'en va".

Mais il faut que ça se fasse de manière concertée
sinon si on fait juste interdire, bien, à un moment
donné, l'exploitation va être affectée aussi. Alors,
5 c'est une nouvelle économie qui se rajoute en même
temps.

MME LENA N. MEASURES:

Comme les pneus, c'est interdit de déposer des
pneus usés dans un site d'enfouissement, il y a une
10 nouvelle économie pour faire le recyclage.

M. GUY VIEL:

Il a une nouvelle économie, il y a déjà même une
taxe sur les pneus, il y a même des développements de
produits qui ont été faits à partir des pneus
15 transformés, on parle de tapis et de toutes sortes de
choses. Alors, c'est un peu dans le même contexte ici.

M. PIERRE BELAND:

Mais dans chaque cas, il faut convaincre...

M. GUY VIEL:

20 Absolument.

M. PIERRE BELAND:

... ça peut être long.

M. GUY VIEL:

Ça peut être long.

M. PIERRE BELAND:

Les pneus, ça a été long avant de convaincre les gens que ça pouvait être recyclé.

M. GUY VIEL:

5 C'est long, effectivement, alors si on met ça en place, il faut qu'il y ait une question de temps, de peut-être des périodes d'exemption en même temps, c'est tous ces aspects-là qu'il faut penser puis laisser le temps aux solutions d'arriver.

10 M. PIERRE BELAND:

Consultation, concertation; donc, c'est important.

M. GUY VIEL:

Absolument. Oui, oui.

M. PIERRE BELAND:

15 J'inviterais, monsieur, je crois que c'est monsieur Le Sauteur qui va nous parler, justement, de projections ou d'idées sur la façon de gérer cette ZPM, structure de gestion possible, proposée.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

20 Scénario.

M. PIERRE BELAND:

Scénario.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

5 C'est seulement pour vous donner un petit aperçu de ce qui pourrait être envisagé comme scénario. C'est certain que dans le contexte où les mammifères marins sont de juridiction fédérale et relèvent surtout de la responsabilité et de la compétence du ministère des Pêches et Océans, le rôle du MPO, à ce moment-là, va être dominant. Alors on y va avec la première diapositive.

10 En fin de compte, c'est un système, en terme d'approche, un peu comme si c'était un système planétaire. Le MPO serait, mettons, la planète Terre ou la planète Soleil, autour du ministère viendrait se brancher d'autres mandataires légaux. Ça peut être, par exemple, au niveau des ministères fédéraux ou d'autres ministères provinciaux; c'est des choses qu'on va devoir négocier dans le futur.

20 Également, on parle de l'ensemble des autres intervenants, usagers et *cætera* et même le citoyen qui viendrait en périphérie, venir appuyer le ministère dans son mandat et sa responsabilité. Comment est-ce que ça se traduit en terme de gestion. Je vous présente quelques scénarios, il n'y a pas eu beaucoup de réflexion, c'est des

idées qu'on a développées comme ça, par contre, qui vont susciter sûrement certains commentaires. Donc, il n'y a pas de choix qui a été arrêté, c'est seulement une liste.

5 Scénario A: le MPO gère la ZPM en consultation avec ses partenaires fédéraux et provinciaux. Ça, ça veut dire le ministère assume, en fin de compte, quasiment la gestion unilatérale, c'est sûrement pas une approche qu'on va proposer.

10 Scénario B: Un comité de gestion, présidé par le MPO, composé des mandataires légaux et gestionnaires de territoires, directement lié aux mesures de gestion, assure le bon fonctionnement de la ZPM. Donc, à ce moment-là, on pourrait traduire ça par un comité de
15 gestion style fonctionnaire, fonctionnariat, gestion publique et *cætera*.

 Scénario C: Un comité de gestion présidé par le MPO et composé de mandataires légaux et gestionnaires de territoires concernés, donc on va prendre le scénario B,
20 on y ajoute, appuyé par un ou des comités consultatifs formés des principaux intervenants et usagers de l'estuaire qui assurent le bon fonctionnement de la ZPM.
 Il y a certains

comités consultatifs, inclus également toute la communauté scientifique.

5 Scénario D: Le MPO gère la ZPM en partenariat avec un intervenant majeur, ça pourrait être... ici, par exemple, on le sait pas, si jamais il y a dans le cadre du plan Saint-Laurent une entente ou un lien avec le gouvernement du Québec, mais le MPO maintient, à ce moment-là, sa gestion de sa compétence. Appuyé par un comité de coordination et un comité conseil formés de mandataires légaux et de principaux intervenants et d'usagers de l'estuaire. Donc, en fin de compte, c'est quelque chose similaire qu'on retrouve dans le Parc marin Saguenay - Saint-Laurent.

15 Scénario E: Bien, ce serait vos propositions. Si vous avez quelque chose à avancer, ça serait sûrement bien reçu.

20 Est-ce qu'il y a des commentaires? Comme je vous dis, il n'y a absolument rien de... ces scénarios-là vont se développer suite à la consultation quand on va préparer un plan de gestion. On a l'intention de revenir auprès des intervenants ciblés, plus par voie de courrier, pour leur demander certains avis, mais si pendant

les jours qui vont suivre vous avez des commentaires à
exprimer ou des propositions à faire, vous pouvez le
faire soit via le site Internet ou les envoyer, on va
être heureux d'en tenir compte. C'est tout, c'est aussi
5 simple que ça.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Le Sauteur. Questions,
observations? Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

10 Est-ce que ce document-là va être mis sur Internet
ou est déjà sur Internet pour qu'on puisse le consulter
ou est-ce qu'il y a un papier de disponible?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

15 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Présentement, je crois qu'il n'est pas sur
Internet, on peut l'ajouter, il n'y a aucune restriction
à déposer ça.

M. GUY VIEL:

20 Parce que si vous voulez avoir nos commentaires.

M. PIERRE BELAND:

Le déposer sur le site Internet, ça se fait?

M. DANIEL LE SAUTEUR:

C'est à dire, dans le site Internet, on va devoir
mettre une mise en garde, pour que les gens aient le
contexte, dans quel contexte on l'a écrit, c'est laissé
5 quand même, comment dirais-je, à l'examen du public,
mais on va devoir mettre un avis en terme de contexte.

M. PIERRE BELAND:

Un schéma et un scénario qui doit être bonifié et
précisé surtout.

10 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Oui oui, très ouvert. Sauf peut-être un aspect,
il y a peut-être d'autres scénarios qui vont s'ajouter.
Il y a, par exemple, dans d'autres ZPM où il y a un
transfert vers un comité de gestion indépendant, ça, on
15 l'a pas marqué, mais si c'est proposé, je veux dire,
nous autres, on est ouvert, là, pour l'instant à toutes
les propositions.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

20 M. GUY CANTIN:

On peut aussi fournir, je pense, Pierre, on peut
imprimer cette diapo-là, puis fournir aux gens avant de
partir, avant qu'ils partent? Est

ce que c'est possible?

M. PIERRE GAUTHIER:

On doit avoir une imprimante.

M. GUY CANTIN:

5 Ou l'envoyer par courriel.

M. PIERRE GAUTHIER:

On pourra l'envoyer par courriel.

M. GUY VIEL:

10 Ou l'envoyer par courriel, si vous voulez avoir
nos commentaires.

M. GUY CANTIN:

On va soit le mettre sur Internet ou l'envoyer par
courriel aux gens qui ont participé.

M. PIERRE BELAND:

15 Merci, monsieur Le Sauteur. Je demanderais
maintenant, j'avais annoncé, dès le départ, qu'on aurait
une période réservée au public. S'il y a des membres,
des personnes dans la salle qui veulent poser une
question, émettre une opinion, une suggestion, c'est le
20 moment de le faire, il y a un micro qui est là, qui
attend depuis longtemps.

Et je connais la plupart des personnes qui sont
là, elles sont dans notre équipe, mais on ne sait
jamais. Monsieur, veuillez vous nommer, s'il

vous plaît.

M. GILBERT DESROSIERS,

Développement Économique Canada:

5 Ce fut une très belle journée. Et je vois que
vous n'étiez pas nécessairement en milieu hostile, parce
que, pour les prochaines années, les chercheurs
devraient possiblement avoir de l'ouvrage sur la table.

10 Par contre, dans les éléments qui sont traités, on
parle d'une vision à long terme et c'est un élément très
intéressant de voir l'approche sur plus à long terme,
plutôt que de mettre des mesures drastiques

immédiatement. Parce que, considérant le
nombre d'intervenants et d'enjeux potentiels, c'est des
éléments qui seront à prendre en considération parce que
15 chacun a ses affinités et ses intérêts. Ça fait que si
l'élément est plutôt d'aller sur une approche
progressive de mise en application de recommandations ou
de modalités ou de réglementations, ça fait qu'à ce
moment-là, c'est des éléments à prendre en considération
20 autant pour ceux qui exploitent les ressources ou ceux
qui naviguent ou l'industrie du transport ou et cætera.

Un autre élément, c'est que ce qui sera

intéressant à considérer, à prendre et à traiter éventuellement, c'est tout ce qui est en amont et en aval de la ZPM, qui peut avoir des influences très marquées sur l'évolution de la ZPM et sur les mammifères marins. Ça fait que, quand on sait que les contaminants ne sont pas nécessairement générés par la zone mais beaucoup plus par l'amont et l'aval, ça fait que ce sont des éléments à prendre en considération. Et j'aurai l'occasion de vous revoir à d'autres tables.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci. Guy, un commentaire sur les remarques de monsieur Desrosiers?

M. GUY CANTIN:

Ça me fait penser, votre dernière remarque, que, effectivement, il faut considérer surtout pour ce qui est des déversements de contaminants, des sources en amont surtout qui peuvent mettre... prenons la limite de la ZPM ou le Parc marin. Si on met en place la mesure, le Saint-Laurent, je ne me souviens plus du numéro, mais celle qui vise à interdire la réhabilitation des mammifères marins dans la ZPM, la réintroduction...

M. PIERRE BELAND:

B2.2

M. GUY CANTIN:

B-2.2. Puis, si on permet cela à la limite de la
ZPM ou dans le Parc marin, il y a un manque de
cohérence. La même chose pour, peut-être les eaux de
5 lest, si on permet le déversement d'eaux de lest dans le
Parc marin et pas dans la ZPM, il y a un manque de
cohérence. Ça fait que c'est sûr que cette remarque-là
elle est valable puis elle est pris en compte, puis il
n'est pas dit qu'il y a pas d'efforts plus régionaux qui
10 devront être faits à ce niveau-là, pour être logique un
peu dans notre approche.

M. PIERRE BELAND:

Madame Bossé, il nous fera plaisir de vous
entendre sachant que vous avez travaillé beaucoup sur ce
15 dossier.

MME LUCIE BOSSE,

Pêches et Océans:

Ma question, s'adresse à madame Pieddesaux.

MME STEPHANIE CAROLE PIEDDESAUX:

20 Oui.

...

MME LUCIE BOSSE:

Et puis peut-être un commentaire, lors de notre
quête, parce que je... en fait, je vais me présenter un
25 peu plus officiellement. Je suis impliquée dans le

développement des projets de zones de protection marines
et il me semble que lorsqu'on faisait notre quête
d'informations auprès des experts des divers ministères
fédéraux, on avait laissé entendre que la technologie
5 n'était pas là pour le traitement des eaux usées
municipales.

Alors, là, je suis très heureuse de voir que la
technologie existe puis qu'elle est accessible, parce
que, ça, c'était un gros handicap à la mise en oeuvre de
10 pression sur les municipalités pour traiter leurs eaux
usées. Merci beaucoup.

M. PIERRE BELAND:

Merci madame.

Est-ce quelqu'un veut commenter? Quant à la
15 question des marsouins communs, j'aurais une question.
Monsieur Fournier, effectivement la technologie existe
pour...

M. MICHEL FOURNIER:

Pour les marsouins communs?

20 M. PIERRE BELAND:

Non. Deuxième partie de la question. Deuxième
question, pour traiter les effluents des municipalités.

M. MICHEL FOURNIER:

Il existe des traitements secondaires, des
25 traitements tertiaires ajustés sur des traitements

primaires, mais dans beaucoup de cas, les eaux du Québec qui sortent des usines ne sont même pas désinfectées. Puis il y a beaucoup de traitements de désinfection qui permettent d'éliminer des substances toxiques dans les
5 eaux. On n'en est même pas au niveau de la désinfection des eaux qu'on relâche dans beaucoup d'usines de sorte qu'il y a des technologies.

Cet été, il va y avoir une expérimentation à l'usine de traitement des eaux usées de Montréal dans
10 lequel il va se faire des traitements avec différents procédés, acide acétique, ozonation, peroxyde, et cætera, dans le but d'évaluer leur efficacité à désinfecter les eaux, mais aussi à diminuer la toxicité des effluents; il y a déjà des données disponibles là-
15 dessus, là, on part de zéro.

M. PIERRE BELAND:

Et comme vous disiez plus tôt, plus on va...

M. MICHEL FOURNIER:

Plus on remonte la côte.

20 M. PIERRE BELAND:

... rehausser les normes, plus on va inciter les professionnels dans le domaine à agir.

M. MICHEL FOURNIER:

Le traitement des eaux usées à Montréal incluait un procédé de désinfection au chlore qui a été banni il y a près d'une quinzaine d'années, si ma mémoire est fidèle, au moins dix (10) ans; mais pendant dix (10) ans, il y a rien eu comme traitement de désinfection des eaux.

Le ministère de l'Environnement a fixé des étapes à la Ville de Montréal pour la mise en place d'un traitement de désinfection. Là, il y a eu des efforts, à ce moment-là, qui ont été amorcés depuis ce temps-là pour mettre en place une structure qui permette de choisir un procédé.

Mais si le ministère de l'Environnement n'avait pas mis d'objectifs et de balises, probablement que dans vingt (20) ans, on en serait encore au même niveau de déverser des eaux non désinfectées, de sorte que ça a été la mise en place d'objectifs précis à atteindre pour les usines qui a permis de faire débloquer, au point de vue politique, les efforts pour laisser aux usines la possibilité d'éprouver des traitements, de mettre en place des programmes de suivi.

De sorte que, eux, ils sont entièrement ouverts et puis, souvent, dans toutes les

rencontres qu'ont fait, c'est: Faites des pressions politiques, pour que nos standards soient rehaussés, ça va nous permettre de mettre en place les procédés qu'il faut pour les atteindre.

5 M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Fournier

M. PIERRE BELAND:

...

10 Est-ce que d'autres personnes voudraient prendre la parole? Sinon, je vais clore cette première séance.

Pardon, pardon, c'est vrai, monsieur Le Sauteur, je devais vous demander de nous dire un peu quelles sont les étapes à franchir maintenant dans ce projet.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15 Alors, ce tableau, on ne pourra le mettre sur Internet pour la simple raison que je n'ai pas le contrôle sur son effet entier, donc c'est à titre provisoire.

Comment est-ce qu'on pourrait voir

l'application, il y a différentes étapes vers la désignation de la ZPM de l'estuaire. On parle d'un échéancier accéléré, c'est-à-dire qu'on a le vent dans les voiles, puis on a, en fin de compte, tous les appuis, tant administratifs que légaux pour aller de l'avant. Donc, comme j'ai dit préalablement, c'est pas une chose qu'on peut laisser sur Internet, c'est trop - comment dirais-je - sujet à modification, dépendant des circonstances.

10 M. PIERRE BELAND:

Je vous préviens tout de suite, que ce que vous allez dire maintenant, va être enregistré dans le verbatim et va se retrouver sur l'Internet.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15 Donc, c'est une mise en garde, une mise en garde pour...

M. PIERRE BELAND:

Double mise en garde. C'est un scénario hypothétique.

20 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Hypothétique c'est ça, alors, donc de mon contrôle. Donc, si tout va bien, mettons qu'on a le vent dans les voiles et puis on n'a pas trop

trop de sable dans l'engrenage, on parle de faire une consultation publique, je pense que tout le monde le sait, c'est fin deux mille quatre (2004), décembre deux mille quatre (2004).

5 On fait une analyse détaillée des résultats et un bilan de la consultation, là, on parle de mars deux mille cinq (2005), c'est-à-dire que le bilan va, en premier lieu, à nos administrateurs, nos gestionnaires.

10 En troisième lieu, production d'un rapport synthèse de la consultation publique. Ça, c'est un rapport qui va être distribué à tous les participants et probablement va être publié sur notre site web; c'est un document public.

15 Par la suite, des rencontres post-consultation avec intervenants spécifiques, donc pour les mesures où on aurait identifié une priorité et s'il y a des rencontres ultérieures nécessaires, elles vont se faire potentiellement au cours de l'automne deux mille cinq
20 (2005). On parlait tantôt des mesures concernant les activités d'observation des mammifères marins, si on décide que c'est une priorité dans le règlement, bien, il va falloir s'organiser avec les intervenants et décider quelles mesures qu'on

applique.

Rédaction des règlements sur l'établissement de la ZPM de l'Estuaire, on parle de l'automne-hiver deux mille cinq (2005) et je vous dis, c'est tout un
5 exercice. C'est extrêmement exigeant en terme d'énergie et en terme de temps, si il n'y a pas de difficultés au sein de certains niveaux en terme de priorité, de priorité au sein du ministère de la Justice, à ce moment-là, on espère qu'au cours de cette période-là on
10 va probablement avoir un très bon brouillon.

Préparation d'un plan de gestion intérimaire pour la ZPM estuaire, je ne pense pas qu'on puisse aller demander une désignation, si on n'a pas un plan d'action, au moins intérimaire, avant la désignation.
15 Donc, on s'attend pas que ça soit complet, mais au moins intérimaire dans le sens qu'on ait assez de mesures applicables lors de la désignation et par la suite qu'on puisse progresser progressivement avec les autres mesures.

20 Publication de l'événement de la ZPM de l'estuaire du Saint-Laurent dans *La Gazette* du Canada, printemps deux mille six (2006), ça, c'est une obligation. Normalement, je pense qu'ils

peuvent demander de quatre (4) à six (6) mois. Donc,
c'est ce qui peut avoir une influence sur la désignation
officielle de la ZPM. Si on a une chance d'avoir une
publication dans *La Gazette* officielle du Canada et si
5 il n'y a pas de difficulté, ça peut être au niveau de
d'autres ministères ou d'agences du gouvernement, à ce
moment-là, on peut passer à la désignation officielle de
la ZPM Estuaire. Espérons, au plus tôt, vers l'automne
deux mille six (2006) au moins à confirmer une
10 désignation dans un prochain avenir de l'automne deux
mille six (2006).

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Le Sauter. Je vais ouvrir votre
projet hypothétique à des questions hypothétiques, s'il
15 y en a, sur cette clarification.

Monsieur Viel.

M. GUY VIEL:

Oui, avant la publication du règlement dans *La
Gazette du Canada*, est-ce qu'il n'y a pas une étape
20 préliminaire où est-ce qu'il y a publication du projet
de règlement associée avec une étude d'impact pour avoir
des interventions; est-ce que c'est inclut dans ces
étapes-là, est-ce que ça

peut jouer sur trois (3), quatre (4) à six (6) mois, je crois?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

5 M. DANIEL LE SAUTEUR:

C'est l'étape qu'on vient d'identifier dans la publication de La Gazette officielle du Canada qui informe le public de l'intention du gouvernement du Canada via le ministère de Pêches et Océans de mettre en
10 place et désigner... A ce moment-là, les gens ont six (6) mois pour répondre et si il n'y a pas d'interventions qui repoussent l'échéancier final, à ce moment-là, il va y avoir désignation.

M. GUY VIEL:

15 C'est bien.

M. PIERRE BELAND:

Ça répond à votre question?

M. GUY VIEL:

Oui oui.

20 M. PIERRE BELAND:

Autres questions? Tout est clair? De la part du public? Ça va.

Bien, permettez-moi de vous dire à quel point j'ai apprécié cet échange, j'ai trouvé que c'était

très instructif, très généreux aussi de la part des gens qui ont passé la journée ici avec nous et du temps avant pour se préparer, pour savoir ce qu'ils allaient dire.

5 Et on a voulu que les échanges soient les plus libres, les plus francs possibles, je pense qu'aujourd'hui on a atteint cet objectif, les gens ont pu s'exprimer et j'espère que ça va servir de modèle pour les autres séances que nous aurons dans d'autres parties des deux (2) rives qui bordent la ZPM.

10 Nous voulions connaître vos opinions, profiter de vos connaissances, de vos idées, de vos interrogations sur la ZPM, parce que l'objectif de ces rencontres, c'est non seulement de bonifier le plan ou le projet tel qu'il existe, mais c'est aussi d'aller chercher
15 l'acquisition des gens pour que chacun développe, un peu, un sentiment d'appartenance, parce qu'il n'est pas possible de protéger une zone sans que ses habitants eux-mêmes veuillent la protéger.

20 Si on ouvre sa porte aux voleurs puis on les laisse entrer, on va se faire tout voler chez soi, alors c'est la même chose, si on veut protéger son milieu, il faut s'impliquer, il faut réaliser que

ça nous appartient et que c'est ce qui supporte nos activités.

5 Merci à tous ceux qui ont participé, qui ont donné leur temps et merci aussi à toutes les personnes ressources du ministère qui sont venues, qui ont laissé de côté leur projet de recherche et leur, ce qu'on appelle, leur bébé et qui ont consacré du temps à ce projet pour répondre aux questions, qui en ont même profité pour se parler entre eux.

10 Merci à l'équipe du ministère, à toute l'équipe, Guy Cantin, Daniel Le Sauteur, Pierre Gauthier, madame Bossé, qui avez participé à mettre ce projet sur pied, qui avez passé à travers plusieurs étapes pas toujours faciles. Merci à l'équipe de soutien, merci aux
15 consultants.

 Je pense que si la journée a été un succès c'est à grâce à vous tous. Nous serons de retour à Rimouski, je pense, les seize (16), dix-sept (17) et dix-huit (18) novembre, mais la prochaine séance de consultation aura
20 lieu à La Malbaie et je consulte mon calendrier, le trois (3) novembre à La Malbaie où le thème sera... oui, le trois (3) et le quatre (4), le trois (3) novembre au soir où

nous accueillons des gens qui ont un intérêt en ce qui
concerne les activités récréatives et le quatre (4), on
parlera de développement économique et touristique et
ces séances auront lieu le trois (3) à dix-neuf heures
5 (19 h 00) et le quatre (4) à partir de neuf heures
(9 h 00).

Et je rappelle que vous pouvez, en tout temps,
faire parvenir tout commentaire, toute préoccupation au
ministère des Pêches et des Océans par l'un des modes
10 que j'ai donnés en début de séance et que le cahier de
consultation et ce document, il y a des copies à
l'arrière de la salle, vous pouvez les obtenir là ou les
obtenir du ministère pour ensuite compléter et retourner
au ministère. Bonjour, merci à tous et à la prochaine.

15

AJOURNEMENT
